



## Document de Référence



*Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 septembre 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.*

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais, au siège social :  
Tour de l'Horloge - 4 place Louis Armand - 75012 Paris, sur le site Internet de la Société  
(<http://www.casinos-sfc.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers :  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES .....	9
1.1. Personne responsable.....	9
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	9
1.3. Responsable de l'information financière .....	10
1.4. Calendrier de l'information financière .....	11
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES .....	13
2.1. Commissaires aux Comptes titulaires .....	13
2.2. Commissaires aux Comptes Suppléants .....	13
2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes .....	13
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	14
3.1. Bilan consolidé du Groupe au 31 octobre 2010 et détail du compte de résultat au 31 octobre 2010 par activité du Groupe .....	15
3.2. Informations financières historiques sélectionnées .....	16
4. FACTEURS DE RISQUE .....	17
4.1. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe.....	18
4.2. Risques liés aux activités du Groupe .....	19
4.3. Risques règlementaires et juridiques .....	21
4.4. Risques de marché.....	23
4.5. Risques gouvernementaux, risques de contrepartie, risques opérationnels, risques de matières premières, risque d'instruction financière.....	26
4.6. Gestion et couverture des risques .....	26
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	28
5.1. Histoire et évolution.....	28
5.2. Investissements.....	29

6. APERÇU DES ACTIVITÉS.....	31
6.1. Présentation générale.....	31
6.2. Atouts du Groupe .....	31
6.3. Stratégie.....	33
6.4. Principaux marchés.....	34
6.5. Principales activités.....	37
6.6. Nouveau produit ou service.....	42
6.7. Evénements exceptionnels.....	42
6.8. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication.....	43
7. ORGANIGRAMME.....	43
7.1. Organigramme .....	43
7.2. Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité .....	43
7.3. Cessions et acquisitions récentes.....	44
7.4. Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales.....	45
7.5. Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales.....	45
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS.....	45
8.1. Immobilisations corporelles importantes existants ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus .....	45
8.2. Questions environnementales.....	45
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....	46
9.1. Situation financière .....	46
9.2. Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ...	46
9.3. Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos les 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009.....	49
9.4. Hors-bilan .....	50

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	50
10.1. Informations sur les capitaux propres du Groupe.....	50
10.2. Flux de trésorerie du Groupe .....	50
10.3. Sources et structure de financement .....	51
10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influencer sur les opérations de la Société.....	52
10.5. Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes .....	52
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....	53
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES .....	53
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE .....	54
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE .....	54
14.1. Conseil d'Administration .....	54
14.2. Direction Générale.....	55
14.3. Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la Direction Générale.....	55
14.4. Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la direction générale.....	56
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES .....	56
15.1. Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de direction.....	56
15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages .....	57
15.3. Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'action.....	57
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	57
16.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de direction .....	57
16.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'audit et de rémunération .....	59
16.3. Gouvernement d'entreprise.....	60

17. SALARIÉS .....	60
17.1. Effectifs du Groupe .....	60
17.2. Participation et stock options .....	61
17.3. Participations des salariés au capital social ; autres éléments optionnels.....	61
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	61
18.1. Actionnaires au 31 octobre 2010 et évolution au cours des 3 dernières années .....	61
18.2. Droits de vote différents .....	63
18.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect.....	63
18.4. Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur .....	63
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....	63
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	69
20.1. Informations financières historiques .....	69
20.2. Information financière pro forma .....	69
20.3. Etats financiers.....	69
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles.....	131
20.5. Dates des dernières informations financières .....	136
20.6. Informations financières intermédiaires et autres .....	136
20.7. Politique de distribution des dividendes.....	148
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	148
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	148
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	149
21.1. Capital social.....	149
21.2. Actes constitutifs et statuts .....	151
22. CONTRATS IMPORTANTS .....	157

23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	158
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	158
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	158
<b><u>TABLE DE CONCORDANCE.....</u></b>	<b>159</b>
<b><u>ANNEXE 1. Rapport unique de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2011.....</u></b>	<b>161</b>
<b><u>ANNEXE 2. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle .....</u></b>	<b>195</b>
<b><u>ANNEXE 3. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos S.A.....</u></b>	<b>210</b>
<b><u>ANNEXE 4. Rapport financier semestriel 2010/2011.....</u></b>	<b>212</b>



Dans le présent Document de Référence, les expressions « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS », « SFC » ou la « Société » désignent la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de Commerce, à savoir la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (ou « SFC »), et ses filiales mentionnées au Chapitre 9 du présent Document de Référence.

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs du Groupe, notamment aux Chapitres 5 et 6 et d'autres déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « avoir pour objectif », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces indications ou déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces indications ou déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les facteurs qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats diffèrent des objectifs du Groupe sont divers et variés (voir Chapitre 4 « Facteurs de risques »).

Le présent Document de Référence contient des chiffres et nombres ayant fait l'objet d'arrondis. En conséquence, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.



## 1.PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1 Personne responsable

Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, S.A.

### 1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 octobre 2010 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 131 et suivantes, qui contiennent chacun l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note1 - « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe concernant :*

- *-L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 avril 2011 ;*
- *Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les perspectives favorables de dénouement de la période d'observation.»*

Les informations financières semestrielles au 30 avril 2011 présentées en annexe 4 de ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 236 et suivantes, qui contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :*

1) *les points suivants exposés dans la note « Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce » du chapitre « Faits caractéristiques de la période» et dans la note « Société Française de Casinos présente son Plan de Continuation devant le Tribunal de Commerce de Paris » du chapitre « Evénements postérieurs » de l'annexe concernant :*

- *L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 août 2011 ;*
- *Le dépôt par la société SFC le 4 mai 2011, d'un projet de plan de redressement par voie de continuation qui a été présenté devant le tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011 ;*
- *Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son plan de continuation.*

2) *le point exposé dans la note « Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du casino - Le Mirage - à Agadir » du chapitre « Faits caractéristiques de la période» de l'annexe concernant le litige avec Atlantis Finances SAS. »*

Les informations financières historiques consolidées au 31 octobre 2008 présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 04 décembre 2009 sous le numéro D.09-792 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 115 à 118 du Document de Référence qui contient les observations suivantes : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans le paragraphe « 4 - Situation de la trésorerie et des dettes du groupe » de la note « Faits caractéristiques de la période» de l'annexe concernant :*

- *Le fait que la société ne dispose pas à la date d'arrêtés des comptes d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.*
- *Les actions engagées ou en cours de négociation pour faire face à ces besoins de trésorerie.*
- *Le maintien du principe de continuité d'exploitation qui se fonde sur la réalisation prévisible de différentes opérations dans les prochains mois.*

*Le risque de liquidité dans le cas d'une réalisation dans des conditions moins favorables que celles envisagées des opérations ayant pour objectif de permettre au groupe de disposer de ressources suffisantes dans les douze prochains mois.»*

Les informations financières historiques consolidées au 31 octobre 2009 présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 7 octobre 2010 sous le numéro D.10-767 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 124 et 125 du Document de Référence qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe concernant :

- *Le montant des obligations et des besoins de trésorerie de la société pour les douze prochains mois, ainsi que les actions engagées ou en cours de négociation pour faire face à ces besoins de trésorerie*
- *Le maintien du principe de continuité d'exploitation qui se fonde sur la réalisation prévisible de différentes opérations dans les prochains mois.*
- *Le risque de liquidité dans le cas d'une réalisation dans des conditions moins favorables que celles envisagées des opérations ayant pour objectif de permettre au groupe de disposer de ressources suffisantes dans les douze prochains mois.»*

Paris, le 7 septembre 2011

**Patrick CUITOT**  
**Directeur Général**

### **1.3 Responsable de l'information financière**

**Patrick CUITOT**  
**Directeur Général**

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Tour de l'Horloge - 4 place Louis Armand - 75012 Paris

Téléphone : + 33 1 53 57 31 31

Télécopie : + 33 1 53 57 31 39

E-mail : [info@ltdn.com](mailto:info@ltdn.com)

#### 1.4 Calendrier de l'information financière

Au titre de l'exercice 2009-2010, l'information financière publiée par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été la suivante :

Nature des informations	Date	Supports
Information mensuelle relative au nombre totale de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/10/2009	13/11/09	Communiqué de presse
Résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2009	05/03/10	Communiqué de presse
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010	24/03/10	BALO
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010	08/04/10	Petites Affiches
Information mensuelle relative au nombre totale de droits de vote et d'actions composant le capital social aux 31/01 et 31/03/10	16/04/10	Communiqué de presse
Chiffre d'affaires du premier trimestre	16/04/10	Communiqué de presse
Mise à disposition du Rapport Financier Annuel et des documents en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010	16/04/10	Communiqué de presse
Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009	10/05/10	BALO
Actions et droits de vote	10/05/10	BALO
Information mensuelle relative au nombre totale de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/04/10	31/05/10	Communiqué de presse
Rectificatif à l'information mensuelle relative au nombre totale de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/03/10	31/05/10	Communiqué de presse
Nomination du représentant de la masse des obligataires	02/07/10	BALO
Information financière du premier trimestre 2010-2011	09/06/10	Communiqué de presse
Résultats semestriels (1 <sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2010)	19/07/10	Communiqué de presse
Obtention d'une licence pour 40 casinos associés afin d'exploiter le site « 200pourcentpoker.fr »	19/07/10	Communiqué de presse
Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel	27/07/10	Communiqué de presse
Déclaration de cessation des paiements	30/07/10	Communiqué de presse
Placement de la Société en redressement judiciaire	13/08/10	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/08/2010	08/10/10	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/09/2010	08/10/10	Communiqué de presse
Chiffre d'affaires du 3 <sup>eme</sup> trimestre	11/10/10	Communiqué de presse

Depuis la clôture de l'exercice 2009-2010, l'information financière publiée par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été la suivante :

<b>Nature des informations</b>	<b>Date</b>	<b>Supports</b>
Chiffre d'affaires annuel 2009-2010	21/12/10	Communiqué de presse
Résultats annuels 2009-2010	01/03/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28/02/2011	02/03/11	Communiqué de presse
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre	15/03/11	Communiqué de presse
Mise à disposition du rapport financier annuel 2009-2010	21/03/11	Communiqué de presse
Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2011	21/03/11	BALO
Assemblée Générale du 26 avril 2011	23/03/11	Communiqué de presse
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2011	08/04/11	Journal Spécial de Sociétés
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2011	11/04/11	BALO
Prolongation de la période d'observation	12/04/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/03/2011	15/04/11	Communiqué de presse
Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 avril 2011	06/05/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2011	27/05/11	Communiqué de presse
Les principaux actionnaires apportent leur soutien au plan de continuation	15/06/11	Communiqué de presse
Présentation du plan de continuation au Tribunal de Commerce de Paris	30/06/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2011	07/07/11	Communiqué de presse
Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel	18/07/11	Communiqué de presse
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2010-2011	22/07/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2011	05/08/11	Communiqué de presse
Validation du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris - Forte amélioration de la visibilité	09/08/11	Communiqué de presse

A titre indicatif, le calendrier de l'information financière de la Société jusqu'au 31 octobre 2011 devrait être le suivant :

<b>Nature des informations</b>	<b>Date prévisionnelle de diffusion</b>
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre	15 septembre 2011

## **2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

### **2.1 Commissaires aux Comptes titulaires**

Société SYNERGIE AUDIT

111, rue Cardinet – 75017 Paris

Représentée par Monsieur Michel BACHETTE-PEYRADE

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Société FIDEURAF (Membre du réseau FIDUCIAL)

41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex

Représentée par Monsieur Jean-Pierre BOUTARD

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

### **2.2 Commissaires aux Comptes Suppléants**

Monsieur Jean PETIT

1, rue de Cossigny - 77173 CHEVRY-COSSIGNY

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours: assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Monsieur Patrick GRIMAUD

22, boulevard de la Bastille - 75012 Paris

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

### **2.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes**

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que le montant des honoraires pris en charge au compte de résultat, par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices 2010 et 2009, s'est élevé à :

Au 31 octobre	SYNERGIE-AUDIT				FIDEURAF				MCR Baker Tilly				EXCO				AL AUDIT			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)			
	10	%	09	%	10	%	09	%	10	%	09	%	10	%	09	%	10	%	09	%
<b>Audit</b>																				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																				
Emetteur	30	59	30	88	30	100	30	88												
Filiales intégrées globalement	17	33							0	0	21	100	18	100	13	100	5	100	6	100
Sous-total	47	92	30	88	30	100	30	88	0	0	21	100	18	100	13	100	5	100	6	100
Missions accessoires																				
Emetteur	4	8	4	12	0	0	4	12												
Filiales intégrées globalement																				
Sous-total	4	8	4	12	0	0	4	12												
Total	51	100	34	100	30	100	34	100	0	0	21	100	18	100	13	100	5	100	6	100

### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières du présent Chapitre doivent être lues en parallèle et appréciées dans leur totalité avec (i) les comptes et notes annexes figurant au Chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de la Société », (ii) les informations figurant au Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat », et (iii) les informations figurant au Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux ».

### 3.1 Bilan consolidé du Groupe au 31 octobre 2010 et détail du compte de résultat au 31 octobre 2010 par activité du Groupe

#### Extraits du bilan consolidé au 31 octobre 2010

Actif (en euros)	Au 31.10.2010	Notes	Au 31.10.2009
Ecart d'acquisition	-	1	10 192 567
Immobilisations incorporelles	29 522 042	2	31 041 166
Immobilisations corporelles	5 002 738	3	5 984 427
Autres actifs financiers non courants	257 879	4	171 742
Impôts différés	10 542	13	9 273
<b>Actifs non courants</b>	<b>34 793 201</b>		<b>47 399 175</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	5	-
Stocks et en-cours	187 415	6	189 393
Clients	362 718	7	447 038
Autres actifs courants	900 870	8	996 164
Actif d'impôt exigible	8 987		6 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 665 817	10	893 008
<b>Actifs courants</b>	<b>3 125 807</b>		<b>2 532 136</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 919 008</b>		<b>49 931 311</b>

Passif (en euros)	Au 31.10.2010	Notes	Au 31.10.2009
Capital	9 918 287	9	9 918 287
Réserves consolidées	11 654 274		11 308 064
Composante capital (ORA)	-	10	905 319
Ecart de conversion	-		-
Résultat net part du Groupe	(11 252 546)		390 883
Capitaux propres part du Groupe	10 320 015		22 522 553
Intérêt des minoritaires	596 324		618 565
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 916 339</b>	D	<b>23 141 118</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 148 161	10	1 360 676
Emprunts et dettes financières divers	21 970		1 565 220
Autres passifs non-courants	96 196	11	2 911 242
Provisions non courantes	272 890	12	280 261
Impôts différés	9 741 979	13	10 280 767
<b>Passifs non courants</b>	<b>11 281 196</b>		<b>16 398 166</b>
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	5	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	479 444	10	1 126 798
Emprunts et dettes financières divers	6 726 124	10	3 307 975
Fournisseurs	2 077 335	14	2 428 087
Dettes fiscales et sociales	2 105 376	15	2 286 846
Autres passifs courants	4 247 879	16	1 179 412
Provisions courantes	85 315	17	62 909
Passif d'impôt exigible	-		-
<b>Passifs courants</b>	<b>15 721 473</b>		<b>10 392 027</b>
<b>Total du passif</b>	<b>37 919 008</b>		<b>49 931 311</b>

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque activité du Groupe au chiffre d'affaires, aux résultats opérationnels courants et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

<i>En K€</i>	<b>Chiffre d'affaires<sup>1</sup></b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>Résultat opérationnel</b>
<b>Centres de jeux virtuels</b>	2.617	37	-9.475
<b>Etablissements de jeux (casinos)</b>	10.934	1.416	-898
<b>Structure</b>	-	-827	-827

(1) Pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux. Le produit net des jeux est défini comme le produit brut des jeux (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux.

Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient cédées à la clôture de l'exercice 2007 et ont été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

### **3.2 Informations financières historiques sélectionnées**

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 19 : sur les écarts actuariels,
- IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère),
- IAS 23 : coûts d'emprunts (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intragroupe,
- IAS 39 et IFRS 7 : reclassement des actifs financiers (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2008),
- IFRS 1 révisé : 1<sup>ère</sup> adoption des IFRS (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2010),
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée : regroupements d'entreprises et consolidation (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009),
- IFRS 8 : secteurs opérationnels (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IFRIC 15 : contrats de construction immobilière (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- IFRIC 17 : distribution d'actifs non monétaires (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- IFRIC 18 : transfert d'actifs des clients (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- Amendements à l'IAS 23 : (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Amendements à l'IAS 32 et à l'IAS 1 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation,
- Amendements à l'IFRS 1 : exemptions complémentaires pour les premiers adoptants (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- Amendements à l'IFRS 2 : conditions d'acquisition et annulations (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les normes suivantes, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation :

Au titre des nouvelles normes :

- IAS 24 : informations relatives aux parties liées (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011),
- IFRS 1 : exemption limitée à la présentation d'informations comparatives (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007).



Au titre des amendements de normes existantes :

- Amendement à l'IAS 32 : classement des émissions de droit (applicable au 1<sup>er</sup> février 2011).

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

Les informations financières historiques sélectionnées pour les exercices clos le 31 octobre 2010, 31 octobre 2009 et 31 octobre 2008 présentées ci-dessous ont été établies sur la base des comptes historiques consolidés audités de la Société pour les exercices clos le 31 octobre 2010 et le 31 octobre 2009 et 31 octobre 2008.

Les informations financières au 30 avril 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (annexe 4), aux pages 212 et suivantes.

#### Extraits des comptes de résultat

En K€	31/10/10 IFRS	31/10/09 IFRS	31/10/08 IFRS
Chiffre d'affaires	13.497	13.337	14.059
Résultat opérationnel	-11.200	1.096	-1.200
Résultat avant impôts	-11.818	502	-2.490
Résultat net (part du groupe)	-11.253	391	-3.641
Résultat net (part du groupe) par action (en €)	-3,12	0,11	-1,35

#### Extraits du bilan

En K€	31/10/10 IFRS	31/10/09 IFRS	31/10/08 IFRS
Actifs courants	3.126	2.532	6.428
Actifs non courants	34.793	47.399	48.325
Total de l'actif	37.919	49.931	54.753
Capitaux propres	10.916	23.141	15.220
Passifs courants	15.721	10.392	27.129
Passifs non courants	11.281	16.398	12.405
Total du passif	37.919	49.931	54.753

#### 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent Chapitre. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent Document de Référence, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date de dépôt du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement peuvent exister.

La Société a procédé, à la date du dépôt du présent Document de Référence, à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## **4.1 Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe**

### **4.1.1 Risques liés à l'environnement économique général**

Le Groupe est présent sur deux marchés principaux : celui des centres de jeux virtuels (jeux vidéos) lequel a représenté 19,38% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 (2.616 K€) et celui des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) représentant 80,62% de ce chiffre d'affaires (10.881 K€). Ces marchés sont dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Il est rappelé que, pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux, défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs, diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs.

Depuis la cession des activités hôtelières de Châtel Guyon, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît plus comme une catégorie à part entière, et les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan sont intégrés dans le résultat du casino de Gruissan.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels-restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs.

Cette évolution conjuguée à une chute des pourboires résulte de manière mécanique en un accroissement du montant à la charge du Groupe de la part des minima garantis aux salariés du Groupe affectés à l'activité des casinos.

Les jeux de table ne représentaient toutefois qu'une part marginale du produit net des jeux du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Un ralentissement économique pourrait ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Néanmoins, le ralentissement économique peut parfois avoir un effet favorable sur les jeux : les joueurs recherchant dans l'espoir de gain ce qu'ils n'ont pas dans leur quotidien.

Cependant, l'adhésion au « Jackpot Multisite » a pour vocation de redynamiser l'intérêt des joueurs avec une perspective de gains plus importante.

Par ailleurs, la participation au capital de la Société 200% POKER, titulaire d'un agrément lui permettant d'exploiter un site de Poker en ligne constitue également un débouché non négligeable pour la SFC.

### **4.1.2 Risques concurrentiels**

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes. Ceci concerne, par exemple pour les jeux virtuels, les fabricants et exploitants de centres de loisirs (cinémas notamment) qui étendraient leurs activités pour proposer des jeux d'arcades similaires à ceux du Groupe ou s'installeraient à proximité des centres exploités par le Groupe.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant) situé dans l'Hérault et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (FRR).

Le Groupe considère que le casino de Châtelguyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche).

Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle, tous deux exploités par le Groupe, sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe peut subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que par exemple les jeux et paris en ligne sur internet.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur la fréquentation des centres de jeux virtuels (jeux vidéo) et casinos du Groupe.

## **4.2 Risques liés aux activités du Groupe**

### **4.2.1 Risques liés à l'historique des pertes**

L'exercice clos le 31 octobre 2008 affichait un chiffre d'affaires consolidé de 14.059 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de (3.641) K€.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009, le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'établissait à 13.336 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 391 K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2010 fait apparaître un chiffre d'affaires consolidé de la Société de 13.497 K€ pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de (11.253) K€.

### **4.2.2 Risques liés à l'absence de dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 octobre 2009, 31 octobre 2008, 31 octobre 2007, 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2011 n'a pas décidé de distribution de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2010. Les dividendes futurs que pourrait distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

### **4.2.3 Risques liés au marché des actions de la Société**

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

### **4.2.4 Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes**

L'exploitation du centre de jeux virtuels du Groupe situé Passage des Princes à Paris est soumise à une autorisation préfectorale (dénommée « licence kermesse ») délivrée pour une durée indéterminée au Directeur Général de la Société de manière nominative. Le chiffre d'affaires généré par ce centre de jeux virtuels s'élève à 1.575 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Dans l'hypothèse où les conditions d'octroi de cette licence viendraient à ne plus être réunies, la licence kermesse permettant d'exploiter ce centre pourrait faire l'objet d'un retrait.

#### **4.2.5 Risques liés aux contrats de délégation de service public de casinos et des autorisations de jeux (casinos)**

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 18 années entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initiée par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter.

L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

<b>Commune</b>	<b>Date de fin de la délégation de service public</b>	<b>Date de renouvellement de l'autorisation de jeux</b>
<b>Châtelguyon</b>	31 octobre 2021	31 octobre 2014
<b>Gruissan</b>	28 février 2017	30 juin 2012
<b>Port La Nouvelle</b>	23 novembre 2022	31 octobre 2013

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiées que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge.

En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge.

Les communes, en leur qualité de déléguant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le Ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

### **4.3 Risques règlementaires et juridiques**

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients.

#### **4.3.1 Risques liés aux litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Le montant des provisions pour litiges au 31 octobre 2010 s'élève à 118 K€. Ces provisions concernant essentiellement des litiges prud'homaux, correspondent au total des demandes formulées par les salariés.

Ces litiges ne sont, par conséquent, pas considérés par la Société comme étant significatifs.

Le 24 septembre 2009, la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

SFC a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1 600 K€.

En date du 14 avril 2010, la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

Suite à un accord entre les représentants de ses principaux actionnaires signé le 19 mai 2011, la Société a autorisé la Société Frameliris à se rapprocher de la Société Atlantis et de ses associés afin de rechercher les termes d'un accord transactionnel.

La Société Frameliris s'est engagée à prendre financièrement à sa charge les modalités de cet éventuel accord à hauteur de 1 100 K€ par apport en compte courant qui sera convertie par la suite en capital.

Au 30 avril 2011, la société a provisionné dans ses comptes une charge non courante pour 1 100 K€.

#### **4.3.2 Risques liés aux évolutions règlementaires**

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public -au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds- pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le « produit brut des jeux » (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) auquel est appliqué un abattement légal de 25% et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Cette fiscalité est composée, d'une partie fixe constituée de prélèvements de 0,5% au premier euro sur les jeux de table et de 2% sur le produit des machines à sous, et d'une partie variable constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010, ces prélèvements ont représenté au total 6.468 K€.

Une modification substantielle de ces prélèvements ou la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos pourrait affecter négativement les résultats du Groupe.

Le désengagement du Groupe des activités hôtelières peut avoir pour effet de lui faire perdre le bénéfice d'une partie des abattements décrits ci-dessus, résultant en un accroissement de la fiscalité supportée par le Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des gains. L'activité des machines à sous représente plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos du 31 octobre 2010.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle « fumeur ».

L'application de la loi Evin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans les casinos du Groupe, de même que dans une moindre mesure ses établissements hôteliers et restaurants, a eu, à ce jour peu de conséquences financières défavorables, la baisse de la fréquentation de nos établissements étant restée très limitée.

Le Groupe a également engagé des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs (cabines équipées d'un système d'extraction).

L'évolution de la réglementation française en faveur d'une autorisation des jeux sur Internet pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur » qui pourrait se déporter sur le jeu en ligne mais qui n'a, pour l'instant pas été confirmée et laisse entrevoir des perspectives intéressantes pour les résultats du Groupe, à hauteur de sa participation dans le capital de la Société 200% POKER, depuis l'obtention, par cette dernière, d'une licence l'autorisant à exploiter cette activité.

#### **4.3.3 Risques industriels liés à l'environnement**

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisation, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

Le Groupe estime que les risques industriels liés à l'environnement ne sont pas significatifs.

Les risques les plus fréquents sont couverts par les polices d'assurances multirisques industrielles et hôtellerie souscrites par le Groupe.

Il n'existe pas de provision spécifique couvrant les risques environnementaux.

#### 4.4 Risques de marché

##### 4.4.1 Risques de taux

Au 31 octobre 2010, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 11.913 K€, dont 10.809 K€ à taux fixe, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2010, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe.

En K€	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Passif financier</b>	10.765 <sup>1</sup>	1.088 <sup>2</sup>	60	11.913 <sup>3</sup>
<b>Actif financier (disponibilités)</b>	1.666	-	-	1.666
<b>Position nette (actif - passif) avant gestion</b>	-9.099	-1.088	-60	-10.247
<b>Hors bilan</b>	0	0	0	0
<b>Position nette (actif - passif) après gestion</b>	-9.099	-1.088	-60	-10.247

<sup>1</sup> Dont 3.248 K€ au titre d'avances d'actionnaires et de leurs sociétés apparentées.

<sup>2</sup> Dont 2.781 K€ au titre de l'emprunt obligataire émis le 13 juillet 2007.

<sup>3</sup> Dont 3.559 K€ de dettes sur acquisitions d'immobilisations (au titre du contrat d'acquisition des actions de SHC conclu avec le Groupe Partouche).

Une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant net de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 1.092 K€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé du Groupe de 10,92 K€.

Cet impact est marginal par rapport à la taille de la Société et ne constitue pas un facteur de risque majeur susceptible d'être signalé.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

##### 4.4.2 Risques de change

La totalité des revenus du Groupe sont libellés dans sa devise d'opération.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquelles les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

##### 4.4.3 Risque actions

La Société ne détient pas d'actions propres ni de portefeuille OPCVM actions.

##### 4.4.4 Risque de liquidité - sûretés d'emprunt

Les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués :

- d'emprunts bancaires (pour 1.543 K€) et obligataire (pour 2.781 K€),
- d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (pour 3.248 K€).

### **Emprunts bancaires**

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, un emprunt de 7.500 € a été souscrit pour permettre l'acquisition d'un véhicule utilitaire par la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2010 le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;
- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan et du casino de Port la Nouvelle ;
- des cautions solidaires.

La Société ne dispose pas de lignes de crédit autorisées.

### **Emprunt obligataire**

Par contrats en date des 13,17, 19 et 25 juillet 2007, votre Société a émis des emprunts obligataires d'un montant total de 5.062.500 euros majorés des intérêts, commissions, frais et accessoires, composé de 125 obligations de 40.500 € de nominal chacune émises au pair, répartis comme suit :

- 2.470.500 euros pour la Société ELECTRICITE ET EAU DE MADAGASCAR ;
- 2.025.000 euros pour la Société PLANET MOD ;
- 121.500 euros pour Monsieur Alexandre SANSON ;
- 202.500 euros pour MERY SANSON NP/USUF ;
- 202.500 euros pour la Société INVEST SECURITIES CORPORATE ;
- 40.500 euros pour Monsieur Robert LABATI.

Ces obligations portent intérêts au taux de 9% l'an, le principal et les intérêts étaient initialement remboursables en juillet 2008 et ce terme a été successivement reporté par décision de l'Assemblée Générale des obligataires, jusqu'au 31 décembre 2009.

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS exploitant le casino de Gruissan.

La Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et Monsieur LABATI ont converti leur créance obligataire en capital. Cette augmentation de capital a été réalisée le 30 janvier 2009.



En date du 5 octobre 2009, un accord a été signé avec le représentant de la masse des obligataires prévoyant notamment :

- un report de la date d'exigibilité de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2014 à hauteur de 1.551,5 K€ ;
- un abandon des intérêts dus au titre de l'année 2009 (soit 230 K€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009) et une franchise d'intérêts jusqu'au 30 juin 2011, le taux d'intérêts étant, par ailleurs, revu à la baisse ;
- la conversion, en obligations remboursables en actions, du solde de la créance obligataire, soit 1.000 K€, convertibles à partir de leur émission.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale des obligataires du 7 mai 2010, le protocole d'accord signé le 5 octobre 2009 n'a pas été ratifié.

L'échec des négociations engagées avec les créanciers obligataires à l'issue de cette Assemblée Générale a contraint la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, lequel a ouvert, le 12 août 2010, une procédure de redressement judiciaire.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a entériné le plan de continuation présenté par la Société, lequel plan prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires et apport en numéraire permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 4M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société.

#### **Avances consenties par les actionnaires et leurs sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

#### **Endettement financier net**

Au 31 octobre 2010, l'endettement financier net consolidé s'élève à 10.247 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 10.320 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En €)	31.10.10	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>A. Trésorerie</b>	<b>1.665.817</b>					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
<b>D. Liquidités (A)+(B)+(C)</b>	<b>1.665.817</b>					
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>-</b>					
F. Dettes bancaires à court terme	26.440	26.440	-	-	-	-
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	394.348	22.601	83.026	288.721	-	-
H. Autres dettes financières à court terme	10.344.068	9.438	-	10.334.630	-	-
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)</b>	<b>10.764.856</b>	<b>58.479</b>	<b>83.026</b>	<b>10.623.351</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)<sup>(1)</sup></b>	<b>9.099.039</b>					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	1.148.161	-	-	-	1.088.161	60.000
L. Obligations émises	-	-	-	-	-	-
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	-	-	-	-	-	-
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)</b>	<b>1.148.161</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.088.161</b>	<b>60.000</b>
<b>O. Endettement financier net (J)+(N) <sup>(1)</sup></b>	<b>10.247.200</b>					

(1) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(2) La dette obligataire a été comptabilisée sur la ligne H « Autres dettes financières à court terme ».

#### 4.5 Risques gouvernementaux, risques de contrepartie, risques opérationnels, risques de matières premières, risque d'instruction financière

Néant

#### 4.6 Gestion et couverture des risques

##### 4.6.1 Gestion des risques

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaires dès la réception par le Groupe d'une assignation en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

##### 4.6.2 Assurances

###### **a) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des centres de jeux virtuels**

###### **Assurance multirisque Centres**

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de 12 mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 42.569,86 Euros.

### **Assurance responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages**

Cette assurance garantit, pour des montants plafonnés estimés comme approprié, selon le cas, par sinistre et/ou par année d'assurance, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société, du fait de son activité, de dommages matériels causés aux biens qui lui sont confiés, de dommages immatériels consécutifs ou non.

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 4.825,11 Euros, calculée sur le montant du chiffre d'affaires H.T.

### **Assurance marchandises transportées**

Cette assurance garantit, pour leur valeur vénale, dans la limite de 300.000 € par risque, les marchandises transportées par des professionnels du transport par voie terrestre, maritime ou aérienne, contre les risques de disparition, vol, pertes de poids ou de quantité, destruction ou détérioration.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.178,30 Euros.

### **Assurance missions**

Cette assurance garantit les préposés salariés de la Société lorsqu'ils utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par la Société au titre de la responsabilité civile, bris de glace, catastrophes naturelles sans limitation de montant, ainsi qu'au titre des recours, avances sur recours, incendie, vol, dommages accidentels et protection juridique, pour des montants plafonnés estimés comme approprié.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 1.539,27 Euros.

### **Assurance flotte**

Cette assurance garantit la responsabilité civile de la Société (dommages corporels, pour un montant illimité, et dommages matériels, pour un montant plafonné par sinistre), les dommages subis par les véhicules, à hauteur de la valeur du véhicule déterminée par expert (sous déduction des franchises), les bris de glace et pare-brise, à hauteur de la valeur de remplacement à neuf, et la protection juridique.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 6.504,61 Euros.

### **b) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des casinos, des thermes et de l'hôtellerie-restauration**

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôtelières pour l'activité de ses casinos, hôtels et thermes. Le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 à ce titre s'élève à 32.058,43 K€.

### **c) Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux**

Cette assurance garantit les dirigeants (de fait ou de droit) personnes physiques dont la responsabilité personnelle pourraient être mise en jeu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 2.711,99 €.

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

### **5.1 Histoire et évolution**

#### **5.1.1 Raison sociale et nom commercial**

La Société, anciennement dénommée « La Tête Dans les Nuages », a pour dénomination sociale depuis l'assemblée générale mixte du 30 avril 2007 « Société Française de Casinos ». La Société conserve « La Tête Dans les Nuages » comme nom commercial.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 393 010 467. Le numéro SIRET de la Société est 393 010 467 00271. Son code activité (code A.P.E.) est 9329 Z.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de vie**

La Société a été constituée le 12 octobre 1993 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

#### **5.1.4 Siège social et forme juridique - législation régissant ses activités - son pays d'origine - adresse et numéro de son siège statutaire**

Le siège social de la Société est situé Tour de l'Horloge, 4, place Louis Armand, 75012 Paris.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce.

Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33 1 53 57 31 31.

### 5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe

Date	Evènement
Août 1994	Ouverture du premier centre de jeux virtuels à Amiens
Mars 1997	Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris
Mars 2002	Implantation du premier espace de jeux virtuels en réseau par FISH & NET (enseigne « Atlanteam ») dans un centre de jeux virtuels exploité par la Société
Eté 2003	Ouverture du premier centre de jeux virtuels dans un parc d'attractions (La Mer de Sable (Ermenonville)).
Février 2004	Poursuite du développement au sein de bowlings de nouvelle génération avec l'ouverture du partenariat de jeux virtuels de Nantes-Saint Herblain
Juillet 2004	Ouverture du premier partenariat de jeux virtuels à l'étranger, à Mons (Belgique).
Novembre 2005	Ouverture d'un second partenariat de jeux virtuels en Belgique (Tournai)
Janvier 2006	Signature d'une promesse de cession par le Groupe Partouche à la Société de 55,56% du capital de Société Française de Casinos
	Signature d'une promesse d'apport par Frameliris à la Société de 44,44% du capital de Société Française de Casinos
Avril 2006	Ouverture de centres de jeux virtuels au sein des parcs d'attractions de Bagatelle (pour la 4 <sup>ème</sup> saison) et pour la première fois, les parcs Astérix et La Mer de Sable en partenariat avec la Compagnie des Alpes
	Acquisition de 55,56% du capital de Société Française de Casinos (devenue Société Holding de casinos – SHC)
	Changement de la dénomination social en faveur de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société pour l'aligner sur celui de ses filiales opérationnelles
Juin 2006	Le casino de Port la Nouvelle obtient l'autorisation d'exploiter 50 machines à sous
Décembre 2006	Ouverture des centres de jeux virtuels en partenariat situés à Ozoir la Ferrière (77) et Brest (29)
	Renouvellement du bail du Centre de Passage des Princes (Paris 2) pour 12 ans
Juin 2007	Ouverture d'un nouveau site en partenariat dans le village Pierre et Vacances de Branville (14)
Avril 2008	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du bowling d'Orgeval (78)
Juin 2008	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du bowling de Clermont-Ferrand (63)
Juillet 2008	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du bowling de Tours (37)
Octobre 2009	Cession du casino marocain du Groupe, Le Mirage (Agadir)
Avril 2010	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du Parc d'Attraction animalier « LE PAL » dans l'Alliers (03), mise en place de pistes de mini bowling et de billards au sein du centre de Passage des Princes
Août 2010	Echec des négociations avec les créanciers obligataires, la Société est placée en redressement judiciaire
Juillet 2011	Le Tribunal de Commerce de Paris homologue le plan de continuation présenté par la Société

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés

La politique d'investissement du Groupe pour ses activités de jeux virtuels au cours des trois derniers exercices a principalement été axée sur :

- le développement de contrats de partenariat machine du type de ceux évoqués au paragraphe 6.5.1. « Principales Activités » lesquels permettent de s'assurer de la rentabilité et de l'attractivité des machines de jeux virtuels avant leur acquisition ; et
- le renouvellement de la gamme dite « de base » (combat, conduite, sport, etc.) dont l'attractivité et la rentabilité ainsi que la pérennité de l'intérêt présenté auprès du public sont avérées.

Le tableau ci-dessous présente les montants investis au titre du renouvellement de la gamme dite « de base » au cours des trois derniers exercices :

<i>En K€</i>	<b>2010 (IFRS)</b>	<b>2009 (IFRS)</b>	<b>2008 (IFRS)</b>
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>83</b>	<b>261</b>
Règlement immédiat dans le cadre des ouvertures de sites exploités en partenariat	27	28	52
Dans le cadre d'accords avec les fournisseurs du Groupe prévoyant un paiement étalé, pour le renouvellement et la rotation du parc machines	240	55	209

La politique d'investissement pour les casinos vise à concilier la permanence d'une offre de produits compétitifs et la saisie d'opportunités sous forme essentiellement d'accroissement de son parc de machines à sous mais également de croissance externe.

Cette politique a été poursuivie par le Groupe depuis l'acquisition de SHC.

Pour atteindre son objectif d'offre de produits compétitifs, le Groupe maintient ses investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs casinotiers et périphériques.

Le Groupe a procédé à des mises à niveau progressives du parc de machines à sous :

- remplacement de machines à sous,
- adaptation de certaines machines à sous afin de leur permettre d'accepter de très petites mises,
- équipement de plusieurs machines à sous d'un « bills-acceptor » qui permet à la machine d'accepter le paiement directement en billet, sans que le client ait besoin d'effectuer, au préalable, d'opération de change de monnaie.

Le Groupe exploitait, au 31 octobre 2010, 211 machines à sous réparties comme suit :

- Casino de Gruissan : 111
- Casino de Châtel-Guyon : 50
- Casino de Port la Nouvelle : 50

Le Groupe a ainsi réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 des investissements pour ses casinos et ses activités périphériques d'un montant de 542 K€ environ.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Les principaux investissements en cours de réalisation pour l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat de nouvelles machines de jeux destinées à être installées dans les centres « La Tête dans les Nuages » exploités au centre de Passage des Princes et chez les partenaires du Groupe.

En ce qui concerne les casinos, le Groupe vise à améliorer en permanence son offre à la clientèle et la qualité de l'accueil de celle-ci grâce notamment à l'aménagement et la réfection de ses installations.

A ce titre, le Groupe a procédé à un renouvellement progressif de son parc de machines à sous de manière à développer une offre de machines à petites dénominations.

### **5.2.3 Principaux investissements envisagés**

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun investissement financier significatif n'a fait l'objet d'engagement ferme du Groupe vis-à-vis de tiers.

Les principaux investissements envisagés par le Groupe au cours des exercices à venir en ce qui concerne l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat récurrent de nouvelles machines de jeux destinées à maintenir l'attractivité du parc.

Les principaux investissements envisagés par le Groupe pour ses casinos porteront ainsi sur des investissements récurrents et de maintenance.

## **6. APERÇU DES ACTIVITÉS**

### **6.1 Présentation générale**

Depuis l'acquisition de SHC (voir paragraphe 7.3), le Groupe est constitué autour de la Société pour son activité de centre de jeux virtuels et de ses filiales tant pour ses activités de casinos que pour ses activités périphériques (hôtellerie-restaurants).

Depuis l'année 2000, le Groupe a privilégié les centres de jeux virtuels les plus profitables et à cet effet fermé au public plusieurs centres d'importance en faveur du centre qu'il exploite en propre situé Passage des Princes à Paris.

Le Groupe poursuit également sa politique de partenariat avec des centres de loisirs (cinémas, bowlings, notamment, et plus récemment parcs d'attraction) avec pour objectif de limiter ses charges de structure et de bénéficier d'un trafic que les jeux virtuels ne suffiraient pas à eux seuls à générer.

En avril 2006, dans le prolongement de son activité, le Groupe a acquis auprès de Groupe Partouche 55,56% du capital de SHC afin de développer une activité casinotière ainsi que des activités périphériques à celle-ci (hôtellerie et restauration) dans trois casinos situés à Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle. L'acquisition des 44,44% restant a été réalisée le 25 octobre 2007.

Ces casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table (boule, black jack, stud poker et roulette anglaise) et des machines à sous lesquelles représentent une part prépondérante de l'activité de ces casinos.

Au titre des activités périphériques à celles des casinos, au 31 octobre 2010, le Groupe exploitait un hôtel affilié au réseau Best Western à Gruissan.

Le Groupe développe également des activités thermales situées à Châtel-Guyon qui ont été cédées à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.617 K€, soit 19,31% du produit des activités ordinaires,
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 10.934 K€<sup>1</sup>, soit 80,69% du produit des activités ordinaires.

A l'exception de deux centres de jeux virtuels situés en Belgique, à Tournai et Mons, l'activité du Groupe est essentiellement située en France.

### **6.2 Atouts du Groupe**

Les atouts du Groupe reposent essentiellement sur les éléments suivants.

---

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino de Gruissan.

**Un centre de jeux virtuels exploité en propre** qui sert à promouvoir la marque et constitue le centre « phare » du Groupe pour les jeux virtuels - le développement des contrats de partenariat pour l'exploitation des centres de jeux virtuels

Le Groupe cherche à offrir dans les centres de jeux virtuels du loisir sous des formes variées, privilégiant par rapport aux jeux vidéos sur consoles ou ordinateurs personnels, les sensations fortes que permettent les dernières technologies. Héritier de l'« arcade », le Groupe vise également à satisfaire une clientèle large, familiale, au travers de la proximité, la compétition et l'animation, dans une ambiance sûre et conviviale, avec les machines les plus modernes. Le Groupe privilégie ainsi les dispositions architecturales ouvertes sur l'extérieur (au moyen, par exemple, de façades de verre), climatisées et systématiquement non fumeurs.

Au centre situé Passage des Princes à Paris, l'offre de jeux est complétée par la présence d'une boutique de jeux, d'une activité de jeu en réseau, de billards et de 4 pistes de mini bowling, ainsi que d'une zone de restauration automatique, lesquelles renforcent l'attractivité de ce centre et concourent à y créer une ambiance que le Groupe veut agréable et accueillante.

Ce centre de jeux « phare » situé Passage des Princes à Paris contribue à promouvoir la marque « La Tête dans les Nuages ».

Cette politique permet au Groupe d'étendre sa politique de partenariats. Celle-ci conduit le Groupe, afin de répondre à la concurrence des jeux vidéo sur consoles et ordinateurs personnels, à positionner ses centres de jeux virtuels comme s'intégrant dans des centres de loisirs de proximité, complémentaire des autres formes de loisirs comme les salles de cinéma ou de bowling.

Le Groupe bénéficie de ce fait d'un trafic que les jeux virtuels ne pourraient à eux seuls générer. Ces contrats lui permettent également de poursuivre son expansion compte tenu du montant moindre charges à supporter comparativement aux centres exploités en propre.

Le Groupe se déploie par ailleurs au sein des parcs d'attractions. A cet effet, il a conclu en mars 2006 un premier contrat pour trois saisons avec la Compagnie des Alpes concernant l'installation de machines de jeux dans les parcs Astérix, Bagatelle et La Mer de Sable.

#### Parc de machines à sous

Depuis l'acquisition des filiales casinotières en avril 2006, le Groupe disposait au 31 octobre 2010 d'un parc de machines à sous :

- le casino de Gruissan exploite 111 machines à sous,
- le casino de Châtel-Guyon exploite 50 machines à sous,
- le casino de Port la Nouvelle exploite 50 machines à sous.



### 6.3 Stratégie

La stratégie du Groupe pour les centres de jeux virtuels et les casinos continue de reposer sur :

#### JEUX VIRTUELS

Les objectifs du Groupe restent principalement la poursuite :

- du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat permettant de limiter les charges de structure qui sont supportées par les partenaires (telles que les loyers et charges, les frais de surveillance, les salaires du personnel).
- de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre, de la maîtrise des coûts de structure.

La Société axe également son développement sur :

- le développement de l'activité par la conclusion de nouveaux accords de partenariat avec différents acteurs du loisir ;
- la poursuite du développement dans des grands groupes comme la Compagnie des Alpes (Mer de sable, Parc Astérix et Parc Bagatelle).

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS maintient sa politique de rotation du parc machines chez ses partenaires avec un renouvellement permettant de compléter un parc d'environ 500 appareils, en grande partie amortie.

Elle s'attache également à la pérennité de son site en nom propre du Passage des Princes, avec une fréquentation de près de 330.000 clients en 2010 :

- un centre toujours plus attractif et une gamme de produits encore plus diversifiée grâce à notre collaboration avec notre fournisseur machines MBA, particulièrement la mise en exploitation, en avril 2010, de 4 pistes automatiques de mini bowling (Highway 66), d'un espace de 6 billards (pools et américains), ainsi qu'un renouvellement permanent du parc machines en nom propre ;
- le réaménagement et la mise en exploitation d'un espace de snack-restauration automatique de 32 places assises, autogéré et installé en lieu et place de l'ancien restaurant Mac Donald's ;
- la promotion récurrente, par voie de tracts, pour la promotion du mini-bowling, des billards et de l'espace de restauration automatique ;
- renouvellement pour une nouvelle année de l'offre Imagine'R en partenariat avec la RATP (environ 14% du CA en 2010) et nous étoffons l'offre permanente, de promotion ponctuelles, nous permettant de communiquer, aux 900.000 détenteurs de la carte Imagine'R, nos événements et nouveautés ;
- maintien du partenariat engagé depuis 2006 avec Atlanteam sur la partie Internet /jeux en réseau (7,5% du CA en 2010) ;
- intensification de la diffusion de notre formule anniversaire, via des partenariats avec les sites Internet de référencement d'offre de loisirs (STEPHYPROD) ;
- actions en termes de développement de l'activité de location de tout ou partie du site pour des événements spécifiques (plaquette de présentation, référencement Internet et auprès de sociétés spécialisées dans l'évènementiel) ;
- poursuite de l'offre pour les plus petits et les ados, de produits annexes, gadgets, peluches, bonbons, sucettes en distribution automatique avec DISCAPA, partenaire de CHUPA CHUPS et TOMY pour toutes les figurines des personnages de dessins animés.

Pour dynamiser cette activité, 4 pistes de bowling, 6 billards et un espace snack automatique ont été implantés depuis le mois d'avril 2010 dans l'établissement de Passage des Princes, situé au 5 boulevard des Italiens à Paris (2ème), qui constitue le vaisseau amiral de l'enseigne « La Tête Dans Les Nuages »

## CASINOS

Les casinos du Groupe vont poursuivre la maîtrise des charges afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux.

Par ailleurs, le Groupe continuera de répondre à l'engouement croissant de sa clientèle pour le poker (257 tournois organisés et plus de 14.000 inscrits au cours de l'exercice 2010), et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous, par son engagement dans le cadre du « Jackpot multisites » qui connecte en réseau 100 casinos français et plus de 330 machines à sous et offre une perspective de gagner des jackpots de plusieurs millions d'euros.

Des jackpots de plusieurs millions d'euros ont ainsi été gagnés, assurant une retombée médiatique significative pour l'ensemble des casinos du Groupement.

L'ouverture au marché et l'attribution d'une autorisation d'exploitation des jeux sur Internet pouvant constituer une perspective d'avenir pour notre Groupe, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a souscrit, aux côtés de 19 autres actionnaires détenant ensemble 40 casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34% du capital de la Société Française de Jeux sur Internet (SFJI) devenue ensuite « 200% Poker ». Cette société a vocation à obtenir une licence pour exploiter un site de poker en ligne. Dans ce but, cette société, nouvellement constituée, a déposé son cahier des charges auprès de l'ARJEL. L'agrément pour exploiter un site de poker en ligne, à travers la marque 200%poker a été délivré par l'ARJEL le 13 juillet 2010.

Le site « 200pourcentpoker.fr » a été lancé en septembre 2010 et, afin de soutenir ces perspectives, SFC a récemment souscrit à l'augmentation de capital de la Société 200% Poker, de manière à maintenir son niveau de participation dans le capital de cette Société.

### **6.4 Principaux marchés**

#### **6.4.1 Centres de jeux virtuels**

L'histoire du jeu vidéo remonte à 1972 lorsqu'est lancé le premier jeu vidéo à grand succès (Pong). A partir de 1978, se développe le jeu d'arcade. Celui-ci est généralement défini comme un jeu vidéo dans une borne d'arcade se présentant sous la forme d'un meuble muni d'un monnayeur, d'un écran et d'un dispositif de contrôle. Les jeux d'arcade se trouvent généralement dans des lieux publics comme les centres commerciaux, les bars et certains établissements spécialisés généralement appelés « salles d'arcade ».

En parallèle, s'accroît l'offre de jeu vidéo sur console de jeu supportant un nombre limité de jeux mais permettant aux joueurs de jouer à leur domicile. A compter des années 1980, l'offre de jeux vidéo s'intensifie principalement sur les ordinateurs personnels diffusés à grande échelle.

La généralisation de la pratique des jeux vidéo à domicile s'est accompagnée, selon les constatations du Groupe, dans certains pays (U.S.A., Japon, Grande-Bretagne), de l'offre de jeux d'arcades hors du domicile, dans des centres spécialisés. Certains de ces centres, parfois de grande taille, héritiers des « salles d'arcade », sont équipés de machines sophistiquées, faisant appel aux dernières techniques de la réalité virtuelle. En France, le marché des salles d'arcade reste toutefois embryonnaire et fortement concurrencé par les jeux vidéo sur ordinateurs personnels et consoles. Cette caractéristique rend ainsi l'environnement concurrentiel du Groupe difficilement appréciable.

Selon le Groupe, l'exploitation des jeux virtuels d'arcade est conduite soit par des exploitants individuels dans des sites indépendants dédiés, soit par des réseaux appartenant à des groupes disposant d'une couverture régionale ou nationale privilégiant des conventions de partenariat. L'exploitation dans le cadre de partenariat se distingue d'une exploitation en site dédié par la fourniture de machines de jeu (et du matériel nécessaire à l'exploitation), en contrepartie d'une mise à disposition par le partenaire (bowling, parc d'attraction) d'espace ou de locaux, moyennant un partage des recettes.

Le Groupe estime, compte tenu du développement de ses contrats de partenariat, qu'il est en concurrence notamment avec les fabricants de jeux d'arcade vidéos qui exploitent des espaces de jeux vidéos en France (dont Namco qui exploite espaces de jeux vidéo au sein de cinémas en vertu notamment d'un contrat cadre conclu avec Europalaces (Pathé-Gaumont) (sources internes au Groupe).

#### **6.4.2 Casinos**

Inventés à Venise au XVII<sup>ème</sup> siècle, les casinos apparaissent en France dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ils sont d'abord interdits, puis tolérés et enfin règlementés. La loi du 15 juin 1907 maintient le principe de l'interdiction mais autorise également des dérogations notamment dans les villes et stations classées balnéaires, thermales ou climatiques tandis que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette dérogation aux villes situées dans les agglomérations de plus de 500.000 habitants à condition qu'elles disposent d'une scène dramatique, d'un orchestre national ou d'un opéra et, à l'exception toutefois, en application d'une loi de 1920, des agglomérations situées à moins de 100 km de Paris (hormis Enghien-les-Bains classée station thermale).

Le décret n° 87-604 du 26 août 1987 autorise les machines à sous uniquement à l'intérieur des casinos.

Dans les communes habilitées à recevoir un casino, l'implantation de celui-ci fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi dite loi Sapin.

L'exploitant du casino est également tenu d'obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux. L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Lors de la première année d'exploitation, les exploitants sont soumis à une période probatoire durant laquelle aucune machine à sous ne peut être exploitée. Ensuite, toute extension du parc de machine à sous est soumise à agrément du Ministre de l'Intérieur.

Le « *protocole sur la promotion du jeu responsable* » signé en décembre 2005 par le Ministre de l'Intérieur, la Commission Supérieure des Jeux, le syndicat des Casinos Modernes (auxquelles adhère les casinos du Groupe et dont Monsieur Pascal Pessiot, Président du Conseil d'Administration de la Société, est vice-Président) et le syndicat des Casinos de France met en place un dispositif de protection de joueurs dits dépendants et vise à créer une dynamique de soutien des jeux de table et plus généralement de l'activité des casinos.

Les deux principales mesures mises en place par ce protocole concernent :

- à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, la mixité des salles de jeux. Jusqu'ici séparés, les machines à sous et les jeux de table peuvent à compter de cette date être regroupés dans la même salle. Dans le même temps, est supprimé le droit de timbre de 15 euros que les joueurs devaient acquitter pour accéder aux jeux de table qui sont désormais accessibles à tout le public des casinos et ceci gratuitement, ce qui est de nature à accroître leur attractivité ;
- à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006, les établissements exploitant des casinos ont été contraints de mettre en place le contrôle à l'accès des salles de machines à sous afin notamment d'éviter l'accès aux personnes inscrites au fichier tenu par le Ministère de l'Intérieur des « interdits de jeux ».

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 (date de clôture de l'exercice de l'ensemble des exploitants de casinos), l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un produit brut total des jeux de 2.344,4 M€, en baisse de 8,16% par rapport à l'exercice précédent.

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010, la part des machines à sous représente 90,99% du produit brut total des jeux, lequel rencontre une légère baisse de 2,13% par rapport à l'exercice précédent (*Source : Circulaire ministérielle octobre 2010*). Le produit brut total des jeux de tables a connu une progression de leur PBJ de 6,85 % par rapport à la période précédente (*Source : Circulaire ministérielle octobre 2010*).

La part totale des prélèvements (Etats, communes, CSG et CRDS) sur le produit brut des jeux représente environ 55,50% pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 (*Source : Syndicat des Casinos Modernes*).

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Au 31 octobre 2010, il compte 196 casinos autorisés sur le territoire national (contre 197 par rapport à la période précédente), et près des trois quarts des casinos sont exploités par des groupes (*Source : Syndicat des Casinos Modernes*).

**Les principaux acteurs sont les suivants** (*Source : Bilan statistique saison 2009-2010 Service central des courses et jeux, au 31/10/2010*) :

Identité des groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit brut des jeux réel 2010 (en M€)
Groupe Partouche	46	597,2
Groupe Lucien Barrière	34	717,9
Groupe Joa (ex Moliflor Loisirs)	20	185,3
Groupe Tranchant	16	195,1
Groupe Cogit	9	86,5
Groupe Emeraude	8	64,6
SMCFC	2	48,2

La concurrence dans le secteur des casinos est essentiellement locale, voire régionale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec d'autres casinos situés dans le Languedoc-Roussillon, principalement ceux de Valras-Plage (Groupe Tranchant) et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe), et dans une moindre mesure avec le casino du Cap d'Agde (FRR), situé dans l'Hérault. Le Groupe considère que le casino de Châtel-Guyon situé en Auvergne est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et dans une moindre mesure en raison de leur éloignement géographique ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche). Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle tous deux exploités par le Groupe sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle ont été classés respectivement à la 89<sup>ème</sup>, 137<sup>ème</sup> et 190<sup>ème</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 sur 196 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Circulaire ministérielle octobre 2010*).

Le Groupe est également exposé à la concurrence de produits de substitution que représentent les jeux en ligne.

L'ouverture au marché en 2010 et l'attribution d'une autorisation d'exploitation des jeux sur Internet pourraient constituer une perspective d'avenir pour notre Groupe.

Un organisme de régulation des jeux en ligne (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne - ARJEL) est chargé d'attribuer les licences et de contrôler l'activité des opérateurs.

La Société Française de Casinos a souscrit, aux côtés de 19 autres actionnaires détenant ensemble 40 casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34% du capital de la Société Française de Jeux sur Internet (SFJI). Cette société a vocation à obtenir une licence pour exploiter un site de poker en ligne. Dans ce but, cette société, nouvellement constituée, a déposé son cahier des charges auprès de l'ARJEL. L'agrément pour exploiter un site de poker en ligne, à travers la marque 200%poker a été délivré par l'ARJEL le 13 juillet 2010.

Le site « 200pourcentpoker.fr » a été lancé en septembre 2010 et, afin de soutenir ces perspectives, SFC a récemment souscrit à l'augmentation de capital de la Société 2

## **6.5 Principales activités**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.617 K€, soit 19,31% du produit des activités ordinaires,
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 10.934 K€<sup>2</sup>, soit 80,69% du produit des activités ordinaires.

### **6.5.1 Centres de jeux virtuels**

Afin de répondre aux attentes du marché, au 31 octobre 2010, le Groupe développait ses activités de jeux virtuels dans le centre situé Passage des Princes à Paris ainsi que dans 16 centres en partenariat.

---

<sup>2</sup> Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino de Gruissan.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités par le Groupe s'élève à 2.616 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 dont 1.575 K€, soit 60,19%, par le centre de Passage des Princes.

Le Groupe s'attache également à la pérennité de ce site exploité en nom propre, dont la fréquentation s'est élevée à près de 330.000 clients en 2010 :

- un centre toujours plus attractif et une gamme de produits encore plus diversifiée grâce à notre collaboration avec notre fournisseur machines MBA, particulièrement la mise en exploitation, en avril 2010, de 4 pistes automatiques de mini bowling (Highway 66), d'un espace de 6 billards (pools et américains), ainsi qu'un renouvellement permanent du parc machines en nom propre ;
- le réaménagement et la mise en exploitation d'un espace de snack-restauration automatique de 32 places assises, autogéré et installé en lieu et place de l'ancien restaurant Mac Donald's ;
- la promotion récurrente, par voie de tracts, pour la promotion du mini-bowling, des billards et de l'espace de restauration automatique ;
- renouvellement pour une nouvelle année de l'offre Imagine'R en partenariat avec la RATP (environ 14% du CA en 2010) et nous étoffons l'offre permanente, de promotion ponctuelles, nous permettant de communiquer, aux 900.000 détenteurs de la carte Imagine'R, nos événements et nouveautés ;
- maintien du partenariat engagé depuis 2006 avec Atlanteam sur la partie Internet /jeux en réseau (7,5% du CA en 2010) ;
- intensification de la diffusion de notre formule anniversaire, via des partenariats avec les sites Internet de référencement d'offre de loisirs (STEPHYPROD) ;
- actions en termes de développement de l'activité de location de tout ou partie du site pour des événements spécifiques (plaquette de présentation, référencement Internet et auprès de sociétés spécialisées dans l'évènementiel) ;
- poursuite de l'offre pour les plus petits et les ados, de produits annexes, gadgets, peluches, bonbons, sucettes en distribution automatique avec DISCAPA, partenaire de CHUPA CHUPS et TOMY pour toutes les figurines des personnages de dessins animés.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités en partenariat s'élève à 1.041 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010. Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 par les six principaux centres de jeux virtuels exploités en partenariat par le Groupe, après partage des recettes avec ses partenaires :

Principaux centres exploités en partenariat	Chiffre d'affaires (revenant au Groupe) en K€
Bowling de Belle Epine	341
Marseille Plan de Campagne	142
Marseille La Valentine	106
Bowling d'Orgeval	72
Mons	53
Bowling d'Echirolles	49
<b>Total</b>	<b>763</b>

Seuls les centres de jeux virtuels exploités, en partenariat, au sein du bowling de Belle Epine à Thiais (94) et du complexe cinématographique à Marseille Plan de Campagne (13), par le Groupe, au 31 octobre 2010 représentaient plus de 5% du chiffre d'affaires généré par les centres de jeux virtuels du Groupe.

Le niveau d'activité continue de s'appuyer sur quatre éléments : la mise en place de partenariat pour la mise en place de simulateurs sur le site de Passage des Princes, le développement des jeux en réseau et la négociation en vue d'ouvrir de nouveaux centres de jeux en partenariat.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, SFC a poursuivi sa politique de développement des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidations des accords existants.

Ainsi, des négociations ont été poursuivies, notamment avec des professionnels du bowling.

Le Groupe estime pour l'exercice clos au 31 octobre 2010 que 1.051.922 clients environ ont joué sur les jeux virtuels du Groupe, ce qui représente une moyenne de 2.882 clients environ par jour.

Le Groupe évalue le montant du jeu moyen, pour l'exercice clos au 31 octobre 2010, à 3,20 € HT (incluant le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe) contre 3,46 € HT pour l'exercice précédent (calculé sur la base du chiffre d'affaires généré par les activités de jeux virtuels y compris le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe, divisé par le nombre total de clients).

L'environnement favorable dans lequel sont installés ses centres de jeux devrait lui permettre de capter une clientèle cadre en zone urbaine et périurbaine à l'heure du déjeuner, une clientèle adolescente l'après-midi et une clientèle familiale le week-end. La tranche d'âge de la clientèle ainsi touchée par les activités de jeux virtuels du Groupe s'échelonne de 10 à 50 ans.

Le Groupe s'efforce de fidéliser ses clients en leur proposant de nouveaux jeux par une gestion dynamique des rotations de machines. Ainsi, des rotations du parc machines sont régulièrement effectuées, tant au sein de chaque centre de jeux virtuels qu'entre les différents centres.

Ces rotations et réimplantations permettent de mettre en avant des machines nouvellement exploitées de manière à susciter en permanence l'intérêt du public.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, près de 33% du parc de 486 machines de jeux virtuels dont est propriétaire le Groupe a fait l'objet de mouvements entre les différents centres.

Par ailleurs, les centres de jeux virtuels d'une superficie suffisante sont organisés par zones regroupant des jeux de même type ou catégorie (combat, sport, conduite, enfants, ...) afin de susciter davantage l'intérêt des joueurs.

Le Groupe poursuit également le développement de partenariats machines avec des fournisseurs ou exploitants caractérisés par la mise à disposition au profit du Groupe de machines de jeu généralement très sophistiquées et récentes. Ces accords permettent au Groupe de s'assurer d'une continue attractivité et de la rentabilité de nouvelles machines avant leur éventuelle acquisition.

Au 31 octobre 2010, le Groupe disposait ainsi de 6 machines mises à disposition par des fabricants ou fournisseurs au centre de jeux situés Passage des Princes à Paris.

Enfin, le Groupe s'efforce d'offrir à sa clientèle une gamme variée de produits annexes (restauration, confiserie, jeux en réseau au centre de Passage des Princes, ou sur consoles, cabines photos, ...), exploités par différents partenaires et en contrepartie du versement par ceux-ci, d'une redevance de sous-location ou d'une commission sur le chiffre d'affaires réalisé. Le développement de cette gamme a pour objectif d'accroître l'attractivité des centres de jeux du Groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010, le chiffre d'affaires généré par ces activités annexes reste limité.

### 6.5.2 Casinos et activités périphériques

Au 31 octobre 2010, le Groupe exploitait en France trois casinos titulaires d'une délégation de service public et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les trois casinos ainsi que les activités périphériques du Groupe s'élève à 10.934 K€<sup>3</sup>.

#### Le casino de Gruissan (Aude)

Créé en 1975, le casino de Gruissan a obtenu le droit d'exploiter ses premières machines à sous en 1993. Entièrement rénové en 1994, le casino, situé entre mer et étang, à l'entrée de la station balnéaire de Gruissan, est conçu par le Groupe comme un centre de loisirs et d'animation.

Sur un terrain d'environ 1,5 hectare, l'établissement dans lequel est exploité le casino d'une surface de 1.500 m<sup>2</sup> possède :

- une salle de 111 machines à sous,
- une salle de jeux traditionnels (roulette anglaise, black jack et stud-poker),
- une salle de quatre tables de Texas Hold'em Poker, une table de Poker Omaha
- trois points de bar-restauration,
- un « lounge-bar » dans la partie centrale du casino,
- un parking privé de 400 places.

Le casino de Gruissan est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1<sup>er</sup> mars 2002 expirant le 28 février 2017. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Gruissan prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer annuellement au programme des animations culturelles de la ville.
- d'une autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur octroyée le 29 juillet 2002, renouvelée en 2007 et expirant le 30 juin 2012.

Le casino de Gruissan a été classé à la 89<sup>ème</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 sur 196 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Circulaire ministérielle octobre 2010*).

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 s'élève à 8.355 K€, contre 8.678 K€ au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2009 représentant une baisse de 3,7%.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 représente 57,3% du produit brut des jeux généré par les trois casinos du Groupe sur cette période. Le produit brut des jeux du casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 s'est réparti à hauteur de 7.806 K€ pour les machines à sous (soit 93,4% du produit brut des jeux) et 550 K€ pour les jeux de table (soit 6,6% du produit brut des jeux).

Les murs de l'immeuble dans lequel est exploité le casino de Gruissan ont été cédés par le Groupe le 7 janvier 2007 (voir paragraphe 7.3). Depuis cette date, a été conclu avec le nouveau propriétaire un bail expirant le 8 janvier 2016.

---

<sup>3</sup>Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino de Gruissan.



Dans le cadre de ses activités périphériques, le Groupe exploite par ailleurs à Gruissan un hôtel classé trois étoiles de 50 chambres affilié au réseau « Best Western ». L'hôtel bénéficie des moyens mis en œuvre par ce réseau en vue de faciliter et de développer son activité, en contrepartie de paiements de commissions assises sur le chiffre d'affaires. L'hôtel est, de par son affiliation au réseau « Best Western », par ailleurs soumis à des visites de contrôle de qualité.

#### Le Casino de Châtel-Guyon (Puy de Dôme)

Créé au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le casino de Châtel-Guyon est intégré dans le parc thermal.

Le casino comporte :

- une salle de 50 machines à sous,
- une table de Texas Hold'em Poker,
- un restaurant,
- un bar,
- deux salles de réception et/ou spectacle.

Le casino de Châtel-Guyon est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public en date du 22 mai 1998, amendé en date du 12 janvier 2007 et renouvelée jusqu'au 31 octobre 2021. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Châtel-Guyon prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer à des animations culturelles.

A l'expiration de la délégation de service public, le Groupe participera à l'appel d'offres que lancera la commune d'exploitation.

- d'une autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur renouvelée pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 octobre 2014.

Le casino de Châtel-Guyon a été classé à la 137<sup>ème</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 sur 196 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Circulaire ministérielle octobre 2010*).

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 s'élève à 4.629 K€, contre 4.501 K€ au cours de la période précédente représentant une amélioration de 2,84%. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 représente 31,7% du produit brut des jeux généré par les trois casinos français du Groupe sur cette période.

Le produit brut des jeux du casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 s'est réparti à hauteur de 4.609 K€ pour les machines à sous (soit 99,6%) et 20 K€ pour les jeux de table (soit 0,4%).

#### Le Casino de Port la Nouvelle (Aude)

L'établissement situé en front de mer a été ouvert en 1995 et exploite les activités suivantes :

- une salle de 50 machines à sous,
- une salle de jeux traditionnels (black-jack),
- une salle de boule,
- un bar,
- un « lounge-bar »,
- un restaurant.

Le casino de Port la Nouvelle est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2003 expirant le 23 novembre 2022. Le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Port la Nouvelle prévoit notamment l'obligation du Groupe d'exploiter dans l'enceinte du casino un restaurant de qualité et une contribution du Groupe au développement de la station balnéaire à hauteur de 30 K€ pour la première année d'exploitation des machines à sous, 50 K€ la deuxième année et 70 K€ la troisième, ce montant sera ensuite révisé sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation.
- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 1<sup>er</sup> juin 2006 et renouvelée jusqu'au 31 octobre 2013.

Le casino de Port la Nouvelle a été classé à la 190<sup>ème</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 sur 196 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Circulaire ministérielle octobre 2010*).

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 s'élève à 1.602 K€, contre 1.683 K€ au cours de la période précédente.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 représente 11,32% du produit des jeux généré par les trois casinos français du Groupe au cours de cette période.

Le produit brut des jeux au casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 s'est réparti à hauteur de 1.570 K€ pour les machines à sous (soit 98%) et 32 K€ pour les jeux de table (soit 2%).

#### Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 du fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, s'est désormais étendue à l'ensemble de la population active.

La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros. La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment.

### **6.5.3 Thermes**

Il est rappelé que l'activité thermale a été cédée à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2008. Par conséquent, les actifs et passifs constituant cette activité ont été rattachés à la Structure.

### **6.6 Nouveau produit ou service**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, le Groupe n'a pas lancé de nouvelles activités.

### **6.7 Evénements exceptionnels**

Il n'existe aucun événement exceptionnel.

## 6.8 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication

Le marché des centres de jeux virtuels du Groupe est approvisionné par quatre principaux fabricants de machines de jeux commercialisant leurs produits par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés, avec lesquels la Société traite sans prédominance particulière. La politique de renouvellement des jeux virtuels du Groupe est dictée par les attentes de la clientèle, les dernières évolutions technologiques et le développement de l'entreprise.

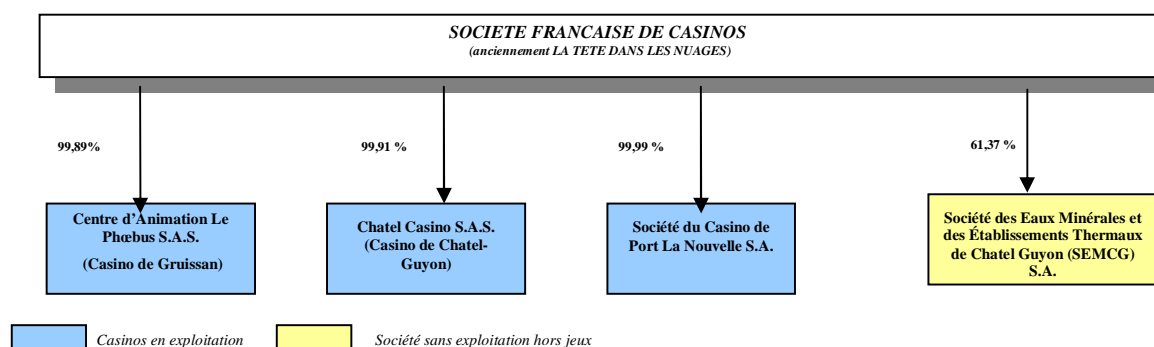
En ce qui concerne les casinos, les machines à sous et les tables de jeux traditionnelles sont fournies par des fabricants faisant l'objet d'un agrément du ministre de l'intérieur. Le Groupe n'est pas engagé aux termes de contrat d'approvisionnement.

Le Groupe conduit son activité de casino dans le cadre de délégation de service public et de cahier des charges conclus avec la commune d'exploitation d'une durée maximum de 18 ans.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Organigramme

L'organigramme ci-dessous présente les principales filiales du Groupe au 31 octobre 2010. Une liste exhaustive de l'ensemble des filiales du Groupe au 31 octobre 2010 figure au paragraphe 9.2.3 du présent Document de Référence.



### 7.2 Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité

Le Groupe comprend la Société SFC et les filiales de celles-ci. La Société et l'ensemble de ses filiales sont des sociétés immatriculées en France et conduisent leurs activités en France.

La Société conduit à la fois une activité économique propre d'exploitation de centres de jeux virtuels et un rôle de société holding.

A ce dernier titre, elle assure au titre d'une convention de prestations de services de siège des prestations notamment dans le domaine de la stratégie et du développement, des délégations de service public pour les activités casinotières, de l'aide à l'élaboration, à la mise en place et au suivi de procédures internes, et de l'assistance et conseil en matière administrative, comptable, juridique, fiscale, financière et de ressources humaines.

La rémunération de la Société est calculée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SFC et ses filiales.

SFC, société anonyme au capital de 9.918.287,50 euros dont le siège social est situé Tour de l'Horloge, 4 place Louis Armand, 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467, reste, au 31 octobre 2010, la tête de l'intégration fiscale du sous-groupe casinotier constitué par elle-même et ses filiales. SFC continue également d'assurer certaines prestations de société holding.

Les casinos et activités périphériques du Groupe sont exploités par les filiales de SFC comme suit :

- pour le casino et l'hôtel de Gruissan, par Centre d'Animation Le Phœbus, société par actions simplifiée au capital de 1.240.000 euros dont le siège social est situé Lot. 69 de l'Unité Touristique, 11430 Gruissan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro 305 322 042 ;
- pour le casino de Châtel-Guyon, par Châtel Casino société par actions simplifiée au capital de 88.000 euros dont le siège social est situé Place Brosson 63140 Châtel-Guyon immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 391 605 987 ;
- pour le casino de Port la Nouvelle, par Société du Casino de Port la Nouvelle société anonyme au capital de 160.307 euros dont le siège social est situé Immeuble « La Réserve », 11210 Port la Nouvelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro 407 654 094.

Aucune autre filiale du Groupe n'a représenté plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 octobre 2010.

Les contributions de ces activités au 31 octobre 2010 sont présentées dans le tableau ci-après :

(en K€)	Actif non courant	Passif non courant	Produit des activités ordinaires	Résultat net (part du Groupe)
<b>Jeux virtuels (SFC)</b>	1.289 <sup>1</sup>	102	2.617	(10.166)
<b>Casinos <sup>3</sup></b> (Centre d'Animation Le Phœbus, Chatelcasino et Société du Casino de Port la Nouvelle)	33.504 <sup>2</sup>	10.031	10.934	(946)

1 Dont 11 K€ d'impôts différés actifs.

2 Dont 29.521 K€ d'immobilisations incorporelles.

3 Les produits et les charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino.

### 7.3 Cessions et acquisitions récentes

Le Cinéma-Théâtre, inclus dans les bâtiments qui abritent le casino à Châtel-Guyon a été cédé à la municipalité le 22 décembre 2009 pour le prix symbolique de 1€, la Mairie devant procéder à sa rénovation et permettre la réouverture des lieux. A terme, un accord de partenariat devrait être signé entre la Ville de Châtel-Guyon et le casino pour la gestion du cinéma-théâtre.

Le Groupe s'est engagé pour ses activités d'exploitation de centres de jeux virtuels, ses casinos et activités périphériques, dans une politique de recentrage sur ses établissements les plus profitables et dans une politique de développement.

Pour l'activité d'exploitation des centres de jeux virtuels, le Groupe a ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, poursuivi sa politique de développement des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidation des accords existants.

Ainsi des négociations sont en cours notamment avec des professionnels du bowling.

Par ailleurs, le Centre « La Tête dans les Nuages » de Passage des Princes a bénéficié de la mise en place de billards, de 4 pistes de mini bowling et d'une zone de restauration automatique, ce qui a permis une véritable redynamisation de cet établissement.

En parallèle, l'activité jeux virtuels bénéficie favorablement du report des dépenses de la clientèle vers des activités de loisirs de proximité, sans pour autant subir l'interdiction de fumer dans les lieux publics dans la mesure où la majorité des Centres « La Tête dans les Nuages » sont depuis l'origine des espaces non fumeur.

#### 7.4 Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figurent au chapitre 19 du présent document de référence.

#### 7.5 Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales

A la clôture de l'exercice, Monsieur Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général, ainsi que Maurice BIR, tous trois administrateurs de la Société, détiennent un certain nombre de mandats de dirigeants dans le Groupe, voir paragraphe 14.1 Les autres membres du Conseil d'Administration de la Société n'exercent aucune autre fonction au sein de l'une quelconque des filiales de la Société.

### 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

#### 8.1 Immobilisations corporelles importantes existants ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe détient, au 31 octobre 2010, la propriété des bâtiments dans lesquels est exploité le casino de Châtel-Guyon.

La valeur brute totale des terrains et constructions s'élevait à 2.842 K€ au 31 octobre 2010, soit 1.284 K€ net à la même date.

Les principales immobilisations corporelles du Groupe au 31 octobre 2010 sont les suivantes :

<i>milliers euros</i>	<b>Montant (valeur nette)</b>
<b>Total</b>	<b>5.003</b>
dont terrains et constructions	1.557
dont installations techniques et matériels	1.905
dont autres immobilisations	1.541
dont jeux virtuels	1.093
dont casinos	3.909

Le montant des charges de loyers inscrits au compte de résultat consolidé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 était de 1.160 K€.

Les principaux baux en vigueur au 31 octobre 2010 étaient les suivants :

<b>Etablissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date d'expiration du bail</b>
Passage des Princes	5, boulevard des Italiens - 75002 Paris	21 décembre 2018
Casino de Port la Nouvelle	La Réserve - 11210 Port la Nouvelle	23 novembre 2022
Siège social	9, rue de Téhéran - 75008 Paris	28 décembre 2015
Casino de Gruissan	Avenue des Dunes-Terrain Rond-11430 Gruissan	31 décembre 2015
Hôtel du casino	Lot 69 De l'Unité Touristique - 11430 Gruissan	31 décembre 2015

A la date du dépôt du présent Document de Référence, il n'existe aucun bien immobilier détenu par des mandataires sociaux du Groupe loué à une société du Groupe.

#### 8.2 Questions environnementales

Néant.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

### 9.1 Situation financière

Le présent Chapitre 9 décrit :

- la situation financière et les résultats consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2010,
- la situation financière et les résultats de la Société (comptes sociaux) pour les exercices clos les 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009.

Les informations financières au 30 avril 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent document aux pages 212 et suivantes.

### 9.2 Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010

#### 9.2.1 Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, le Groupe a procédé aux opérations décrites au paragraphe 7.3.

Pour les risques liés aux activités exploitées par le Groupe, voir le Chapitre 4 du présent document de référence.

#### 9.2.2 Extraits des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2010

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 19 : sur les écarts actuariels,
- IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère),
- IAS 23 : coûts d'emprunts (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intragroupe,
- IAS 39 et IFRS 7 : reclassement des actifs financiers (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2008),
- IFRS 1 révisé : 1<sup>ère</sup> adoption des IFRS (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2010),
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée : regroupements d'entreprises et consolidation (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009),
- IFRS 8 : secteurs opérationnels (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IFRIC 15 : contrats de construction immobilière (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- IFRIC 17 : distribution d'actifs non monétaires (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- IFRIC 18 : transfert d'actifs des clients (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- Amendements à l'IAS 23 : (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Amendements à l'IAS 32 et à l'IAS 1 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation,
- Amendements à l'IFRS 1 : exemptions complémentaires pour les premiers adoptants (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- Amendements à l'IFRS 2 : conditions d'acquisition et annulations (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les normes suivantes, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation :

Au titre des nouvelles normes :

- IAS 24 : informations relatives aux parties liées (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011),
- IFRS 1 : exemption limitée à la présentation d'informations comparatives (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Au titre des amendements de normes existantes :

- Amendement à l'IAS 32 : classement des émissions de droit (applicable au 1<sup>er</sup> février 2011).

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

### **LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Au 31 octobre 2010, le périmètre de consolidation du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS comprenait les sociétés suivantes :

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt	
				31.10.2010	31.10.2009
Société Française de Casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	61,37%	61,37%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	59,90%	59,90%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,54%	97,54%
Société du Casino Le Mirage	-	Maroc - Agadir		Cédé le 19/10/2009	
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	61,23%	61,23%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	61,49%	61,49%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Structure	Paris	390 785 723	99,80%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Structure	Paris	419 926 597	99,90%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### **LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION**

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 octobre 2010 de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

Il est précisé que les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destinés à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES** de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 13.497 K€ et le produit des activités ordinaires s'élève à 13.551€.

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>Répartition par activité :</b>		
Jeux virtuels	2.617	2.881
Casinos	10.934	10.546
<b>Total</b>	<b>13.551</b>	<b>13.427</b>

**LE RESULTAT NET PART DU GROUPE 2010** est négatif à hauteur de 11.253 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>Résultat net :</b>		
Jeux virtuels	(10.167)	290
Casinos	(946)	103
Thermes	-	(22)
Structure	(140)	34
<b>Total</b>	<b>(11.253)</b>	<b>390</b>

### 9.2.3 Situation d'endettement

La situation financière du Groupe, fait ressortir un taux d'endettement de 93,87% par rapport aux capitaux propres (10.247 K€/ 10.916 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 1.148 K€), et des emprunts auprès des établissements de crédit et dettes sur acquisition d'immobilisations inscrits dans les passifs financiers courants (pour 10.765 K€)
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.666 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.



### **9.3 Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos les 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009**

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES** de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 2.616 K€, contre 2.881 K€ au titre de l'exercice précédent. Il continue de subir les effets de la crise économique et de la restriction des dépenses liées aux loisirs qui en découle.

**LE RESULTAT D'EXPLOITATION**, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 280 K€, et dotations aux provisions sur actif circulant à hauteur de 193 K€, est négatif à hauteur de (921) K€, contre un résultat négatif de (933) K€ pour l'exercice précédent.

Ce résultat, bien qu'en amélioration par rapport à l'exercice précédent, transcrit la baisse du chiffre d'affaires qui n'est pas compensée malgré les plans d'économies mis en place qui ont permis d'enregistrer une réduction de près de 7,5% du montant des charges d'exploitation.

**LE RESULTAT FINANCIER** est négatif à hauteur de (6.282) K€, contre un résultat positif à hauteur de 890 K€ au 31 octobre 2009.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations constitués par les intérêts produits par les comptes courants de nos filiales (à hauteur de 250 K€), ainsi que des remontées de dividendes (à hauteur 890 K€) ;
- de dotations financières aux amortissements et provisions (à hauteur de 6.685 K€), correspondant principalement à la dépréciation du mali technique à hauteur de 4.873 K€ et des titres du casino de Port-La-Nouvelle à hauteur de 1.813 K€ ;
- d'intérêts et charges assimilées pour 757 K€ correspondant essentiellement aux intérêts sur la dette à l'égard de GROUPE PARTOUCHE dans le cadre de l'acquisition des titres de la SHC le 26 avril 2006 (à hauteur 159 K€) et des intérêts de l'emprunt obligataire émis en juillet 2007 (à hauteur 230 K€).

**LE RESULTAT EXCEPTIONNEL** est, quant à lui, négatif à hauteur de (6) K€, contre un résultat positif de 1.171 K€ au 31 octobre 2009 résultant de la cession du casino Le Mirage.

Il est constitué principalement du résultat net de la cession d'immobilisations.

**LE RESULTAT NET** de l'exercice clos le 31 octobre 2010 est négatif, à hauteur de (6.667) K€ contre un bénéfice de 1.527 K€ au 31 octobre 2009.

#### **1.2.2 SITUATION D'ENDETTEMENT**

La situation financière de la Société, fait ressortir un taux d'endettement de 48,17% par rapport aux capitaux propres (9.578 K€/19.882 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts (pour 6.134 K€) et des dettes sur immobilisations et comptes rattachés (pour 3.733 K€) inscrits dans les passifs financiers,
- de laquelle est déduit le montant des disponibilités (289 K€).

## 9.4 Hors-bilan

### Dettes garanties par des sûretés réelles

- Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle,
- La Société du Casino de Port la Nouvelle a consenti un gage espèce au profit de la Société Générale,
- Hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon consentie au profit de la Banque Populaire du Masif Central et de la Banque Commerciale pour le Marché del'Entreprise,
- Nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phoebus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

### Créances garanties par des sûretés réelles

- La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

## 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe

<i>En K€</i>	<b>Groupe 31.10.2010 (IFRS)</b>	<b>Groupe 31.10.2009 (IFRS)</b>	<b>Groupe 31.10.2008 (IFRS)</b>
<b>Capitaux à long terme</b>			
Capitaux propres consolidés	10.916	23.141	15.220
Dettes financière à long terme	1.148	1.361	1.732
<b>Capitaux à court terme</b>			
Dettes financières à court terme	10.765	5.001	19.575
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.666	893	1.631
<b>Endettement financier net</b>	<b>10.247</b>	<b>9.854</b>	<b>19.676</b>
<b>Endettement financier net / fonds propres consolidés</b>	<b>93,87%</b>	<b>42,58%</b>	<b>129,3%</b>

Les informations sur les capitaux propres du Groupe au 30 avril 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (annexe 4), aux pages 212 et suivantes.

### 10.2 Flux de trésorerie du Groupe

<i>En K€</i>	<b>Groupe 31.10.2010 (IFRS)</b>	<b>Groupe 31.10.2009 (IFRS)</b>	<b>Groupe 31.10.2008 (IFRS)</b>
Flux opérationnel	1.821	1.665	327
Flux sur investissements	(603)	1.014	5.284°
Flux de financement	31	(3.616)	(616)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1.250</b>	<b>(937)</b>	<b>(574)</b>

Les informations sur les flux de trésorerie du Groupe au 30 avril 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (annexe 4), aux pages 212 et suivantes.

### 10.3 Sources et structure de financement

Hormis l'utilisation de ses capitaux propres, au 31 octobre 2010, le Groupe se finance principalement au moyen de financements bancaires (à hauteur de 1.543 K€) et d'avances consentis par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 3.248 K€). La description des sources de financement du Groupe figure à la note 10 des comptes consolidés du Groupe (voir chapitre 20).

Le Groupe a également procédé à l'émission en juillet 2007 d'un emprunt obligataire de 5.062,50 K€ pour financer un règlement de 5 millions d'euros auprès de Groupe Partouche.

Le Groupe a également souscrit les emprunts suivants au titre des exercices précédents :

- un crédit syndiqué consenti le 20 avril 2001 pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :
  - o l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.
  - o l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.

La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 383 K€ ;

- un prêt consenti le 13 avril 2006. D'un montant initial de 300 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 3,40% et est remboursable en 60 mensualités constantes de 5 444 €. La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 36 K€ ;
- un prêt consenti le 26 juin 2006. D'un montant initial de 750 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 37 500 € chacune du 26 septembre 2006 au 26 juin 2011. La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 112,5 K€ ;
- un prêt consenti le 26 juin 2006. D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € chacune du 26 septembre 2006 au 26 juin 2011. Au 01.09.2009, le remboursement du solde s'élevant à 992 500 € a été renégocié et est remboursable en 23 trimestrialités de 41 350 € et une 24<sup>ème</sup> de 41 450 €. La première trimestrialité est fixée au 01.12.2009 et la dernière au 01.09.2015

Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.

De plus un gage espèce d'une trimestrialité de 41 350 € a été constitué au 01.09.2009. La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 868,5 K€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a souscrit les emprunts suivants :

- un prêt consenti le 17 février 2010. D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015. Il est assorti d'une clause de réserve de propriété La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 7 K€ ;
- un prêt consenti le 15 mai 2010. D'un montant de 105 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 4,94% l'an et est remboursable en 6 années du 15.05.2010 au 15.05.2016. Il est assorti d'une clause de réserve de propriété La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 98 K€ ;
- un prêt consenti le 23 juin 2010. D'un montant de 39 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 5,32% l'an et est remboursable en 3 années du 23.06.2010 au 22.06.2013. Il est assorti d'une clause de réserve de propriété La dette résiduelle au 31 octobre 2010 est d'un montant de 35 K€.

Au titre de ses emprunts, la Société n'est pas soumise au respect de certains engagements dits « covenants » notamment de ratios financiers dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de ces emprunts.

Les avances consenties au Groupe par les actionnaires de la Société et sociétés apparentées concernent principalement au 31 octobre 2010 :

<i>En K€</i>	<b>Montant</b>
Frameliris	35
Verneuil Participations	76
F.D. Conseils et Participations	2 592
Foch Investissements	82
Matignon	461
Divers	2
<b>Total</b>	<b>3.248</b>

Les avances consenties par les actionnaires portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Le Groupe a également pris les engagements et autres obligations contractuelles suivants :

- contrats de location simple,
- engagements de retraite : 155 K€,
- le Groupe a octroyé dans le cadre des contrats de cession des murs du casino et de l'hôtel de Gruissan deux garanties à première demande couvrant notamment la réparation des dommages entrant dans le cadre de la garantie décennale.

Les informations sur les sources et structures de financement du Groupe au 30 avril 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (annexe 4), aux pages 229 et suivantes.

#### **10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influencer sur les opérations de la Société**

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre ces emprunts prévoient des clauses usuelles d'exigibilité anticipée, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

#### **10.5 Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes**

Le Groupe envisage dans la mesure du possible de financer les investissements décrits au paragraphe 5.2.2 sans recours à un financement externe.

## **11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Le Groupe s'attache à protéger ses marques (principalement la marque « La Tête Dans les Nuages » qui a donné lieu à dépôt en France, Maroc, Suisse et Benelux) et ses noms de domaine (principalement « ltdn », « françaisecasinos », « sociétéfrançaisecasinos » et « lafrançaisecasinos »).

## **12. INFORMATION SUR LES TENDANCES**

Les objectifs du Groupe restent principalement la poursuite du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat avec des acteurs du loisir (bowlings, parcs d'attractions, villages de vacances, etc...) ainsi que de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre.

Par ailleurs, le Groupe continuera de répondre à l'engouement croissant de sa clientèle pour le poker (257 tournois organisés et plus de 14.000 inscrits au cours de l'exercice 2010), et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous, par son engagement dans le cadre du « Jackpot multisites » qui connecte en réseau 100 casinos français et plus de 330 machines à sous et offre une perspective de gagner des jackpots de plusieurs millions d'euros.

L'ensemble de l'activité de jeux (jeux virtuels et casinos) connaît un resserrement du fait du contexte actuel de crise économique qui pénalise particulièrement l'activité de loisir.

Le Groupe va poursuivre son programme de maîtrise des charges engagé au cours de l'exercice 2008-2009, afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux des Casinos et du chiffre d'affaires des Centres de jeux virtuels.

L'ouverture au marché et l'attribution d'une autorisation d'exploitation des jeux sur Internet pourraient constituer une perspective d'avenir pour notre Groupe.

Courant 2010, les jeux de hasards en ligne interdits en France jusqu'à présent ont fait l'objet d'une loi autorisant les paris en ligne et le Poker sur Internet.

Un organisme de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a été chargé d'attribuer les licences et de contrôler l'activité des opérateurs.

La Société a souscrit, aux côtés de 19 autres actionnaires détenant ensemble 40 casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34% du capital de la Société Française de Jeux sur Internet (SFJI). Cette société a vocation à obtenir une licence pour exploiter un site de poker en ligne. Dans ce but, cette société, nouvellement constituée, a déposé son cahier des charges auprès de l'ARJEL. L'agrément pour exploiter un site de poker en ligne, à travers la marque 200%poker a été délivré par l'ARJEL le 13 juillet 2010.

Le site « 200pourcentpoker.fr » a été lancé en septembre 2010 et, afin de soutenir ces perspectives, SFC a récemment souscrit à l'augmentation de capital de la Société 2

Ces tendances sont fournies à titre d'information et ne sont donc pas nécessairement représentatives de ce que seront les performances futures.

### **13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**

La Société ne présente pas de prévision ou estimation du bénéfice à la date de dépôt du présent Document de Référence et n'a pas l'intention d'en donner.

### **14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **14.1 Conseil d'Administration**

Conformément aux stipulations de l'article 3 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut être composé de trois membres au moins et de 18 au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale et la durée de leur mandat est de trois ans. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil d'Administration est de 75 ans. En application de l'article 14 des statuts de la Société, chaque administrateur doit détenir une action de la Société.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration est composé des six membres suivants :

**Pascal PESSIOT** (Président du Conseil d'Administration, Administrateur)

Président de FINANCIERE SFC (SAS)

Administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Représentant permanent de FRAMELIRIS en qualité de Gérant de BIVOUAC NAPOLEON (SC), de Gérant de ALPHA NAT (SCI), de Gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), d'administrateur de BIGORTEL (SA), d'administrateur de LOISIRS 2000 (SA), de Gérant de CAP AU SUD (SC),

Gérant de SOCIETE EUROPEENNE DE DIFFUSION ET DE DEVELOPPEMENT DANS LA CULTURE ET LES LOISIRS (SARL), SOCIETE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE NAVIRES DE PLAISANCE (SNC), FRAMELIRIS (SNC), FINANCIERE AGDE LOISIRS (SNC), COM CENTER (SCI), SCI 61 AVENUE D'ARGENTEUIL, NORMANDY (SCI), IMMOBILIERE LA FORET (SCI)

**Patrick CUITOT** (Directeur Général, Administrateur)

Administrateur de CHATELCASINO (SAS),

Représentant permanent de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en qualité d'administrateur de CHATELCASINO (SAS), de la SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA), de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS) et de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA).

**Maurice BIR** (Administrateur)

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA),

Gérant de FINANCIERE SAINT-CYR (SARL), ALBARINO PASSY (SNC), HOCH PARC MONCEAU (SCI), REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), SANDY PLAGE (SARL), BIR INVEST (SCI) et 9 GENERAL LECLERC (SC).

**Daniel REYNE** (Administrateur)

Président Directeur Général de la SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA),

Président de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Gérant de la SCI DE L'HOTEL DU CASINO, de la SCI CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS et de AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE DE GRUISSAN-AZT (SCI)

**Claude SERVAJEAN** (Administrateur)

Président Directeur Général de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA) et de SOCIETE HÔTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HÔTEL (SA),

Président de CHATELCASINO (SAS),

Administrateur de CHATELCASINO (SAS), SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA), de SOCIETE HÔTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HÔTEL (SA)

Gérant de GRAND CASINO DE BEAULIEU (SARL), FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI), COMPAGNIE THERMALE DE CHATELGUYON (SARL), SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HÔTELIÈRE DE CONGRÈS ET DE THERMALISME - SIHCT (SARL), et de SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DANCINGS ET DE DISCOTHÈQUES - SF2D (SARL)

**VERNEUIL PARTICIPATIONS** (Administrateur)

Autres mandats : Néant

**14.2 Direction Générale**

Conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la Société, la direction générale est assurée par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration. En application du sous-titre I des statuts de la Société par délibérations du 24 mai 2011, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, la direction générale est assurée par Monsieur Patrick CUITOT.

Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

Cf. paragraphe 14.1

Autres mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Président de CHATELCASINO (SAS)

**14.3 Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la Direction Générale**

A la connaissance de la Société, aucun des administrateurs ou le Directeur Général, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, aucun des administrateurs ou le Directeur Général, n'a été empêché par un tribunal, au cours des cinq dernières années, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs ou entre un administrateur et le Directeur Général de la Société.

#### 14.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la direction générale

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs ou du Directeur Général à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

### 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

#### 15.1 Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de direction

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, les rémunérations, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,

ont été les suivantes :

(en K€)	31.10.2010			31.10.2009		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme *	112	53	165	101	48	149
Jetons de présence	10	0	10	0	0	0
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>53</b>	<b>175</b>	<b>101</b>	<b>48</b>	<b>149</b>

\* Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

En K€	31.10.2010							31.10.2009				
	P.Cuitot P.D.G.	M. Bir	P.Decaix	F.Doulcet	F. Gontier	R. Labati	P. Pessiot	P Pessiot, P.C.A.	F.Doulcet	F.Gontier	J.C.Borie	P.Cuitot D.G.
Rémunération fixe	101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96
Rémunération variable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	3	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Au titre des exercices clos les 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009, aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit, à l'exclusion des rémunérations perçues au titre des contrats de travail et de Monsieur Patrick CUITOT qui perçoit, de la Société, au titre de son mandat de Président Directeur Général, une rémunération d'un montant annuel brut avant impôt de 5.490 €.

Monsieur Patrick CUITOT a perçu au titre de son contrat de travail avec SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, une rémunération qui s'élève pour l'exercice 2010 à un montant de 101 K€ brut avant impôts.



La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'a été consenti par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

### **15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de la Société ou à son Directeur Général.

### **15.3 Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'action**

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bons de souscription d'actions émises par la Société ou l'une de ses filiales n'est détenue par un administrateur de la Société ou le Directeur Général de la Société.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Fonctionnement des organes d'Administration et de direction**

Les mandats des membres du Conseil d'Administration de la Société et de son directeur général sont indiqués aux paragraphes 14.1 et 14.2 du présent Document de Référence.

#### **16.1.1 Direction générale**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Par décision en date du 24 mai 2011, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Patrick CUITOT, en qualité de Directeur Général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, notamment aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 a décidé de limiter les pouvoirs du Directeur Général et que, par conséquent, jusqu'à l'expiration du mandat social de Directeur Général, le Conseil d'administration de la Société devra être consulté et sur toute décision relative aux points suivants :

- toute demande de modification substantielle du Plan de continuation qui sera présenté par la Société ;
- tout acte de disposition (sous quelque forme que ce soit notamment par vente, achat, location ou licence) d'actifs significatifs nécessaires à la conduite de l'activité de la Société ;
- la conclusion ou la résiliation de tout contrat de travail comportant une rémunération annuelle brute fixe supérieure à 75.000 Euros ;
- tout emprunt excédant un montant en principal de 400.000 Euros ;
- la conclusion d'un accord dans le cadre du dossier Atlantis ;
- la conclusion d'un accord portant sur la créance du Groupe Partouche ;
- une augmentation supérieure à 3% de la rémunération des dirigeants salariés ;
- l'embauche ou le licenciement des directeurs de casinos ;
- la création, la cession de filiale, acquisition, investissement ou toute prise de participation dans une autre société ou entité ainsi que tout transfert d'actions ou de parts détenues dans toute entité, pour autant que l'opération porte sur un montant supérieur à 1.000.000 Euros, sauf si cette opération s'effectue dans le cours normal des affaires ; et
- l'octroi de garanties, cautions, avals, susceptibles d'entraîner une charge potentielle pour la Société égale ou supérieure à 400.000 Euros ou bien portant sur des biens appartenant à la Société d'une valeur supérieure à 400.000 Euros.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable envers la Société ou envers les tiers, selon les cas, des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, des violations des statuts, ou des fautes commises dans sa gestion, dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration n'envisage pas à la date de dépôt du présent Document de Référence de procéder à la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

#### **16.1.2 Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il autorise certaines décisions du Directeur Général visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration de la Société n'a pas adopté de règlement intérieur. La Société envisage de mettre prochainement en place un tel règlement intérieur.

Pascal PESSIOT, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en application de l'article L. 225-51 du Code de commerce, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte également en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

### **16.1.3 Contrats de services entre les administrateurs ou le Directeur Général et la Société**

Une convention de prestations d'assistance et de conseils a été conclue le 8 juillet 2011, entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et la Société FRAMELIRIS, dont le capital est majoritairement détenu par Monsieur Pascal PESSIOT qui en est le Gérant et qui est également administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

Cette convention a pour objet de confier à la Société FRAMELIRIS une mission de conseil, d'assistance, de veille et d'étude exclusivement dans le domaine des jeux en ligne. En contrepartie, le prestataire perçoit la somme forfaitaire mensuelle de 8.500 € H.T. à titre d'honoraires.

Une convention de mise à disposition d'une assistance juridique a été conclue le 16 juin 2005, entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, administrateur, aux termes de laquelle la société VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est engagée à mettre à la disposition de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales une assistance permanente en matière juridique en contrepartie d'une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé par le personnel de VERNEUIL PARTICIPATIONS sur les dossiers du groupe SFC. Le montant de cette rémunération est augmenté d'un forfait de 3% correspondant aux frais générés dans le cadre de l'exécution desdites prestations.

A l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus, il n'existe pas, à la date du dépôt du présent Document de Référence, de contrats de services conclus entre la Société ou l'une de ses filiales avec l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général, directement ou par l'intermédiaire d'une société contrôlée par ceux-ci ou à des membres de leur famille.

Plus particulièrement, à la connaissance de la Société :

- aucun prêt, avance ou garantie n'a été accordé par le Groupe aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ;
- il n'existe pas de baux immobiliers conclus par le Groupe avec les membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général ou à des membres de leur famille, ou des sociétés contrôlées par eux ;
- il n'existe pas d'actifs nécessaires à l'activité de la Société ou du Groupe appartenant directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ou à des membres de leur famille.

### **16.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'audit et de rémunération**

Pour les travaux du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2.

Pour l'évaluation du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2, Annexe 2.

Pour l'audit interne, voir les paragraphes 16.3.2, Annexe 2, et 16.3.3, Annexe 3.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, le Comité d'Audit est composé de Messieurs Maurice BIR (Président du Comité d'Audit), Daniel REYNE et Claude SERVAJEAN, administrateurs.

Les mandats exercés par les membres du Comité d'Audit sont mentionnés au paragraphe 14.1.

## **16.3 Gouvernement d'entreprise**

### **16.3.1 Mise en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise**

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise du type de ceux recommandés par le rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées ») du 27 octobre 2002, notamment en ce qui concerne les administrateurs indépendants et le travail en comités.

A la date de dépôt du présent document, la Société n'envisage pas de mettre en place au cours de l'exercice 2010-2011 de tels mécanismes.

### **16.3.2 Rapport sur le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'Administration**

Le Président du Conseil d'Administration a établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et les commissaires aux comptes ont établi, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, un rapport sur ce rapport du Président. Ces rapports figurent en Annexe 2 et en Annexe 3 du présent Document de Référence.

### **16.3.3 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-135 dernier alinéa du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Voir Annexe 3 du présent document de référence.

## **17. SALARIÉS**

### **17.1 Effectifs du Groupe**

Les effectifs du Groupe étaient de 164 personnes au 31 octobre 2010 (dont 21 salariés en CDD), contre 167 au 31 octobre 2009.

L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice est de 152 personnes en équivalent temps plein.

Le recours aux contrats à durée déterminée ou d'intérim est essentiellement causé par le remplacement de salariés ponctuellement absents et l'accroissement temporaire de l'activité.

## **Répartition des salariés par catégorie et principal type d'activité**

	31/10/2010	31/10/2009
<b>Employés</b>	<b>121</b>	<b>121</b>
dont centres de jeux virtuels	11	11
dont casinos et activités périphériques	110	110
dont structure	-	-
<b>Agents de Maîtrise</b>	<b>18</b>	<b>20</b>
dont centres de jeux virtuels	7	7
dont casinos et activités périphériques	11	13
dont structure	-	-
<b>Cadres</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
dont centres de jeux virtuels	4	5
dont casinos et activités périphériques	21	21
dont structure	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>167</b>
- dont centres de jeux virtuels	21	23
- dont casinos et activités périphériques	143	144

## 17.2 Participation et stock options

### 17.2.1 Intérêts des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général dans le capital de la Société

Voir paragraphe 14.1.

### 17.2.2 Options de souscription et d'achat d'actions

Néant

### 17.3 Participations des salariés au capital social ; autres éléments optionnels

La Société exploitant le casino de Gruissan a mis en place un accord de participation légale. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, les sommes versées aux salariés au titre de cette participation se sont élevées à 81 K€.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Actionnaires au 31 octobre 2010 et évolution au cours des 3 dernières années

Au 31 octobre 2010, la Société avait émis 3.606.650 actions dotées de 4.022.042 droits de vote, dont 414.087 droits de vote double.

A la connaissance de la Société, 43 actionnaires étaient inscrits au nominatif au 31 octobre 2010 (Source : BNP-Paribas) et il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement,

ACTIONNARIAT	31 OCTOBRE 2010				31 OCTOBRE 2009				31 OCTOBRE 2008			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Frameliris	1.790.869	49,65	1.790.869	44,53	1.790.869	49,65	1.790.869	44,54	1.624.203	60,06	1.624.203	48,61
Verneuil Participations	937.214	25,99	1.321.428	32,85	937.214	25,99	1.321.428	32,86	637.214	23,56	1.274.428	38,14
EEM	468.806	13,00	468.806	11,66	468.806	13	468.806	11,66	-	-	-	-
Total actionnaires dirigeants	27.541	0,76	27.791	0,69	25.890	0,72	25.890	0,64	5.260	0,19	5.260	0,16
P. PESSIOT	-	-	-	-	10	0,00	10	0,00	10	0,00	10	0,00
M. BIR	50	0,00	100	0,00	50	0,00	50	0,00	50	0,00	50	0,00
F. GONTIER	5.000	0,14	5.000	0,12	5.000	0,14	5.000	0,12	5.000	0,18	5.000	0,15
R. LABATI	20.630	0,57	20.630	0,51	20.630	0,57	20.630	0,51	-	-	-	-
P. DECAIX	100	0,00	100	0,00	100	0,00	100	0,00	100	0,00	100	0,01
P. CUITOT	100	0,00	100	0,00	100	0,00	100	0,00	100	0,00	100	0,00
A SANSON	1	0,00	1	0,00								
J.F. PANEL	1.660	0,05	1.860	0,05								
Autres actionnaires nominatifs	49.032	1,36	80.060	1,99	32.336	0,90	62.209	1,55	32.178	1,19	32.349	0,97
Public	333.188	9,24	333.188	8,28	351.535	9,75	351.535	8,74	405.311	14,99	405.311	12,13
TOTAL	3.606.650	100	4.022.042	100	3.606.650	100	4.020.737	100	2.704.166	100	3.341.551	100

seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. La Société n'a pas procédé à une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) et n'a pas une connaissance précise du nombre de ses actionnaires.

La Société est cotée sur le Compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

Les informations sur la répartition du capital au 30 avril 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (annexe 4), pages 212 et suivantes.

En date du 19 mai 2011, un pacte d'actionnaires a été conclu, pour une durée de 3 ans et 6 mois, entre Messieurs Pascal PESSIOT, Frédéric DOULCET, François GONTIER et les sociétés FRAMELIRIS, VERNEUIL PARTICIPATIONS, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, FOCH INVESTISSEMENTS et MATIGNON.

Ce pacte prévoit principalement :

- un accord de ses signataires sur l'organisation de la gouvernance de la Société (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, membres du Conseil d'Administration, limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration),
- un droit de préemption réciproque,
- un droit de sortie forcée en cas d'offre d'acquisition de 100% du capital de la SFC,
- une clause de liquidité entrant en vigueur au terme d'un délai de trois ans.

A la connaissance de la Société, au cours des 3 dernières années, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Le 13 février 2009, la Société FRAMELIRIS a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 50% du capital de la Société et détenir 49,65% du capital et 42,20% des droits de vote de la Société ;
- Le 18 février 2009, la Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 13% du capital et 11,75% des droits de vote de la Société
- Le 18 février 2009, la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS a déclaré avoir franchi, de concert avec la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, à la hausse les seuils des 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, et 1/3 du capital et des 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, et 1/3 des droits de vote de la Société et détenir 38,98% du capital et 44,86% des droits de vote de la Société

### **18.2 Droits de vote différents**

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, depuis l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaire.

La prochaine Assemblée Générale de la Société sera appelée à statuer sur la suppression de ce droit de vote double statutaire.

### **18.3 Détention ou contrôle, direct ou indirect**

Au 31 octobre 2010, la Société était directement et exclusivement contrôlée par la Société FRAMELIRIS laquelle détenait à cette date 1.790.869 actions et droits de vote, représentant respectivement 49,65% du capital de la Société et 44,53% de ses droits de vote. FRAMELIRIS est contrôlée directement par Monsieur Pascal PESSIOT.

La présence, au Conseil d'Administration de la Société, de cinq membres sans relation avec l'actionnaire principal (FRAMELIRIS) sur les six composant le Conseil d'Administration, permet selon la Société d'éviter qu'un contrôle sur la Société ne soit exercé de « manière abusive » au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

### **18.4 Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur**

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle de son capital.

## **19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

La description des relations entre les sociétés du Groupe figure au paragraphe 7.1.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 est présenté ci-dessous.

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés – Exercice clos le 31 octobre 2010**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### **II. Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

*Avec les sociétés Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phoebus et Chatelcasino :*

Administrateur concerné : Monsieur Patrick Cuitot, Président directeur général de SFC en qualité d'Actionnaire majoritaire des sociétés Casino Port La Nouvelle et Centre d'Animation Le Phoebus et Administrateur de la société Chatelcasino.

Nature et objet : convention de prestations de services de siège.

Modalités : la rémunération de prestations de services de siège, signée initialement par les différentes sociétés avec SHC, fixée par la convention entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2006, a été transférée à SFC à effet du 29 octobre 2008, suite à la transmission universelle du patrimoine de la SHC au profit de SFC a été modifiée. Cette rémunération est désormais calculée sur la base des frais de structure supportés par SFC augmentés de 10% multipliés par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par les sociétés, le tout divisé par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par le Groupe.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 12 octobre 2010 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Pour cet exercice, votre société n'a pas comptabilisé de produit au titre de ces conventions.



### III. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

#### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*Avec les sociétés GCB, SCI Foncière des Grands Hôtels, SF2D, SIHCT, SEMCG, SHC, Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phoebus et Chatelcasino :*

Administrateurs concernés : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant de GCB, Gérant de la SCI Foncière des Grands Hôtels, Gérant de SF2D, Gérant de SIHCT, Président de la société SHC, Président directeur général de la société SEMCG, Monsieur Patrick Cuitot, Administrateur de la société Chatelcasino et Président directeur général de SFC en qualité d'Actionnaire majoritaire des sociétés Casino Port La Nouvelle et Centre d'Animation Le Phoebus, Monsieur Maurice BIR, Administrateur de la société SEMCG.

Nature et objet : convention de compte courant et d'avance de trésorerie.

Modalités : les sociétés ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation.

Les montants et les conditions comptabilisés chez Société Française de Casinos SA sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR <sup>(1)</sup>	Taux d'intérêt	Produits financiers en EUR	Charges financières en EUR
GCB	809 751	3,6 %	28 506	
SCI Foncière des Grands Hôtels	- 540 357	3,6 %		14 862
SF2D	2 571 047	3,6 %	90 296	
SIHCT	912 193	3,6 %	34 706	
SEMCG	- 1 126 898	3,6 %		32 008
Casino Port La Nouvelle	360 118	3,6 %	51 611	
Centre d'Animation Le Phoebus	1 107 463	3,6 %	43 015	
Châtelcasino	- 251 012	3,6 %		6 336

(1) : signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

*Avec les sociétés Matignon, Foch Investissements, Bivouac Napoléon :*

Administrateurs concernés : Messieurs François Gontier au titre de Gérant des sociétés Matignon et Foch Investissements et Pascal Pessiot au titre de Gérant associé de la SCI de construction vente Bivouac Napoléon.

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les administrateurs et actionnaires ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles.

Les montants et les conditions comptabilisés chez Société Française de Casinos SA sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR <sup>(2)</sup>	Taux d'intérêt	Charges en EUR
Matignon	- 461 008	3,6 %	11 008
Foch Investissements	- 81 715	3,6 %	1 715
Bivouac Napoléon	0	3,6 %	0

(2) signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

Les conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2009

***Avec les administrateurs :***

Administrateurs concernés : Monsieur Maurice Bir.

Nature et objet : Convention de compte courant.

Modalités : L'administrateur ci-dessus a convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles.

Les montants et les conditions comptabilisés chez Société Française de Casinos SA sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR <sup>(3)</sup>	Taux d'intérêt	Charges financières en EUR
Maurice Bir	198	3,6 %	198

(3) signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

Les conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2009

***Avec la société Verneuil Participations SA :***

Administrateur concerné : Monsieur Patrice Decaix, Administrateur de la société Verneuil Participations SA.

*Première convention :*

Nature et objet : convention de mise à disposition d'une assistance juridique.

Modalités : la société Verneuil Participations s'est engagée à mettre à la disposition de la Société Française de Casinos SA et de ses filiales une assistance permanente en matière juridique en contrepartie d'une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé par le personnel de Verneuil Participations sur les dossiers du Groupe SFC.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé une charge de 39.515 €, au titre de cette convention.

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 juin 2005 et l'avenant par celui du 13 avril 2006.

*Seconde convention :*

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les sociétés Verneuil Participations et Société Française de Casinos SA ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation. Le compte courant est rémunéré au taux suivant : Euribor semestriel + 1 %.

Au 31 octobre 2010, le compte courant fait apparaître une dette de Société Française de Casinos SA envers la société Verneuil Participations de 76.097 €.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé 856 € de charges financières au titre de cette convention.

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 22 mai 2001.

***Avec la société Framéloris :***

Administrateur concerné : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant associé de la société Framéloris.

*Première convention :*

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les sociétés Framéloris et Société Française de Casinos SA ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation. Le compte courant est rémunéré au taux de 3,6 %.

Au 31 octobre 2010, le compte courant fait apparaître une dette de Société Française de Casinos SA envers la société Framéloris de 35.160 €.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé 918 € de charges financières au titre de cette convention.

*Seconde convention :*

Nature et objet : cession de compte courant.

Modalités : le 19 octobre 2009, la Société Française de Casinos SA a cédé à la société Framéloris, pour 1.500.000 €, la créance de 1.928.915 € qu'elle détenait sur la société du Casino Le Mirage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2009.

Le solde du prix a été réglé en février 2010.

***b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

***Avec les sociétés Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phoebus et Chatelcasino :***

Administrateur concerné : Monsieur Patrick Cuitot, Président directeur général de SFC en qualité d'Actionnaire majoritaire des sociétés Casino Port La Nouvelle et Centre d'Animation Le Phoebus et Administrateur de la société Chatelcasino.

Nature et objet : convention de prestations de services de siège.

Modalités : SHC, dont le patrimoine a été intégralement transféré à la Société Française de Casinos à effet du 29 octobre 2008, s'est engagée à mettre à la disposition des sociétés ci-dessus une assistance et conseils en matières stratégique, administrative, juridiques et financière, pour la gestion opérationnelle et le développement de leur activité pour une rémunération correspondant à 3% du montant du chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par les casinos.

Pour cet exercice, votre société n'a pas comptabilisé de produit au titre de ces conventions.

***Avec les administrateurs :***

Administrateurs concernés : Messieurs Pascal Pessiot, François Gontier.

Nature et objet : Convention de compte courant.

Modalités : Les administrateurs et actionnaires ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles.

Les montants et les conditions comptabilisés chez Société Française de Casinos SA sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR (3)	Taux d'intérêt	Charges financières en EUR
Pascal Pessiot	0	3,6 %	0
François Gontier	0	3,6 %	0

(3) signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

Les conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2009

*Avec la société Framéloris :*

Administrateur concerné : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant associé de la société Framéloris.

*Première convention :*

Nature et objet : convention de prestations de services.

Modalités : La société Framéloris met à la disposition de la Société Française de Casinos SA une assistance permanente en matière de secrétariat et de standard pour un montant égal à 5 % du coût mensuel (charges incluses) du personnel affecté à la réalisation des prestations.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice.

La convention a été autorisée a posteriori par le Conseil d'administration du 21 octobre 2006.

Paris et Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

Michel BACHETTE-PEYRADE

FIDEURAF

*Membre du réseau Fiducial*

Jean-Pierre BOUTARD

## 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes consolidés qui figurent dans le document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 04 décembre 2009 sous le numéro D. 09-792 en pages 115 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes consolidés qui figurent dans le Document de Référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 octobre 2010 sous le numéro en pages et suivantes.

Ces documents de référence et actualisation du document de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : Tour de l'Horloge, 4 place Louis Armand - 75012 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### 20.2 Information financière pro forma

N/A

### 20.3 Etats financiers

#### 20.3.1 Etats financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2010

Actif (en euros)	Au 31.10.2010	Notes	Au 31.10.2009
Ecarts d'acquisition	-	1	10 192 567
Immobilisations incorporelles	29 522 042	2	31 041 166
Immobilisations corporelles	5 002 738	3	5 984 427
Autres actifs financiers non courants	257 879	4	171 742
Impôts différés	10 542	13	9 273
<b>Actifs non courants</b>	<b>34 793 201</b>		<b>47 399 175</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	5	-
Stocks et en-cours	187 415	6	189 393
Clients	362 718	7	447 038
Autres actifs courants	900 870	8	996 164
Actif d'impôt exigible	8 987		6 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 665 817	10	893 008
<b>Actifs courants</b>	<b>3 125 807</b>		<b>2 532 136</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 919 008</b>		<b>49 931 311</b>

Passif (en euros)	Au 31.10.2010	Notes	Au 31.10.2009
Capital	9 918 287	9	9 918 287
Réserves consolidées	11 654 274		11 308 064
Composante capital (ORA)	-	10	905 319
Ecart de conversion	-		-
Résultat net part du Groupe	(11 252 546)		390 883
Capitaux propres part du Groupe	10 320 015		22 522 553
Intérêt des minoritaires	596 324		618 565
Capitaux propres	10 916 339	D	23 141 118
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 148 161	10	1 360 676
Emprunts et dettes financières divers	21 970		1 565 220
Autres passifs non-courants	96 196	11	2 911 242
Provisions non courantes	272 890	12	280 261
Impôts différés	9 741 979	13	10 280 767
Passifs non courants	11 281 196		16 398 166
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	5	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	479 444	10	1 126 798
Emprunts et dettes financières divers	6 726 124	10	3 307 975
Fournisseurs	2 077 335	14	2 428 087
Dettes fiscales et sociales	2 105 376	15	2 286 846
Autres passifs courants	4 247 879	16	1 179 412
Provisions courantes	85 315	17	62 909
Passif d'impôt exigible	-		-
Passifs courants	15 721 473		10 392 027
Total du passif	37 919 008		49 931 311

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

(en euros)	Au 31.10.2010 12 mois	Notes	Au 31.10.2009 12 mois
Chiffre d'affaires	13 497 120		13 336 885
Autres produits opérationnels	53 424		90 150
Produits des activités ordinaires	<b>13 550 544</b>	19	<b>13 427 035</b>
Achats consommés	(791 484)		(752 056)
Charges externes	(4 600 793)		(4 921 023)
Charges de personnel	(5 452 935)	23	(5 600 128)
Impôts et taxes	(569 158)		(760 539)
Dotation nette aux amortissements	(1 388 138)		(1 391 979)
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur immobilisations	-		-
Sur actifs financiers	(512)		3 967
Sur actifs courants	(32 941)		(30 243)
Provisions nettes des reprises	(15 036)		426 654
Autres (charges) produits opérationnels	(74 304)		(19 296)
Résultat opérationnel courant	<b>625 243</b>		<b>382 392</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(11 825 667)		713 987
Résultat opérationnel	<b>(11 200 424)</b>	19	<b>1 096 379</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	20 890		379 763
Coût de l'endettement financier brut	(639 900)	10	(974 106)
Coût de l'endettement financier net	<b>(619 010)</b>		<b>(594 343)</b>
Autres produits (charges) financiers	1 727		5
Résultat avant impôt	<b>(11 817 707)</b>		<b>502 041</b>
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	543 842	20	(74 808)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		(21 929)
Résultat net de l'ensemble consolidé	<b>(11 273 865)</b>		<b>405 304</b>
Opérations sur titres auto-détenus	-		-
Ecarts de conversion	-		-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-		-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-		-
Réévaluation des immobilisations	-		-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
- attribuable aux actionnaires du groupe	(11 252 546)		390 883
- attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	(21 319)		14 421
Résultat net par action (part du Groupe)	(3,12)	21	0,11
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	(3,12)		0,11

Le poste « autres produits et charges opérationnels non courants » est affecté des dépréciations de l'écart d'acquisition pour 10 193 K€ et des droits incorporels pour 1 516 K€.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

(en euros)	Au 31.10.2010 12 mois	Au 31.10.2009 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	(11 273 865)	405 304
Charges d'intérêts	639 900	974 106
Produits d'intérêts	(20 890)	(379 763)
Impôt sur les sociétés	(543 842)	74 808
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	13 119 561	1 315 760
Autres (produits) et charges calculés	15 035	469 882
(Plus-values), moins-values de cession	94 756	(114)
Capacité d'autofinancement	2 030 655	2 859 983
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	1 978	70 939
Clients	84 320	(57 055)
Fournisseurs	(300 752)	(119 208)
Variation des autres actifs et passifs	3 441	(1 094 502)
Impôt (payé) ou remboursé	1 331	4 661
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	1 820 973	1 664 818
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(542 441)	(453 921)
Acquisitions d'immobilisations financières	(87 486)	(16 125)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 036	6 395
Cessions d'immobilisations financières	837	21 792
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs		1 600 000
Intérêts reçus		
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	4 526	(144 248)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(602 528)	1 013 893
Dividendes mis en paiement	(943)	(1 481)
Frais sur augmentation de capital		(76 022)
Souscription d'emprunts	150 998	
Remboursement d'emprunts	(545 493)	(753 859)
Remboursements à groupe Partouche		(1 000 000)
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	874 898	(1 380 116)
Intérêts payés	(448 209)	(404 572)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	31 251	(3 616 050)
Variation de trésorerie	1 249 697	(937 338)
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	389 681	1 327 020
Impact des différences de change		
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 639 377	389 681



## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Composante Obligations Remboursables en Actions	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2007 Normes IFRS	7 437	-	13	(705)	11 097	17 842	895	18 738
Affectation du résultat				705	(705)	-		-
Résultat de l'exercice				(3 641)		(3 641)	187	(3 454)
Distribution de dividendes						-	(2)	(2)
Frais d'augmentation de capital					(101)	(101)		(101)
Virement de poste à poste					256	256	(256)	
Variation de périmètre							(2)	(2)
Variation des écarts de conversion			4		31	35	6	41
Au 31.10.2008 Normes IFRS	7 437	-	17	(3 641)	10 578	14 392	828	15 220
Affectation du résultat				3 641	(3 641)	-		-
Résultat de l'exercice				391		391	14	405
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Augmentation de capital	2 481				4 334	6 815		6 815
Obligations Remboursables en Actions		905			99	1 004		1 004
Frais d'augmentation de capital					(76)	(76)		(76)
Virement de poste à poste					(3)	(3)	3	-
Variation de périmètre							(225)	(225)
Variation des écarts de conversion			(17)		17			
Au 31.10.2009 Normes IFRS	9 918	905	-	391	11 309	22 523	618	23 141
Affectation du résultat				(391)	391	-		-
Résultat de l'exercice				(11 253)		(11 253)	(21)	(11 274)
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Obligations Remboursables en Actions		(905) <sup>(1)</sup>			(95)	(1 000)		(1 000)
Variation de périmètre					50	50		50
Au 31.10.2010 Normes IFRS	9 918	-	-	(11 253)	11 654	10 320	596	10 916

(1) Le transfert des Obligations Remboursables en Actions en dettes courantes est expliqué au point « 10) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net » ci-dessous.

## A. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

### I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

#### 1) **Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Chatel-Guyon.**

En date du 25 novembre 2009, l'autorisation d'exploiter les jeux a été accordée à la Société Châtelcasino pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 pour prendre fin le 31 octobre 2014.

#### 2) **Cession du Théâtre à Chatel-Guyon**

Le Cinéma-Théâtre, inclus dans les bâtiments qui abritent le casino à Châtel-Guyon a été cédé à la municipalité le 22 décembre 2009 pour le prix symbolique de 1€, la Mairie devant procéder à sa rénovation et permettre la réouverture des lieux. A terme, un accord de partenariat devrait être signé entre la Ville de Châtel-Guyon et le casino pour la gestion du cinéma-théâtre.

#### 3) **Ouverture d'un seizième centre « La Tête Dans les Nuages » en partenariat et réorganisation du centre au Passage Des Princes**

Le 21 avril 2010, la Société a ouvert son seizième centre en partenariat dans le Parc d'attraction animalier « Le Pal », dans l'Allier. Ce parc est le cinquième plus gros parc de loisirs de France et reçoit chaque année plus de 500 000 visiteurs.

Mise en exploitation au centre de Passage Des Princes de 4 pistes de mini bowlings « Highway 66 », 6 billards automatiques « pool et américains » et d'une zone de restauration automatique.

#### 4) **Séparation des barèmes de prélèvements dans les casinos**

Suite à la publication au Journal Officiel le 13 mai 2010 de la loi du 12 mai 2010, les dispositions concernant la séparation des barèmes de prélèvements entre les jeux de table et les machines à sous sont applicables.

Cette séparation des barèmes est rétroactive au 1<sup>er</sup> novembre 2008 et impacte les comptes annuels de 352 K€.

#### 5) **Site de Poker en ligne : 200% POKER**

Société Française de Casinos a souscrit, aux côtés de 19 autres actionnaires détenant ensemble 40 casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34% du capital de la Société 200% Poker. Le 13 juillet 2010, cette société a obtenu auprès de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne) une licence pour exploiter un site de poker en ligne : [www.200pourcentpoker.fr](http://www.200pourcentpoker.fr).

## **6) Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du casino « Le Mirage » à Agadir**

Le 24 septembre 2009, la Société Française de Casinos a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

Société Française de Casinos a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1 600 K€.

En date du 14 avril 2010, la Société Française de Casinos a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

A ce stade, au vu de l'avancement du dossier, aucune provision n'a été constituée.

## **7) Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce**

L'assemblée Générale des obligataires réunie le 5 mai 2010 ayant remis en cause l'accord du 5 octobre 2009 signé entre le représentant de la masse des obligataires et la société, de nouvelles négociations ont été amorcées.

Ces nouvelles négociations n'ayant pas abouti, Société Française de Casinos a été contrainte de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, en se déclarant juridiquement en cessation de paiement.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée pour une période de quatre mois, soit jusqu'au 12 avril 2011.

Dans cette perspective, un plan de continuation sera présenté au Tribunal de Commerce de Paris, après consultation préalable des créanciers.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le groupe pour la préparation des états financiers au 31 octobre 2010, repose sur les actions mises en œuvre par la société pour présenter un plan de continuation auprès du Tribunal de Commerce de Paris dans les prochains mois.

## II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt	
				31.10.2010	31.10.2009
Société Française de Casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	61,37%	61,37%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	59,90%	59,90%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,54%	97,54%
Société du Casino Le Mirage	-	Maroc - Agadir		Cédé le 19/10/2009	
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	61,23%	61,23%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	61,49%	61,49%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Structure	Paris	390 785 723	99,80%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Structure	Paris	419 926 597	99,90%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### Reconstitution des capitaux propres de la Société du Casino de Port-la-Nouvelle

Aux termes des délibérations d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire tenue le 26 avril 2010, il a été procédé à la reconstitution des capitaux propres de cette société, qui étaient devenus inférieurs à la moitié de son capital social, du fait des pertes passées. Cette opération a été réalisée par « un coup d'accordéon », sous la forme d'une augmentation de capital de 2 538 K€, libérée par incorporation de compte courant et réservée à Société Française de Casinos, suivie d'une réduction de capital de 2 407 K€.

### III. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

#### RÉFÉRENTIEL

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 19 : sur les écarts actuariels,
- IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère),
- IAS 23 : coûts d'emprunts (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intragroupe,
- IAS 39 et IFRS 7 : reclassement des actifs financiers (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2008),
- IFRS 1 révisé : 1<sup>ère</sup> adoption des IFRS (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2010),
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée : regroupements d'entreprises et consolidation (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009),
- IFRS 8 : secteurs opérationnels (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IFRIC 15 : contrats de construction immobilière (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- IFRIC 17 : distribution d'actifs non monétaires (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- IFRIC 18 : transfert d'actifs des clients (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- Amendements à l'IAS 23 : (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Amendements à l'IAS 32 et à l'IAS 1 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation,
- Amendements à l'IFRS 1 : exemptions complémentaires pour les premiers adoptants (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- Amendements à l'IFRS 2 : conditions d'acquisition et annulations (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les normes suivantes, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation :

Au titre des nouvelles normes :

- IAS 24 : informations relatives aux parties liées (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011),
- IFRS 1 : exemption limitée à la présentation d'informations comparatives (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Au titre des amendements de normes existantes :

- Amendement à l'IAS 32 : classement des émissions de droit (applicable au 1<sup>er</sup> février 2011).

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

## Contribution économique territoriale (CET)

Cette nouvelle taxe votée par la loi de finances pour 2010 se substitue à la taxe professionnelle (TP) pour les exercices fiscaux ouverts à compter du 1er janvier 2010.

Le groupe considère que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimum TP également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Cette dernière sera comptabilisée au compte de résultat selon une affectation identique à l'ancienne TP, de ce fait aucun impôt différé passif n'a été constaté dans les comptes consolidés (cf. communiqué du Conseil national de la comptabilité - devenu Autorité des normes comptables du 14 janvier 2010).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de SFC le 24 février 2011.

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois ou réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	111 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	28.02.2017	30.06.2012
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de la Boule	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2013
Châtelcasino	Châtel-Guyon	50 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2014

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### 1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

### 2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

### 3) Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

### 4) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

## 5) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clos le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

## RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

## 6) Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

## 7) Ecart d'acquisition (Goodwill)

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, des ajustements sur le montant des impôts différés actifs, et des ajustements relatifs à des révisions du prix d'acquisition.



Les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

## **8) Tests de dépréciation**

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 2 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Jeux virtuels,
- Casinos,

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition ; les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la valeur d'utilité : les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

La dépréciation constatée au compte de résultat relative aux immobilisations incorporelles amortissables et aux immobilisations corporelles est réversible.

## **9) Immobilisations**

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs corporels n'a pas été retenue par le Groupe.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux représentent la deuxième catégorie. Ces immobilisations ne sont alors pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation en cas de survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Ces tests sont pratiqués individuellement au niveau de l'immobilisation incorporelle.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces droits incorporels est fondée sur un multiple de l'excédent brut d'exploitation ou du produit brut des jeux (Basée sur 9 fois l'EBITDA ou 2 fois le Produit Brut des Jeux ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsque celles-ci sont trop éloignées) de chaque établissement.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
  - Gros œuvre et structure : L sur 20 à 50 ans
  - Fluides : L sur 15 et 20 ans
  - Aménagements L sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : L sur 2 à 10 ans,
- Autres immobilisations corporelles : L 1 à 10 ans.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

## **10) Autre actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n’est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d’indication objective d’une dépréciation de l’actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l’actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n’interviendra qu’au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l’objet d’une dépréciation s’il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d’apprécier s’il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

## **11) Stocks**

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s’avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d’achat.

## **12) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisés à leur juste valeur. Aucun placement n’est analysé comme étant détenu jusqu’à l’échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l’objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d’activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l’actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n’y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

### **13) Intérêts minoritaires**

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales est limitée à leur part de capitaux propres. L'excédent est pris en charge par la société mère.

### **14) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel**

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés, y compris le corridor, est immédiatement comptabilisé en résultat.

### **15) Autres provisions**

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- risques sur contrôles fiscaux,
- provision pour jackpot.

### **16) Subventions**

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique, Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

### **17) Impôts différés**

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres où le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

#### **18) Actifs et passifs courants et non courants**

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

#### **19) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

#### **20) Passifs financiers**

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

## **21) Revenus**

Les revenus sont constitués par le produit net des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le produit net des jeux correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

## **22) Résultat opérationnel courant**

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

## **23) Charges ou produits opérationnels non courants**

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

## **24) Coût de financement**

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

## **25) Résultat par action**

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

## **26) Informations sectorielles**

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est principalement

organisée en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants : jeux virtuels, casinos, structure.

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

#### IV. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

##### 1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	31.10.2010	31.10.2009
Valeur d'acquisition à l'ouverture	10 193	10 193
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	10 193	10 193
Pertes de valeur à la clôture (1)	(10 193)	-
Valeur nette	-	10 193
Dont :		
Pôle casinos	-	9 508
Société du casino de Port-la-Nouvelle	-	685
	-	10 193

(1) la part de goodwill rattaché à l'ensemble du pôle casinos a été dépréciée à 100% sur l'exercice.

## 2) Immobilisations incorporelles

	31.10.2010	31.10.2009
Valeur brute à l'ouverture	31 787	31 808
Acquisitions	2	6
Diminutions	(20)	(27)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	31 769	31 787
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	746	761
Dotations de l'exercice	1 522	12
Reprise de l'exercice	(20)	(27)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	2 247	746
Valeur nette	29 522	31 041
Dont :		
Casino de Gruissan	16 824	18 344
Casino de Châtelguyon	11 803	11 803
Casino de Port-la-Nouvelle	894	894
Autres	1	-
	29 522	31 041

La valeur nette des immobilisations incorporelles des casinos représente essentiellement la juste valeur des droits d'exploitation attribuée à l'activité lors du regroupement d'entreprises d'avril 2006. Les différentes évaluations réalisées au cours du quatrième trimestre 2010 ont conduit la société à comptabiliser une dépréciation de 1,5 M€ sur les droits incorporels.

### Méthode d'élaboration des tests d'impairment

La méthode d'élaboration des tests d'impairment est décrite dans le § 8 du chapitre « Règles et méthodes d'évaluation ».

Conformément à IAS 36, les flux de trésorerie sont actualisés. Pour l'exercice 2009/2010, le taux d'actualisation des flux futurs ressort après impôt à 7,50%.

Le taux de croissance à l'infini est de 2,50%

### Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation
  - une hausse de 0,5% du taux entraînerait une baisse de la valeur recouvrable des actifs de 9% (dépréciation complémentaire de 2 172 K€) ;
  - une baisse de 0,5% du taux entraînerait une hausse de la valeur recouvrable des actifs de 11% (diminution de 3 371 K€) ;
  
- Test de sensibilité sur le taux de croissance à l'infini
  - une hausse de 0,5% du taux entraînerait une hausse de la valeur recouvrable des actifs de 9% (diminution de 2 551 K€) ;
  - une baisse de 0,5% du taux entraînerait une baisse de la valeur recouvrable des actifs de 7% (dépréciation complémentaire des droits incorporels de 1 501 K€).



### 3) Immobilisations corporelles

	31.10.2010	31.10.2009
Valeur brute à l'ouverture	18 290	18 171
Acquisitions (1)	540	448
Diminutions	(530)	(332)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Variation de périmètre	-	-
Virement de poste à poste	-	3
Valeur brute à la clôture	18 300	18 290
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	12 305	11 248
Dotations de l'exercice	1 405	1 380
Reprise de l'exercice	(413)	(325)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Variation de périmètre	-	-
Virement de poste à poste	-	3
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	13 297	12 305
Valeur nette	5 003	5 984
Dont :		
Jeux virtuels	1 093	1 066
Casinos	3 909	4 918
Structure & divers	-	-
	5 003	5 984

(1) Investissements dans les casinos de Gruissan 96 K€, Port-la-Nouvelle 9 K€, le casino de Châtel-Guyon 102 K€ et les jeux virtuels (SFC) 329 K€ dont retraitement de crédit bail pour 143 K€. Les immobilisations en cours s'élèvent à 6 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2009	Augmen- tation	Diminu- tion	Virement de poste à poste	Transfert de (vers) des actifs à céder	Ecart de conver- sion	31.10.2010
Terrains	61		(14)				47
Constructions	2 947		(152)				2 795
Installations techniques	9 549	232	(320)	126			9 587
Autres immobilisations corporelles	5 136	302	(43)				5 395
Immobilisations en cours	597	6		(126)			477
<b>Valeurs brutes</b>	<b>18 290</b>	<b>540</b>	<b>(530)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 300</b>
Terrains	-						-
Constructions	1 194	167	(76)				1 284
Installations techniques	7 012	964	(294)				7 682
Autres immobilisations corporelles	3 635	275	(43)				3 866
Immobilisations en cours	464						464
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>12 305</b>	<b>1 405</b>	<b>(413)</b>			<b>-</b>	<b>13 297</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>5 984</b>	<b>(865)</b>	<b>(117)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 003</b>
<i>(*) Dont pertes de valeur</i>	464						464

#### 4) Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

La catégorie des « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	351	139	491
Cumul des pertes de valeur	-		(319)		(319)
Valeur nette au 31.10.2009	-	1	32	139	172
Investissements		32	3	53	88
Cessions, remboursements				(1)	(1)
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			(1)		(1)
Valeur brute	-	33	354	191	578
Cumul des pertes de valeur	-		(320)		(320)
Valeur nette au 31.10.2010	-	33	34	191	258

Les prêts et créances concernent essentiellement une créance sur la société Music and Dance d'un montant total (intérêts compris) de 302 K€, totalement provisionnée, ainsi que les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction. Les autres actifs financiers concernent des dépôts de garantie.

#### 5) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 octobre 2010, Société Française de Casinos ne détient aucun actif et passif en vue de leur revente.

#### 6) Stocks et en-cours

	31.10.2010		31.10.2009	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	178	178	183	183
Stocks de marchandises	9	9	6	6
Total	187	187	189	189

## 7) Clients

	31.10.2010	31.10.2009
Créances clients et comptes rattachés	502	533
A déduire : dépréciation	139	86
Valeur nette	363	447

Les créances clients ne portent pas intérêt.

## 8) Autres actifs courants

	31.10.2010	31.10.2009
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	349	281
Créances sur le personnel	15	10
Créances auprès des organismes sociaux	4	2
Autres créances diverses (1)	889	1 099
Charges constatées d'avance	283	262
Valeur brute	1 548	1 655
A déduire : dépréciation des créances diverses	(638)	(658)
Valeur nette	901	996

(1) Le poste « Autres créances diverses » se compose principalement d'une créance non récupérée sur la mairie de Beaulieu d'un montant de 565 K€. Cette créance a fait l'objet d'une dépréciation pour l'intégralité de son montant.

Les autres actifs courants ne portent pas intérêt.

## 9) Capital

		% du Capital	% des Droits de vote
Frameliris	1 790 869	49,65%	44,54%
Verneuil Participations	937 214	25,99%	32,87%
Electricité et Eaux de Madagascar	468 806	13,00%	11,66%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	33 016	0,91%	1,56%
Public	376 745	10,45%	9,37%
<b>Au 31.10.2009</b>	<b>3 606 650 actions</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Frameliris	1 790 869	49,65%	44,53%
Verneuil Participations	937 214	25,99%	32,85%
Electricité et Eaux de Madagascar	468 806	13,00%	11,66%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	51 572	1,43%	2,06%
Public	358 189	9,93%	8,91%
<b>Au 31.10.2010</b>	<b>3 606 650 actions</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- **Autorisations accordées**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juillet 2009, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises,

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

Ces dispositions sont valables 26 mois.

#### **10) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net**

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan, des dettes d'acquisition envers le groupe Partouche figurant sous la rubrique « Autres passifs courants », ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

	31.10.2010	31.10.2009
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	1 148	1 361
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	-	1 552
Dette sur acquisition d'immobilisations à plus d'un an	-	2 833
	I	
	1 148	5 746
Dont : <i>Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	1 088	4 924
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	60	822
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	394	576
Intérêts courus sur emprunts	59	47
Banques créditrices	26	503
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	6 726	3 308
Dette sur acquisition d'immobilisations à moins d'un an	3 559	567
	II	
	10 765	5 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	1 666	893
	III	
	1 666	893
Endettement financier net (I + II - III)	10 247	9 854

● **Emprunts auprès des établissements de crédit**

	31.10.2010
<p>Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon.</p> <p>D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.</li> <li>■ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.</li> </ul> <p>Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.</p>	383
<p>Un prêt consenti par la Banque Populaire du Massif Central le 13.04.2006 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de machines à sous.</p> <p>D'un montant initial de 300 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 3,40% et est remboursable en 60 mensualités constantes de 5 444 €.</p> <p>Il est garanti par la caution de Société Française de Casinos.</p>	38

<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la société Centre d'Animation Le Phoebus pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux.</p> <p>D'un montant initial de 750 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 37 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus.</p>	112,5
<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port la Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux.</p> <p>D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Au 01.09.2010, les modalités de remboursement du solde s'élevant à 868 500 € ont été révisées selon les accords suivants: suspension de 3 trimestrialités et rééchelonnement de celles-ci sur les échéances restantes sans prolongation de durée.</p> <p>Le nouvel échéancier prévoit 18 trimestrialités qui se décomposent en 2 trimestrialités de 41 350 €, 15 trimestrialités de 49 100 € et une 18<sup>ème</sup> de 49 250 €. La première trimestrialité est fixée au 01.06.2011 et la dernière au 01.09.2015.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.</p> <p>Un gage espèce de 41 350 € a été constitué au 01.09.2009.</p>	868,5
<p>Un crédit consenti par la Société Viaxel le 17.02.2010 à la société Centre d'Animation Le Phoebus pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire.</p> <p>D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	7
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit bail le 15.05.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition d'un jeu de type « Bowlingo Highway 66 » au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 105 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 4,94% l'an et est remboursable en 6 années du 15.05.2010 au 15.05.2016.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	98
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit bail le 23.06.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition de distributeurs automatiques pour la zone de restauration au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 39 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 5,32% l'an et est remboursable en 3 années du 23.06.2010 au 22.06.2013.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	35
Total	1 543

- **Emprunts et dettes financières divers**

	31.10.2010	31.10.2009
Emprunt obligataire	2 552	1 552
Intérêts courus sur emprunt obligataire	229	-
	2 781	1 552
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	35	14
Verneuil Participations	76	75
F.D. Conseils et Participations	2 592	2 500
Foch Investissements	82	-
Matignon	461	-
Divers associés	2	1
	3 248	2 590
Divers	697	718
<b>Total</b>	<b>6 726</b>	<b>4 860</b>

- **Emprunt obligataire**

Pour financer le règlement des cinq millions d'euros auprès de groupe Partouche, SFC a procédé le 13 juillet 2007 à l'émission d'un emprunt obligataire global de 5 062 500 € composé de 125 obligations de 40 500 € de nominal chacune émises au pair. Ces obligations portent intérêts au taux de 9% l'an, le principal et les intérêts étaient remboursables en juillet 2008. Les obligations ont été souscrites respectivement par Electricité et Eaux de Madagascar (2 470 500 €), Planet Mod (2 025 000 €), Monsieur Alexandre Sanson (121 500 €), Mery Sanson NP / USUF (202 500 €), Invest Securities Corporate (202 500 €) et Monsieur Labati (40.500 €).

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS.

L'Assemblée Générale des obligataires du 10 décembre 2008 a accepté, au regard de la situation de la Société, de reporter la date d'échéance du remboursement de l'emprunt obligataire, au 31 décembre 2009.

Suite à l'augmentation de capital du 30 janvier 2009, l'emprunt obligataire a été ramené à 2 551 500 € après la souscription de la Société EEM et de Monsieur Labati.

En date du 5 octobre 2009, un accord a été signé avec les obligataires prévoyant, notamment :

- un report de la date d'exigibilité de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2014 à hauteur de 1 551 500 €,
- un abandon des intérêts dus au titre de l'année 2009 (soit 230 K€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009) et une franchise d'intérêts jusqu'au 30 juin 2011, le taux d'intérêt étant, par ailleurs, revu à la baisse,
- la conversion, en obligations remboursables en actions, du solde de la créance obligataire, soit 1 000 000 €, échéance au 31 décembre 2019.



Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale des obligataires du 7 mai 2010, le protocole d'accord signé le 5 octobre 2009 par le représentant de la masse des obligataires et la Société Française de Casinos n'a pas été ratifié.

Cela se traduit dans les comptes annuels par l'annulation et le transfert des Obligations Remboursables en Actions en dettes courantes et par la constatation d'intérêts sur emprunt obligataire de 192 K€.

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Dettes sur acquisition d'immobilisations**

Les nouveaux accords intervenus en octobre 2009 (Cf. supra) ont été remis en cause par la procédure de redressement judiciaire, elle correspond aux 3,5 millions d'euros dus au groupe Partouche.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2010	31.10.2009
Charges d'intérêts des établissements de crédit	81	216
Charges d'intérêts des associés ou sociétés apparentées	127	203
Charges d'intérêts du groupe Partouche	159	254
Charges d'intérêts des obligataires	230	267
Charges d'intérêts des autres prêts	43	34
<b>Charges d'intérêts des activités poursuivies</b>	<b>640</b>	<b>974</b>

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2010	31.10.2009
Taux fixe	10 809	8 898
Taux variable	1 092	1 839
Sans taux	11	11
	11 913	10 747
Faisant l'objet de garanties	140	-
Faisant l'objet de nantissement	7 802	6 936
Sans garanties ni nantissement	3 971	3 811
	11 913	10 747

### 11) Autres passifs non courants

Ils concernent principalement le prélèvement à employer correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

### 12) Provisions non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2009	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	31.10.2010
Provisions pour litiges	168		(50)				118
Avantages postérieurs à l'emploi	112	43					155
Total	280	43	(50)				273

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par trois salariés.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2010
Turn-over moyen groupe	15,0%
Taux d'actualisation	4,3%
Taux de revalorisation des salaires	2,0%
Taux de charges sociales (moyenne groupe)	40,6%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	En fonction des sociétés

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2010	31.10.2009
Charges à payer (passif net au bilan)	155	112
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	155	112

- **Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)**

	31.10.2010	31.10.2009
Engagement à l'ouverture	112	109
Variation de périmètre	-	-
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	43	3
Engagement à la clôture	155	112

### 13) Impôts différés

- **Impôts différés comptabilisés**

	31.10.2010		31.10.2009	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	155	52	112	37
Organic	20	7	20	7
Provision pour autres avantages à long terme	143	48	81	27
Effort construction	7	2	7	2
Déficits fiscaux	-	-	-	-
Provision contrôle de TVA	-	-	-	-
Perte de valeur des actifs	-	-	-	-
	324	108	221	74
Bases d'impôt différé passif :				
Réévaluation des immobilisations	29 519	9 840	31 035	10 345
Retraitement des amortissements				
	29 519	9 840	31 035	10 345
Impôt différé Actif (Passif) net		(9 731)		(10 271)
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement (1)		11		9
Impôt différé Passif après compensation des groupes intégrés fiscalement		(9 742)		(10 281)

- **Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif**

	31.10.2010	31.10.2009
Résultat avant impôt (1)	(6 072)	1 742
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Charge (crédit) d'impôt théorique	2 024	(581)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences définitives	(1 852)	141
Ecart de taux		
Ajustement des déficits fiscaux		
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	13	(28)
Autres	353	389
Impôts sans base	5	4
Activation de déficits antérieurs non reconnus		
Charge (crédit) d'impôt réel :	544	(75)

(1) Y inclus les crédits d'impôts sur les activités abandonnées

- **Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus**

Au 31 octobre 2010, le montant des reports déficitaires non activés s'élève à 22,1 millions d'euros (31.10.2009 : 22,1 M€) correspondant principalement aux reports déficitaires de SFC.

#### 14) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2010	31.10.2009
Dettes fournisseurs	1 789	1 801
Fournisseurs, factures non parvenues	288	627
	<b>2 077</b>	<b>2 428</b>
Dont :		
Jeux virtuels	954	1 540
Casinos	491	740
Structure & divers	633	148
	<b>2 077</b>	<b>2 428</b>

#### 15) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2010	31.10.2009
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	562	509
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	440	463
	<b>1 003</b>	<b>973</b>
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	647	677
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	125	109
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	23	36
Etat, charges à payer	308	492
	<b>1 103</b>	<b>1 314</b>
Total	<b>2 105</b>	<b>2 287</b>
Dont :		
Jeux virtuels	343	260
Casinos	1 662	1 875
Structure & divers	100	152
	<b>2 105</b>	<b>2 287</b>

(1) Dont 143 K€ (31.10.2009 : 81 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Centre d'Animation le Phoebus.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

**16) Autres passifs courants**

	31.10.2010	31.10.2009
Subventions à moins d'un an	10	9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	174	169
Dettes d'acquisition auprès de Groupe Partouche	3 559	567
Avances et acomptes reçus	24	12
Créditeurs divers	42	49
Autres charges à payer	164	140
Prélèvement à employer (2)	273	231
Produits constatés d'avance	2	1
Total	4 248	1 179
Dont :		
Jeux virtuels	29	171
Casinos	476	417
Structure	184	24
Non affecté, dette à l'égard de Groupe Partouche(1)	3 559	567
	4 248	1 179

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

**17) Provisions courantes**

	31.10.2010	31.10.2009
Jackpot	55	43
Autres	31	20
Total	85	63

## 18) Actifs et passifs financiers

- Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Évaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2010	31.10.2009
<b>ACTIF</b>							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Néant		Juste valeur	Coût amorti	N/A		
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	363	447
	Autres créances rattachées à des participations					225	171
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				901	996
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	33	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				1 666	893
<b>PASSIF</b>							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	1 170	2 926
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				2 077	2 428
	Autres dettes diverses d'exploitation					4 344	4 091
						2 105	2 287
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A		

- Reclassement ou décomptabilisation

Aucun reclassement d'une catégorie d'actifs ou passifs financiers à une autre n'a été effectuée, ni aucune décomptabilisation au cours de l'exercice.

- **Instruments de garantie**

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Centre d'Animation Le Phoebus font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2010		31.10.2009	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Centre d'Animation Le Phoebus	1 372 041	0	1 372 041	0

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

- Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, les modalités de remboursement du solde du crédit consenti par la Société Générale à la Société du Casino de Port la Nouvelle d'un montant de 868.500 € ont été révisées. Après une suspension de 3 trimestrialités, il est remboursable en 18 trimestrialités de 41.350 € pour les 2 premières, 49.100 € pour les 15 suivantes et 49.250 € pour la 18<sup>ème</sup>. Le taux d'intérêt reste inchangé.

- L'échéance de l'emprunt consenti par la Société FDCP d'un montant de 2.500 K€ initialement au 31 octobre 2009 a été reporté au 31 décembre 2009.

En l'absence de remboursement, le 15 janvier 2010, la Société FDCP a informé la Société Française de Casinos qu'elle allait activer la garantie qui y est rattachée.

- **Instruments dérivés (Comptabilité de couverture)**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encours pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 10 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.



- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	10 765	1 088	60	11 913
Actif financier (disponibilité)	1 666			1 666
Position nette avant gestion	(9 099)	(1 088)	(60)	(10 247)
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	(9 099)	(1 088)	(60)	(10 247)

- Risque de change : Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de change. Les volumes traités en devises sont non significatifs et ne justifient pas l'utilisation de telles couvertures.

### 19) Informations sectorielles

La société holding SHC, anciennement rattachée à la « Structure », ayant disparu du fait de la TUP fait partie intégrante de SFC. Afin de maintenir une analyse de l'activité « jeux virtuels », le Groupe a réaffecté les postes bilanciaux anciennement rattachés à la Holding au secteur d'activité « structure ».

Par conséquent, SFC constitue le secteur d'activité « Jeux Virtuels », le Casino « Le Phoebus », Châtelcasino et le casino de Port-la-Nouvelle, auxquelles sont rattachées les SCI Azt, SCI de l'Hôtel du casino, SCI « Le Phoebus » ainsi que la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel celui du secteur « Casinos ».

La « Structure » est complétée des autres sociétés du Groupe.

- Analyse du capital investi par activité

	31.10.2010		31.10.2009	
Répartition par activité :				
Jeux virtuels	629	3,0%	170	0,5%
Casinos	21 303	100,7%	33 035	100,1%
Structure	(768)	-3,6%	(209)	-0,6%
	<b>21 164</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 995</b>	<b>100,0%</b>
Répartition par sites :				
SFC	629	3,0%	170	0,5%
Goodwill non affecté (1)	-	-	9 508	28,8%
Gruissan	10 643	50,3%	11 851	35,9%
Port-la-Nouvelle	1 852	8,7%	2 651	8,0%
Châtelguyon	8 619	40,7%	8 877	26,9%
Structure	(578)	-2,7%	(61)	-0,2%
	<b>21 164</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 995</b>	<b>100,0%</b>
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	10 916	51,6%	23 141	70,1%
A ajouter :				
Endettement financier net (2)	10 247	48,4%	9 854	29,9%
Total des capitaux investis	<b>21 164</b>	<b>100%</b>	<b>32 995</b>	<b>100,0%</b>

(1) Goodwill non affecté par suite de la prise de contrôle de SFC.

(2) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

- Analyse sectorielle du bilan

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		31.10.10	31.10.09
	2010	2009	2010	2009	2010	2009		
Goodwill				10 193				10 193
Immobilisations incorporelles	1		29 521	31 041			29 522	31 041
Immobilisations corporelles	1 093	1 066	3 909	4 918			5 003	5 984
Autres actifs financiers	184	148	74	24			258	172
Impôts différés actifs	11	9					11	9
Actifs non courants	1 289	1 223	33 504	46 176			34 793	47 399
Actifs destinés à la vente								
Stocks et en cours	52	50	136	139			187	189
Clients et compte rattachés	293	274	54	115	15	58	363	447
Autres actifs courants	417	680	351	212	132	104	901	996
Actif d'impôt exigible	9	4				3	9	7
Actifs courants	771	1 008	541	466	148	164	1 460	1 639
Dettes financières diverses	22	14					22	14
Passifs non courants			96	78			96	78
Provisions non courantes	80	75	193	155		50	273	280
Impôts différés passif			9 742	10 281			9 742	10 281
Passifs non courants	102	89	10 031	10 514		50	10 133	10 653
Passifs destinés à la vente								
Fournisseurs	954	1 540	491	740	633	148	2 077	2 428
Dettes fiscales et sociales	343	260	1 662	1 875	100	152	2 105	2 287
Autres passifs courants	29	171	476	417	184	24	689	612
Provisions courantes	3	2	83	61			85	63
Passif d'impôt exigible								
Passifs courants	1 329	1 973	2 711	3 093	916	324	4 957	5 390
Capitaux investis	629	170	21 303	33 035	(768)	(209)	21 164	32 995

- **Analyse des résultats par activités**

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		31.10.10	31.10.09
	2010	2009	2010	2009	2010	2009		
Produit des activités ordinaires (1)	2 617	2 881	10 934	10 546			13 551	13 427
Charges opérationnelles	2 580	3 318	9 518	9 762	827	(35)	12 925	13 045
<i>Dont : dotation nettes aux amortissement et provisions</i>	308	(87)	1 126	1 117	2	(38)	1 436	992
Résultat opérationnel courant	37	(436)	1 416	783	(827)	35	625	382
Autres produits et charges opérationnels non courants	(9 512)	717	(2 314)	(3)			(11 826)	714
Résultat opérationnel	(9 475)	281	(898)	780	(827)	35	(11 200)	1 096
Résultat net des activités arrêtées/cédées						(22)		(22)

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC, supporte un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

- **Analyse des résultats par zone géographique**

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire, dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

## 20) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes constituent également un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2010	31.10.2009
Impôt courant	4	4
Impôts différés	540	(79)
(Impôt) crédit d'impôt	544	(75)

## 21) Résultat par action

(En euros)	31.10.2010	31.10.2009
Résultat net part du groupe	(11 252 546)	390 883
Nombre d'actions pondérées	3 606 650	3 405 391
Nombre moyen d'actions diluées	3 606 650	3 405 391
Résultat net par action	<3,12€>	0,11€
Résultat net dilué par action	<3,12€>	0,11€

## 22) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phoebus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Chatel-Guyon au profit de Groupe Partouche à hauteur de la créance.

- **Créances garanties par des sûretés réelles**

La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

## Charges de personnel, effectif et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2010 12 mois	31.10.2009 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	3 908	4 026
Charges sociales	1 402	1 493
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Participation des salariés	143	81
	5 453	5 600
Dont : Jeux virtuels	893	989
Casinos	4 560	4 611
	5 453	5 600
Effectif à la clôture :		
Cadres	25	26
Agents de maîtrise	18	20
Employés, ouvriers	121	121
	164	167
Dont : Jeux virtuels	21	23
Casinos	143	144
	164	167

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation au 31.10.10 s'élèvent à 10 675 heures.

### 23) Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2010			31.10.2009		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	112	53	165	101	48	149
Jetons de présence	10		10			
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>53</b>	<b>175</b>	<b>101</b>	<b>48</b>	<b>149</b>

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

		31.10.2010			31.10.2009		
		Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC							
Verneuil Participations	Compte courant	1		(76)	28		(75)
Verneuil Participations	Opérations courantes	40		(80)	36		(37)
Foch Investissement	Compte courant	2		(82)			
Matignon	Compte courant	11		(461)			
FDCP	Emprunts	113	21	(2 592)	125	188	(2 500)
Frameliris	Opérations courantes			124		104	124
EEM	Emprunt obligataire				37		
Frameliris	Compte courant	1		(35)	51		(14)
Frameliris	Prestations de services				217		
<b>Total</b>		<b>167</b>	<b>21</b>	<b>(3 202)</b>	<b>493</b>	<b>292</b>	<b>(2 502)</b>

#### 24) Honoraires des commissaires aux comptes

	SYNERGIE-AUDIT				FIDEURAF				MCR Baker Tilly				EXCO				AL AUDIT			
	Montant (K€)		%		Montant (K€)		%		Montant (K€)		%		Montant (K€)		%		Montant (K€)		%	
	10	09	10	09	10	09	10	09	10	09	10	09	10	09	10	09	10	09	10	09
Au 31 octobre																				
<b>Audit</b>																				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																				
Emetteur	30	59	30	88	30	100	30	88												
Filiales intégrées globalement	17	33									21	100	18	100	13	100	5	100	6	100
<b>Sous-total</b>	<b>47</b>	<b>92</b>	<b>30</b>	<b>88</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>
Missions accessoires																				
Emetteur	4	8	4	12			4	12												
Filiales intégrées globalement																				
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>12</b>												
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>

## 25) Evénements postérieurs

- **Changement de siège social**

A compter du 7 décembre 2010, la Société Française de Casinos a son siège social au 4 place Louis Armand - Tour de l'Horloge, Paris 12<sup>ème</sup>



### 20.3.2 Etats financiers de la Société au 31 octobre 2010

#### BILAN - ACTIF

(en Euro)	31/10/2010			31/10/2009	31/10/2008
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets et droits...	226 506	225 805	701	-	5 136
Fonds commercial	29 063 352	4 872 694	24 190 658	29 113 352	29 113 352
Autres immob. incorporelles	464 207	464 207	-	-	5 000
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Inst. techniques, mat & outillage	4 107 230	3 300 115	807 115	790 467	926 772
Autres immob. corporelles	1 994 924	1 849 440	145 484	147 817	182 504
Immobilisations en-cours	6 006		6 006	127 786	13 034
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>	15 627 707	5 192 613	10 435 094	9 672 876	9 779 658
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>51 489 932</b>	<b>15 904 874</b>	<b>35 585 058</b>	<b>39 852 298</b>	<b>40 025 456</b>
<b>Stock et en cours</b>					
Matières premières et approv.	49 531		49 531	48 128	48 043
Marchandises	2 228		2 228	2 228	5 704
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>	32 868		32 868	147 446	6 950
<b>Créances</b>					
Clients et comptes rattachés	460 704	24 118	436 586	417 704	448 516
Autres créances	6 287 712	3 380 799	2 906 913	5 379 651	4 656 155
<b>Disponibilités</b>					
Valeurs mobilières de placement			-	-	-
Disponibilités	289 041		289 041	49 972	549 629
<b>Charges constatées d'avance</b>	140 969		140 969	128 481	377 180
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 263 053</b>	<b>3 404 917</b>	<b>3 858 136</b>	<b>6 173 610</b>	<b>6 092 177</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecart de conversion actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>58 752 985</b>	<b>19 309 791</b>	<b>39 443 194</b>	<b>46 025 908</b>	<b>46 117 633</b>

## BILAN - PASSIF

<i>(en Euro)</i>	<b>31/10/2010</b>	<b>31/10/2009</b>	<b>31/10/2008</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	9 918 288	9 918 288	7 436 457
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	37 911 962	37 911 962	33 654 913
Report à nouveau	-21 281 887	-22 809 382	-23 550 439
<b>Résultat de l'exercice</b>	-6 666 713	1 527 496	741 057
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19 881 650</b>	<b>26 548 364</b>	<b>18 281 988</b>
Provisions pour risques	54 265	53 564	51 518
Provisions pour charges	28 196	23 493	23 141
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>82 461</b>	<b>77 057</b>	<b>74 659</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires remboursables	-	1 000 000	
Autres emprunts obligataires	-	1 551 500	5 195 278
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 638	414 724	42 309
Emprunts et dettes financières divers	6 130 284	3 261 512	3 311 218
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 471 475	1 540 493	1 241 181
Dettes fiscales et sociales	342 980	260 030	240 290
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 733 260	3 569 446	4 589 693
Autres dettes	7 795 526	7 801 448	13 121 683
Produits constatés d'avance	1 920	1 334	19 334
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>19 479 083</b>	<b>19 400 487</b>	<b>27 760 986</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 443 194</b>	<b>46 025 908</b>	<b>46 117 633</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en Euro)</i>	<b>31/10/2010</b>	<b>31/10/2009</b>	<b>31/10/2008</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises France	43 845	27 482	34 805
Ventes de marchandises Export			
Production vendue de service France	2 500 249	2 756 203	3 419 862
Production vendue de service Export	72 048	97 672	76 239
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 616 142</b>	<b>2 881 357</b>	<b>3 530 906</b>
Subventions d'exploitation	1 000		
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	11 063	17 787	11 154
Autres produits	45	47	35
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 628 250</b>	<b>2 899 191</b>	<b>3 542 095</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises	19 708	18 170	18 307
Variation de stock ( marchandises )	-	3 476	5 330
Achats de matières premières et autres approvisionnements	76 511	59 956	82 633
Variation de stock	-1 403	-86	-1 862
Autres achats et charges externes	1 965 649	2 268 856	1 962 542
Impôts, taxes et versements assimilés	93 507	87 676	90 080
Salaires et traitements	629 335	682 170	638 863
Charges sociales	263 261	306 846	268 793
Dotations aux amortissements sur immobilisations	280 328	277 801	242 642
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	192 883	120 732	2 770
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 702	352	7 616
Autres charges	25 146	6 739	203
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 549 627</b>	<b>3 832 688</b>	<b>3 317 922</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-921 377</b>	<b>-933 497</b>	<b>224 174</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

(en €uro)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations	1 139 357	1 619 128	523 089
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.			
Autres intérêts et produits assimilés	20 890	379 763	
Reprises sur provisions et transferts de charges		25 402	
Différences positives de change			7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			60
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 160 247</b>	<b>2 024 293</b>	<b>523 156</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 685 403	122 068	
Intérêts et charges assimilées	756 662	1 012 483	1 089 634
Différences négatives de change			20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7 442 065</b>	<b>1 134 551</b>	<b>1 089 654</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 281 817</b>	<b>889 742</b>	<b>-566 498</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-7 203 194</b>	<b>-43 755</b>	<b>-342 320</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	593	1 196 954	-1 353
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 902	167 469	11 179
Reprises sur provisions et transferts de charges		366 127	72 980
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>13 495</b>	<b>1 730 550</b>	<b>82 806</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	809	467 912	6 058
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 554	89 551	9 227
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	701	2 046	51 518
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19 064</b>	<b>559 509</b>	<b>66 803</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-5 569</b>	<b>1 171 041</b>	<b>16 003</b>
Impôts sur les bénéfices	-542 051	-400 210	-1 067 374
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-6 666 713</b>	<b>1 527 496</b>	<b>741 057</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en Euro)	Capitaux propres au 31/10/09	Opération sur capital	Prime d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres au 31/10/10
Capital social	9 918 288							9 918 288
Prime d'émission,	37 911 962							37 911 962
Réserve légale	0							0
Report à nouveau	-22 809 382				1 527 496			-21 281 886
Résultat net	1 527 496				-1 527 496		-6 666 713	-6 666 713
Capitaux propres	26 548 364	0	0	0	0	0	-6 666 713	19 881 651

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

- **Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du Casino « Le Mirage » à Agadir**

Le 24 septembre 2009, la Société Française de Casinos a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

Société Française de Casinos a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1 600 K€.

En date du 14 avril 2010, la Société Française de Casinos a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

A ce stade, au vu de l'avancement du dossier, aucune provision n'a été constituée.

- **Ouverture d'un seizième centre « La Tête Dans les Nuages » en partenariat et réorganisation du centre au Passage Des Princes**

Le 21 avril 2010, la Société a ouvert son seizième centre en partenariat dans le Parc d'attraction animalier « Le Pal », dans l'Allier. Ce parc est le cinquième plus gros parc de loisirs de France et reçoit chaque année plus de 500 000 visiteurs.

Mise en exploitation au centre de Passage Des Princes de 4 pistes de mini bowlings « Highway 66 », 6 billards automatiques « pool et américains » et d'une zone de restauration automatique.

- **Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce**

L'assemblée Générale des obligataires réunie le 5 mai 2010 ayant remis en cause l'accord du 5 octobre 2009 signé entre le représentant de la masse des obligataires et la société, de nouvelles négociations ont été amorcées.

Ces nouvelles négociations n'ayant pas abouti, Société Française de Casinos a été contrainte de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, en se déclarant juridiquement en cessation de paiement.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée pour une période de quatre mois, soit jusqu'au 12 avril 2011.

Dans cette perspective, un plan de continuation sera présenté au Tribunal de Commerce de Paris, après consultation préalable des créanciers.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par la société pour la préparation des états financiers au 31 octobre 2010, repose sur les actions mises en œuvre par la société pour présenter un plan de continuation auprès du Tribunal de Commerce de Paris dans les prochains mois.

#### Note 2 - Evènements postérieurs à la clôture

- **Changement de siège social**

A compter du 7 décembre 2010, la Société Française de Casinos a son siège social au 4 place Louis Armand - Tour de l'Horloge, Paris 12<sup>ème</sup>

#### Note 3 - Règles et méthodes comptables

- **Modes et méthodes d'évaluation**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règlements comptables en vigueur et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	Mode d'amortissement	Durée d'utilisatio
<b>Immobilisations Incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	1 an
<b>Immobilisations Corporelles</b>		
Distributeurs automatiques	Linéaire	2 ans
<b>Machines de jeu</b>	Linéaire	3, 4 et 8 ans
Attractions médianes	Linéaire	7 et 10 ans
<b>Installations, matériel et outillage</b>	Linéaire	5 ans
<b>Agencements, aménagements divers</b>	Linéaire	7 ans
<b>Matériel de bureau et Informatique</b>	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Immobilisations Mises en Concession	Linéaire	16 ans

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (dont frais d'acquisition), de souscription en numéraire ou d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées à des participations est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

- **Stocks**

Les stocks sont essentiellement constitués de pièces détachées évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est pratiquée en cas d'obsolescence constatée sur les pièces.

Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire physique semestriel. Un réajustement est effectué à l'issue de chaque inventaire.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Provisions pour indemnité de départ en retraite**

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté. Le calcul de la provision tient compte d'un taux de *turn-over* de 30%, des tables de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 pour le calcul en cas de vie, de l'ancienneté, de l'âge du personnel, d'un taux de revalorisation des salaires de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,30%.

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

#### Note 4 - Informations complémentaires sur les postes du bilan

##### 4.1 - Immobilisations

(en Euro)	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail	29 113 352		50 000	29 063 352
Logiciels et PCB	245 372	1 414	20 280	226 506
Immobilisations mises en concession	-			-
Immobilisations en cours	464 207			464 207
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>29 822 931</b>	<b>1 414</b>	<b>70 280</b>	<b>29 754 065</b>
Installations, matériel & outillage	4 078 806	267 217	238 792	4 107 231
Agencements, aménagements divers	1 480 780	41 308		1 522 088
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau, mobilier	479 276	2 961	9 401	472 836
Immobilisations en cours	127 786	4 400	126 180	6 006
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>6 166 648</b>	<b>315 886</b>	<b>374 373</b>	<b>6 108 161</b>
Titres de participations	12 887 559	2 569 987		15 457 546
Prêts & autres immob. Financières	165 221	4 940		170 161
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>13 052 780</b>	<b>2 574 927</b>	<b>-</b>	<b>15 627 707</b>

Le poste « fonds commercial & droit au bail » correspond au mali technique dégagé suite à la dissolution de Société Holding de Casinos au 30/10/2008.

Le mali technique est affecté à hauteur de :

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Casino de Gruissan (LE PHOEBUS)	20 246 078	4 167 326	16 078 752
Chatelcasino	8 111 906		8 111 906
Casino de Port la Nouvelle	705 368	705 368	0
	29 063 352	4 872 694	24 190 658

Conformément à la réglementation, le mali technique fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

L'augmentation du poste « titres de participations » correspond à la reconstitution des capitaux propres de la Société du casino de Port la Nouvelle détenue à 99,99% par SFC par incorporation de son compte courant.



Le poste « Prêts & autres immob. Financières » comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux, les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement, ainsi que les prêts accordés au personnel.

#### 4.2 - Amortissements

<i>(en Euro)</i>	<b>Début de l'exercice</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Fin de l'exercice</b>
Logiciels et PCB	245 372	713	20 280	225 805
Immobilisations mises en concession	0			0
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>245 372</b>	<b>713</b>	<b>20 280</b>	<b>225 805</b>
Installations, matériel & outillage	3 288 339	233 014	221 238	3 300 116
Agencements, aménagements divers	1 362 473	28 435		1 390 908
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau, mobilier	449 766	18 167	9 401	458 532
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>5 100 578</b>	<b>279 616</b>	<b>230 639</b>	<b>5 149 556</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>5 345 950</b>	<b>280 329</b>	<b>250 919</b>	<b>5 375 361</b>

#### 4.3 - Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Depuis 1997, les versements au titre de l'effort construction sont effectués sous forme de prêt à 20 ans. Le montant cumulé est de 46 K€.

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers ses filiales. (cf. 4.9)

#### 4.4 - Composition du capital social

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale</b>
<b>Au début de l'exercice</b>	3 606 650 <sup>1</sup>	2,75 €
En fin d'exercice	3 606 650 <sup>2</sup>	2,75 €

<sup>1</sup> dont 414 087 actions ayant un droit de vote double,

<sup>2</sup> dont 415 392 actions ayant un droit de vote double.

#### 4.5 - Etat des dépréciations et provisions

- Etat des dépréciations

<i>(en Euro)</i>	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / immos incorp	464 207	4 872 694		5 336 901
Dépréciation / titres particip	3 379 904	1 812 709		5 192 613
Dépréciation / Comptes clients	1 480	22 638		24 118
Autres Prov pour dépréciations	3 210 553	170 246		3 380 799
<b>Total des dépréciations</b>	<b>7 056 144</b>	<b>6 878 287</b>	-	<b>13 934 431</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
• d'exploitation		192 884		
• financières		6 685 403		
• exceptionnelles				

Sur l'exercice, le mali technique a été déprécié de 4 873 K€ et les titres du casino de Port la Nouvelle de 1 813 K€.

- Etat des provisions

<i>(en Euro)</i>	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Prov. / Litiges Prud'hommes	51 518			51 518
Prov. / Retraite	23 493	4 703		28 196
Autr. prov. pr risques et chgs	2 046	701		2 747
<b>Total des provisions</b>	<b>77 057</b>	<b>5 404</b>	-	<b>82 461</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
• d'exploitation		4 703		
• financières				
• exceptionnelles		701		

- Analyse des mouvements des provisions

<i>(en Euro)</i>	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes	51 518				51 518
Prov. / Retraite	23 493	4 703			28 196
Autr. prov. pr risques et chgs	2 046	701			2 747
<b>Provisions / risques &amp; charges</b>	<b>77 057</b>	<b>5 404</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 461</b>

La « Provision pour litiges prud'homaux » concerne 1 ancien salarié de la Société.

#### 4.6 - Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en Euro)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	-	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 638	3 638		
Emprunts et dettes financières divers	6 130 284	6 116 564	13 720	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 471 474	1 471 474		
Personnel et comptes rattachés	79 814	79 814		
Sécurité sociale et organismes sociaux	126 992	126 992		
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	106 491	106 491		
Etat, Autres impôts et taxes	29 683	29 683		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 733 260	3 733 260		
Groupe et associés	7 780 525	681 806	7 098 719	
Autres dettes	15 000	15 000		
Produits constatés d'avance	1 920	1 920		
<b>Total général des dettes</b>	<b>19 479 081</b>	<b>12 366 642</b>	<b>7 112 439</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Remboursements effectués	-			

Les dettes au 31 octobre 2010 comprennent notamment :

- une dette obligataire d'un montant total de 2 781 K€,
- un prêt auprès de la Société FDCP pour un montant total de 2 592 K€,
- un montant de 3 559 K€ inscrit en « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés » correspondant au solde dû à Groupe PARTOUCHE suite à l'acquisition des titres SHC le 26 avril 2006.

#### 4.7 - Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges et Produits constatés d'avance

(en euros)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
Charges constatées d'avance	140 969	128 481	377 180
Produits constatés d'avance	1 920	1 334	19 334

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en euros)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
Créances clients et comptes rattachés	21 803	48 469	48 469
Autres créances	-	-	-
Organismes sociaux	537	901	136
<b>TOTAL</b>	<b>22 340</b>	<b>49 370</b>	<b>48 605</b>

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en euros)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
Emprunts et dettes financières diverses	140 862	42 499	205 670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 882	563 101	418 411
Dettes fiscales et sociales	147 514	116 884	113 249
Autres dettes	15 000	-	601
<b>TOTAL</b>	<b>528 258</b>	<b>722 484</b>	<b>737 931</b>

Les dettes fournisseurs comprennent la somme de 116 K€ au titre de rappel de charges locatives sur le Centre de Passage des Princes pour les années 2006 à décembre 2007.

#### 4.8 - Eléments concernant les entreprises liées (lien de participation)

(en Euro)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
<b>Postes du Bilan</b>			
Participations	10 233 247	9 507 655	9 629 723
Prêts			
Créances clients et comptes rattachés	143 280	143 280	233 289
Autres créances	5 964 233	8 182 500	7 853 514
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 244	37 267	2 403
Autres dettes	7 237 603	7 801 449	12 425 225
<b>Postes du compte de résultat</b>			
Produits de participation	889 837	1 362 877	362 880
Autres produits financiers	249 520	256 252	160 209
Charges financières	197 099	324 180	230 119

#### 4.9 - Tableau des filiales et participations

(en Euro)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA au 31/10/10	Résultat au 31/10/10	Dividendes encaissés au 31/10/10
LE PHOEBUS	1 240 000	2 131 998	99,89	1 372 041	1 372 041	1 107 464	0	6 229 008	677 138	0
PLN	160 307	111 955	99,99	4 440 778	2 628 069	360 118	0	1 556 489	-213 568	0
CHATELCASIN	88 000	1 149 221	99,91	5 299 887	5 299 887	-251 013	0	2 921 917	271 040	0
SEMCG	652 800	1 153 098	61,37	3 400 390	729 439	-1 126 899	0	5 812	-37 535	0
SIHCT	160 000	900 069	97,54	186 750	186 750	912 194	0	0	20 791	0
GCJB	8 000	-815 273	99,80	663 233	0	809 751	0	0	-28 572	0
SF2D	15 000	-2 573 516	99,90	45 719	0	2 571 048	0	0	-88 179	0

Note 5 - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

**5.1 -Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

<i>(en Euro)</i>	<b>31/10/2010</b>	<b>31/10/2009</b>	<b>31/10/2008</b>
Chiffre d'affaires des machines de jeux	1 708 259	1 799 265	2 013 988
Partenariats et sous-locations	837 531	899 257	892 038
Autres produits d'exploitation	1 930	129 210	520 315
Locations des simulateurs de jeu et centres	24 578	26 143	69 760
Vente de jetons aux collectivités et CE	-	-	-
Vente de marchandises	43 845	27 482	34 805
<b>TOTAL</b>	<b>2 616 142</b>	<b>2 881 356</b>	<b>3 530 906</b>

La répartition par centres est la suivante :

<i>(en Euro)</i>	<b>31/10/2010</b>	<b>31/10/2009</b>	<b>31/10/2008</b>	<b>Commentaires</b>
Paris- Passage des Princes	1 574 693	1 695 909	1 833 726	
Siège	31 368	126 125	576 753	
Marseille Pathé Plan de Campagne	142 171	135 350	140 301	
Marseille La Valentine	106 820	103 932	114 865	
Martigues	17 778	19 924	22 089	
Echirolles-Bowling	49 131	56 714	70 625	
Bowling de Belle-Epine	341 493	362 970	435 937	
Nantes Saint-Herblain	34 339	35 161	46 626	
La Mer de Sable	18 725	23 514	24 821	Ouverture saisonnière
Parc Astérix	47 836	53 152	55 087	Ouverture saisonnière
Parc de Bagatelle	3 142	3 739	4 439	Ouverture saisonnière
Mons	52 683	53 853	56 884	
Tournai	19 364	19 123	19 355	
Branville		506	4 591	Fermeture en octobre 2008
Brest			6 186	Fermeture en août 2008
Ozoir la Ferrière	21 486	25 141	29 049	Ouverture en décembre 2006
Port Bourgenay			3 645	Fermeture en novembre 2008
Tours	25 942	32 640	5 858	Ouverture en juillet 2008
Clermont-Ferrand	46 816	48 825	22 838	Ouverture en juin 2008
Orgeval	71 649	84 778	57 232	Ouverture en avril 2008
Le Pal	10 705			Ouverture en mai 2010
Divers				Evènementiel non imputable à un Centre
<b>TOTAL</b>	<b>2 616 142</b>	<b>2 881 356</b>	<b>3 530 906</b>	

## 5.2 - Autres achats et charges externes

(en Euro)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
Redevances partenariats	289 902	406 645	484 657
Locations immobilières et charges locatives	618 916	595 038	438 434
Entretien et réparation	97 538	126 523	123 852
Assurances	61 328	58 711	52 092
Surveillance et gardiennage	200 631	204 652	233 356
Autres frais généraux	697 334	877 287	630 151
	<b>1 965 649</b>	<b>2 268 856</b>	<b>1 962 542</b>

## 5.3 - Résultat financier

(en Euro)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
Produits financiers de participation	1 139 357	1 619 128	523 089
Autres intérêts et produits assimilés	20 890	379 763	
Reprises sur provisions et transferts de charges		25 402	
Différences positives de change			7
Produits nets sur cessions de V.M.P.			60
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 160 247</b>	<b>2 024 293</b>	<b>523 156</b>
Dot. Fin. aux amort. et provisions	6 685 403	122 068	
Intérêts et charges assimilés	756 662	1 012 483	1 089 634
Différences négatives de change			20
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7 442 065</b>	<b>1 134 551</b>	<b>1 089 654</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 281 818</b>	<b>889 742</b>	<b>-566 498</b>

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts produits par les comptes courants de ses filiales pour 250 K€ (cf note 4.9), ainsi que des remontées de dividendes pour 890 K€.

Les dotations financières correspondent à la dépréciation du mali technique pour 4 873 K€ et des titres du casino de Port la Nouvelle pour 1 813 K€.

Les intérêts et charges assimilés correspondent essentiellement aux intérêts calculés sur la dette auprès de Groupe Partouche suite à l'acquisition des titres de la Société Holding de Casinos pour 159 K€ et sur la dette obligataire pour 230 K€.

## 5.4 - Résultat exceptionnel

(en Euro)	31/10/2010	31/10/2009	31/10/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	593	1 196 954	- 1 352
Produits cessions des immobilisations	12 902	167 469	11 179
Reprises sur prov. risques et charges exceptionnels			72 981
Reprises sur prov. pour dépréciation exceptionnelle		366 127	
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>13 495</b>	<b>1 730 550</b>	<b>82 808</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	809	467 912	6 058
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	17 554	89 551	9 227
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	701	2 046	51 518
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19 064</b>	<b>559 509</b>	<b>66 803</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 5 569</b>	<b>1 171 041</b>	<b>16 005</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué par :

- la cession d'immobilisations pour un résultat de cession net de - 5 K€,

#### Note 6 - Informations Hors Bilan

##### **6.1 - Crédit-bail**

Les contrats suivant ont été contractés sur l'exercice auprès de :

- BNP PARIBAS LEASE GROUP pour le financement des distributeurs automatiques de la zone de restauration au centre Passage des Princes pour une valeur HT de 39 K € avec option d'achat égal à 1%, le montant des redevances comptabilisé sur l'exercice s'élève à 5 K€
- La Société MBA pour le financement du « Bowlingo Haiway 66 » pour une valeur de 105 K€ avec option d'achat de 20 K€, le montant des redevances comptabilisé sur l'exercice s'élève à 48 K€.

##### **6.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

Cf note 10

#### Note 7 - Effectif

##### **7.1 - Ventilation par catégorie de l'effectif moyen**

	<b>2010 (12 mois)</b>	<b>2009 (12 mois)</b>	<b>2008 (12 mois)</b>
Cadres supérieurs	-	-	-
Cadres	5	5	5
Employés - Agents de maîtrise	21	20	21
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>26</b>

##### **7.2 - Ventilation par tranche d'âge**

	<b>Au 31/10/10</b>	<b>Au 31/10/09</b>	<b>Au 31/10/08</b>
20 ans et moins	4	1	-
De 21 à 30 ans	7	12	12
De 31 à 40 ans	5	4	5
De 41 à 50 ans	3	3	3
51 ans et plus	2	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>24</b>

### 7.3 - Droit Individuel à la Formation

Les heures acquises au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à 1 377 heures au 31 octobre 2010.

### Note 8 - Rémunération des dirigeants

#### 8.1 - Information en matière de rémunération

La rémunération des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2010, à un total de 111 674 Euros, dont 23 490 Euros au titre du mandat détenu.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

#### 8.2 - Rémunération des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2010, il a été attribué des jetons de présence aux membres du Comité d'Audit pour un montant total de 10 K€.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

### Note 9 - Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

<i>(en Euro)</i>	<b>MONTANT</b>	<b>IMPOT (33,33%)</b>
<u>Accroissement</u>		
Provisions non imposables l'année de leur comptabilisation	4 681	1 560
<u>Allègement</u>		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	8 835	2 945
<u>Situation fiscale</u>		
Déficits reportables	21 167 926	- 7 055 270

### Note 10 - Engagements hors bilan

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS.

Une affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Chatel-Guyon a été inscrite en garantie de la dette Partouche.

### Note 11 - Intégration fiscale

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses filiales détenues à plus de 95% (cf § 5.9) constituent un groupe fiscal intégré. Selon le principe de neutralité, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, tête de groupe, a enregistré dans ses comptes au 31 octobre 2010 un produit d'intégration fiscale d'un montant de 542 051 euros constitué par l'IS comptabilisé par ses filiales bénéficiaires : le casino « Le Phoebus » pour 389 933 euros, Châtelcasino pour 141 724 euros et SIHCT pour 10 394 euros.



Note 12 - Consolidation

Les comptes de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ne sont consolidés dans aucune société par intégration globale.

Note 13 - Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes

	SYNERGIE-AUDIT						FIDEURAF					
	31/10/2010		31/10/2009		31/10/2008		31/10/2010		31/10/2009		31/10/2008	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	30 000	88	30 000	88	35 000	100	30 000	100	30 000	88	35 000	100
Missions accessoires	4 000	12	4 000	12					4 000	12		
<b>TOTAL</b>	<b>34 000</b>	<b>100</b>	<b>34 000</b>	<b>100</b>	<b>35 000</b>	<b>100</b>	<b>30 000</b>	<b>100</b>	<b>34 000</b>	<b>100</b>	<b>35 000</b>	<b>100</b>

## Tableau des flux de trésorerie

En Euros	Tableau brut
<b>Opérations d'exploitation</b>	
<b>Résultat net</b>	-6 666 713
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie :	
Amortissements et provisions	7 164 020
Variations de stocks	-1 403
(plus) moins values de cession	4 652
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	500 556
Transfert de charge	
Incidence de la variation des décalages de trésorerie s/ opération d'exploitation	771 760
<b>Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)</b>	<b>1 272 316</b>
<b>Opération d'investissement</b>	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-191 119
Virement de poste à poste (en principe cette ligne est égale à 0)	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 574 927
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations incorp. Corp. Et financières	12 902
Flux de trésorerie lié aux variations de périmètre	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)</b>	<b>-2 753 144</b>
<b>Opérations de financement</b>	
Variation de capital et de réserves	0
Dividendes versés aux actionnaires	0
Variation des emprunts	317 272
Variation de la dette Partouche	159 288
Variation des comptes courants	1 654 423
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)</b>	<b>2 130 983</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>650 155</b>
Trésorerie à l'ouverture (D)	-364 752
Trésorerie à la clôture (E)	285 403
Variation réelle de trésorerie (E-D)	650 155
Ecart	0
Variation de la trésorerie :	650 155
Ecart	0

## **20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.4.1 Rapports des Commissaires aux Comptes**

#### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 octobre 2010**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société SFC SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe concernant :

- L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 avril 2011 ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les perspectives favorables de dénouement de la période d'observation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées au jour de la rédaction de ce rapport, et dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation ;
- Votre société apprécie la valeur des droits et des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes « 7 » et « 8 » du chapitre « règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur les quelles se fondent ces estimations. Dans le cadre nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des ces estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 18 mars 2011

**SYNERGIE-AUDIT**

**Michel BACHETTE-PEYRADE**

Les Commissaires aux Comptes  
**FIDEURAF**  
Membre du réseau Fiducial

**Jean-Pierre BOUTARD**

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 octobre 2010**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SFC SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 1 - « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe concernant :

- L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 avril 2011 ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les perspectives favorables de dénouement de la période d'observation.

### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note 1 - « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées au jour de la rédaction de ce rapport, et dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation ;

- Votre société détermine la valeur actuelle des titres de participations selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 - « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société et à revoir les calculs effectués par la société ;
- Votre société apprécie la valeur des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans les paragraphes :
  - ↳ « Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 3 « Règles et méthodes comptables »,
  - ↳ 4.1 - « Immobilisations » de la note 4 - « Informations complémentaires sur les postes du bilan » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

**SYNERGIE-AUDIT**

**FIDEURAF**

**Membre du réseau Fiducial**

**Michel BACHETTE-PEYRADE**

**Jean-Pierre BOUTARD**

#### **20.4.2 Autres informations contenues dans le présent Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux**

Néant.

#### **20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers**

Néant.

#### **20.5 Dates des dernières informations financières**

Cf paragraphe 1.4 ci-dessus.

#### **20.6 Informations financières intermédiaires et autres**

##### **20.6.1 Publications au BALO**

Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2011 publié au BALO du 21 mars 2010.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2011 publié au BALO du 11 avril 2011.

##### **20.6.2 Communiqués de presse**

Depuis le dépôt, le 7 octobre 2010, auprès des services de l'Autorité des Marchés Financiers, du Document de Référence portant sur l'exercice clos le 31 octobre 2009, incluant le rapport financier semestriel au 30 avril 2010, les communiqués de presse diffusés par la Société ont été les suivants :

#### **Communiqué de presse du 8 octobre 2010 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2010**

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	4.021.942
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominatif	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	4.021.942

#### **Communiqué de presse du 8 octobre 2010 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2010**

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	4.022.042
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominatif	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	4.022.042



## Communiqué de presse du 11 octobre 2010 : Chiffre d'affaires et activité du 3<sup>ème</sup> trimestre

### Croissance du chiffre d'affaires de +4,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009-2010.

Société Française de de Casinos publie ce jour un chiffre d'affaires consolidé en croissance de +4,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2009-2010 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette progression est portée par le dynamisme de l'activité Casinos qui bénéficie des mesures mises en place par le Groupe pour stimuler le niveau de fréquentation de ses établissements.

Une croissance soutenue par la bonne dynamique de l'activité Casinos

En K€ (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	2009-2010	2008-2009	Variation
Chiffre d'affaires consolidé 9 mois	9.850	9.690	+1,65%
1 <sup>er</sup> trimestre	3.462	3.399	+1,8%
2 <sup>ème</sup> trimestre	2.969	3.011	-1,4%
3 <sup>ème</sup> trimestre	3.419	3.280	+4,2%

### Activité Casinos : accélération de la croissance

Au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2009-2010, la croissance du chiffre d'affaires de l'activité Casinos s'accélère pour atteindre +6,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent. La fréquentation des casinos a augmenté de +6,7% sous l'effet des actions cõduites par la Société, avec, en particulier, l'organisation de tournois de Hold'em Poker qui continuent de rencontrer un vif succès. De plus, Société Française de Casinos est engagée depuis l'an dernier dans l'opération « Magic Casinos Jackpot » qui associe 100 casinos en France pour mutualiser les gains des joueurs et leur offrir la possibilité de gagner des jackpots sans précédent. La perspective de gains élevés a contribué à la progression de la fréquentation des casinos du Groupe et le jackpot, déjà gagné à plus de 5,5 M€ au mois de mai dernier, atteint de nouveau aujourd'hui 5,3 m€.

Alors que le contexte économique pénalise toujours la mise moyenne des joueurs, les dispositions fiscales séparant les barèmes de prélèvements des jeux de table et des machines à sous (loi du 12 mai 2010) compensent le léger repli de 3,3% du produit brut des jeux, permettant au produit net d'enregistrer une croissance de +5,3% sur la période. Les activités hors jeux enregistrent quant à elles une progression de +11,0% de leur chiffre d'affaires.

Ainsi, le pôle Casinos affiche un chiffre d'affaires cumulé sur neuf mois de 7,9 M€, en hausse de +4,7% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

En K€ (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	2009-2010	2008-2009	Variation
Chiffre d'affaires Casinos - 9 mois	7.872	7.516	+4,7%
1 <sup>er</sup> trimestre	2.780	2.635	+5,5%
2 <sup>ème</sup> trimestre	2.329	2.295	+1,5%
3 <sup>ème</sup> trimestre	2.763	2.586	+6,8%

### Activité Centre de Jeux Virtuels : une baisse moins forte au 3<sup>ème</sup> trimestre

L'activité des Centres de Jeux Virtuels reste pénalisée par un climat économique perturbé qui entraîne une baisse de fréquentation au sein des établissements partenaires et une diminution des dépenses par client. Toutefois, l'enseigne La Tête Dans Les Nuages note une baisse moins forte de l'activité Centres de Jeux Virtuels au 3<sup>ème</sup> trimestre qu'en début d'exercice, ce qui s'explique par :

- L'ouverture le 28 avril dernier du 16<sup>ème</sup> Centre de Jeux Virtuels en partenariat avec « Le Pal », 5<sup>ème</sup> pus gros parc de loisirs en France.
- L'amélioration du niveau de fréquentation de son « vaisseau amiral », Passage des Princes à Paris grâce aux mesures mises en œuvre pour en redynamiser l'activité (mise en exploitation de billards et bowlings).
- Le maintien d'un bon niveau de fréquentation dans les salles de cinéma.

En conséquence, le chiffre d'affaires cumulé sur neuf mois s'inscrit en retrait de 9,05% par rapport au neuf premiers mois de l'exercice précédent.

En K€ (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	2009-2010	2008-2009	Variation
Chiffre d'affaires Centres de Jeux Virtuels - 9 mois	1.978	2.174	-9,05%
1 <sup>er</sup> trimestre	682	764	-10,7%
2 <sup>ème</sup> trimestre	640	716	-10,6%
3 <sup>ème</sup> trimestre	656	694	-5,6%

### Perspectives

Tout au long de l'exercice 2009-2010, Société Française de Casinos entend maintenir un plan d'action volontariste associant maîtrise des charges et dynamisation de l'activité, une stratégie qui produit ses effets comme en atteste le retour à la rentabilité confirmé au 1<sup>er</sup> semestre.

Dans le cadre de la période d'observation actuellement en cours, la direction de Société Française de Casinos, bien que ne pouvant garantir une issue favorable à cette procédure compte tenu des incertitudes inhérentes aux négociations, reste confiante dans sa capacité à trouver une solution qui permettra d'assainir progressivement la structure bilancielle du Groupe. Société Française de Casinos bénéficie en effet aujourd'hui d'un bon niveau d'activité et de profitabilité, d'une situation d'exploitation saine et de projets prometteurs.

Enfin, une première version du site 200percentpoker.fr auquel Société Française de Casinos est associée dans le cadre de l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard sur Internet, est en ligne depuis le 6 septembre dernier conformément au planning prévu. La conférence de presse du 14 septembre a officialisé ce lancement alors que les opérations de marketing s'intensifient et que la montée en puissance du site devrait se faire de façon progressive.

### **Communiqué de presse du 21 décembre 2010 : chiffre d'affaire annuel 2009-2010 en hausse de 1,2%**

Société Française de Casinos publie un chiffre d'affaires annuel sur l'exercice 2009-2010 en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Le groupe commence à recueillir les fruits de ses actions dans les casinos dans un climat économique pourtant toujours peu favorable.

En K€ (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	2009-2010	2008-2009	Variation
Produit Brut des Jeux	14.587	14.862	-1,8%
Prélèvements	-6.468	-6.851	-5,6%
Casinos Produits Nets des Jeux	8.119	8.011	-1,3%
Casinos activités hors jeux	2.763	2.444	+13,0%
Casinos total	10.881	10.456	+4,1%
Centres de jeux virtuels	2.616	2.881	-9,2%
TOTAL	13.497	13.337	-1,2%

### Casinos : hausse de la fréquentation et du chiffre d'affaires en 2009-2010

L'exercice 2009-2010 a été marqué par une hausse de 3,6% de la fréquentation des casinos SFC.

Le groupe recueille les fruits de ses actions, notamment marketing, menées tout au long de l'année et de la redynamisation de ses espèces Machines à Sous, suite à la mise en place de machines à petite dénomination (0,05 €, 0,02 € et 0,01 €). Le groupe bénéficie également de l'engouement de la clientèle pour le poker, au travers d'une offre adaptée et dense dans les casinos de Gruissan et Châtel-Guyon.

Malgré la baisse du panier moyen, cette augmentation de la fréquentation, associée à la diminution des prélèvements résultant de la nouvelle application de la mesure fiscale pour les jeux traditionnels et les machines à sous, ont permis au groupe de généraliser un Produit Net des Jeux en hausse de 1,3%.

La hausse du trafic clientèle dans les casinos a été également très bénéfique pour les activités annexes du groupe, puisque le chiffre d'affaires des recettes hors jeux augmente de 13,0%, particulièrement grâce aux recettes Restaurant et Spectacle.

Au total, les activités « casinos » sont en hausse de 4,1%, marquant une rupture favorable avec la tendance des derniers exercices.

### Centres de jeux : conjoncture peu favorable

Malgré une fréquentation en hausse, la conjoncture économique et l'interdiction de fumer dans les lieux publics continuent de peser sur l'activité des centres de jeux avec une baisse du panier moyen de la clientèle, notamment au sein des bowlings. Le chiffre d'affaires annuel ressort ainsi à 2,6 M€, en baisse de 9,2%.

### Perspectives

Le groupe Société Française de Casinos poursuit en 2010-2011 ses actions de redynamisation de la fréquentation de ses casinos et de ses centres de jeux. La forte attirance de la clientèle pour le poker et la perspective d'un nouveau jackpot, après celui de 5,5 M€ gagné en mai dernier par le biais de l'opération « Magic Casinos Jackpot », qui atteint actuellement plus de 6,5 M€, ne devrait que renforcer cette tendance haussière.

Le groupe reste par ailleurs très attentif à la maîtrise de ses charges afin de renforcer sa rentabilité intrinsèque dans le cadre de la période d'observation actuellement en cours. La Direction de Société Française de Casinos, bien que ne pouvant garantir une issue favorable à cette procédure compte tenu des incertitudes inhérentes aux négociations, reste confiante dans sa capacité à trouver une solution qui lui permettra de poursuivre de manière pérenne son développement.

### **Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> mars 2011 : Résultats annuels 2009-2010**

Le Conseil d'Administration de Société Française de Casinos, réuni le 24 février 2011, a arrêté les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

(Exercice fiscal du 01/11 au 31/10 - Comptes audités)

En K€	31/10/2010	31/10/2009	Variation
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>13.497</b>	<b>13.337</b>	<b>+1,2%</b>
<i>Dont jeux virtuels</i>	2.617	2.881	-9%
<i>Dont casinos</i>	10.881	10.456	+4%
<b>EBITDA</b>	<b>2.062</b>	<b>1.374</b>	<b>+50%</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>625</b>	<b>382</b>	<b>+64%</b>
Résultat opérationnel	(11.200)	1.096	ns
<i>Dont dépréciation d'éléments incorporels</i>	(11.709)	13.337	-1,2%
Résultat net part du Groupe	(11.253)	391	ns
Endettement financier brut	11.913	10.747	
<b>Trésorerie</b>	<b>1.666</b>	<b>893</b>	
Capitaux propres	10.916	23.141	

### Retour à une croissance solide dans les casinos

Dans un contexte économique et juridique peu favorable, Société Française de Casinos enregistre une hausse de son activité de 1,2%, à 13.497 K€.

Les actions marketing menées par le groupe pour redynamiser ses activités ont permis d'augmenter la fréquentation de ses casinos, ce qui compense la baisse du panier moyen par joueur. Les casinos génèrent ainsi un chiffre d'affaires en hausse de 4%. Les centres de jeux, malgré une fréquentation également en hausse, sont toujours impactés par la baisse du pouvoir d'achat et les interdictions de fumer dans les lieux publics.

### Hausse de l'EBITDA de 50%, viabilité opérationnelle démontrée

Les efforts en matière de réduction des charges, objectif majeur de Société Française de Casinos dans le cadre de la période d'observation en cours, ont porté leurs fruits et ont permis de renforcer la rentabilité intrinsèque du groupe. Au 31 octobre 2010, l'EBITDA est en forte progression à 2.062 K€. Le résultat opérationnel courant bondit de 64% à 625 K€ contre 382 K€ sur l'exercice précédent.

### Dépréciation comptable des écarts d'acquisition sans effet sur la trésorerie

Par une prudente application des normes IFRS, il a été décidé de déprécier dans les comptes de l'exercice, d'une part l'intégralité des écarts d'acquisition inscrits au bilan et d'autre part, une partie des droits incorporels pour 1,5 M€, soit une charge comptable non récurrente globale de (11.709) K€. Si ce traitement comptable impacte logiquement le résultat net et les capitaux propres, il n'a aucune incidence sur la trésorerie du groupe positive et issue uniquement de l'exploitation, sur son activité et sur la valeur réelle de ses actifs.

Le résultat opérationnel s'établit ainsi en perte comptable de (11.200) K€ et le résultat financier est quasi stable à (619) K€ au 31 octobre 2010. Le groupe enregistre en conséquence une perte nette comptable de (11.274) K€.

Les capitaux propres au 31 octobre 2010 s'inscrivent à 10.916 K€. L'endettement financier brut, comprenant la dette obligataire, les avances desionnaires et la dette du Groupe Partouche, s'établit à 11.913 K€.

### Des flux de trésorerie positifs de plus d'1 M€, issus de l'exploitation

Les flux de trésorerie générés par l'exploitation se sont établis à 1.820 K€, permettant de couvrir largement les investissements d'exploitation d'un montant de 603 K€. Le groupe démontre ainsi à la fois la viabilité de son fonctionnement et sa capacité potentielle de désendettement.

### Préparation en cours d'un plan de continuation pour la holding SFC

Comme déjà annoncé, Société Française de Casinos, holding coté porteur de la dette financière obligataire, s'est placée en août 2010 sous la protection du Tribunal de Commerce. Il est précisé que les filiales, abritant notamment l'activité de chaque casino, ne sont pas concernées par cette procédure et poursuivent normalement leurs activités.

Les bonnes performances opérationnelles réalisées sur l'exercice 2009-2010 permettent aujourd'hui au groupe de travailler avec confiance sur la présentation au Tribunal de Commerce de Paris d'un plan de continuation solide et viable au terme de la période d'observation. Le groupe ne peut toutefois pas garantir à ce jour une issue favorable à cette procédure.

**Communiqué de presse du 2 mars 2011 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2011**

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	4.069.200
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominative	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	4.069.200

**Communiqué de presse du 15 mars 2011 : Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2010-2011**

Société Française de Casinos publie un chiffre d'affaires consolidé quasi stable au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2010-2011, dans la continuité de son exercice précédent. Le groupe confirme ainsi la solidité de son activité dans un contexte économique pourtant toujours difficile.

Stabilité de l'activité

En K€ (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	2010-2011	2009-2010	Variation
Produit Brut des Jeux	3.334	3.494	-4,6%
Prélèvements	1.088	1.200	-9,3%
Casinos Produits Nets des Jeux	2.246	2.294	-2,1%
Casinos activités hors jeux	485	486	-0,2%
Casinos total*	2.731	2.780	-1,8%
Centres de jeux virtuels	684	682	0,3%
TOTAL	3.415	3.462	-1,4%

\*L'activité hôtelière est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Activité casinos

Les casinos de la société ont enregistré au cours de cette période une fréquentation stable par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, confirmant la fidélisation accrue de sa clientèle après les efforts marketing réalisés au cours des derniers mois. Le groupe constate en revanche une baisse du panier moyen par joueur de 6,6% directement liée aux problématiques de pouvoir d'achat. Toutefois, la baisse des prélèvements, résultant de l'application de la mesure fiscale pour les jeux traditionnels et les machines à sous, et la bonne tenue des activités connexes ont permis de compenser en partie cette érosion. Au global, le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 2,7M€ au 31 janvier 2011, quasi stable par rapport à l'exercice précédent.

Activité centres de jeux virtuels

Au premier trimestre de l'exercice 2010-2011, l'activité centres de jeux virtuels se stabilise, avec un chiffre d'affaires en légère augmentation de 0,3%, à 684 K€ contre 682 K€ sur l'exercice précédent. Cette évolution, qui marque une inversion de tendance après plusieurs trimestres en recul, est encourageante, notamment en vue de l'amélioration des marges attendues de cette activité.

Perspectives

Le groupe se place dans des conditions favorables pour présenter au Tribunal de Commerce de Paris un plan de continuation solide et viable au terme de la période d'observation, fixée au 12 avril 2011. Société Française de Casinos ne peut toutefois pas garantir à ce jour une issue favorable à cette procédure.

Le groupe Société Française de Casinos démontre une nouvelle fois sur ce trimestre la solidité de son activité, ce niveau lui ayant permis d'afficher en 2009-2010 une rentabilité en forte amélioration.

#### **Communiqué de presse du 21 mars 2011 : Mise à disposition du rapport financier annuel 2009-2010**

Société Française de Casinos annonce la mise à disposition de son rapport financier annuel 2009-2010. Il a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et est disponible sur le site Internet de la société dans la rubrique Finance – Publications, à l'adresse suivante : <http://www.casinos-sfc.com>.

Sont inclus dans le rapport financier annuel :

- La déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes consolidés et annexes des comptes 2009-2010.  
A ce titre, Société Française de Casinos précise que l'EBITDA (Earnings Before Interest Tax Depreciation and Amortization) correspond à un résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, provisions et transferts de charges. Il est également précisé dans ce rapport la contribution au résultat opérationnel courant de chaque activité : casinos, centres de jeux et structure, cette dernière intégrant désormais les coûts liés aux obligations d'une société cotée pour un montant estimé à 745 K€. Le détail est disponible en page 68 du rapport financier.
- Les honoraires des commissaires aux comptes.
- Les rapports des commissaires aux comptes.

#### **Communiqué de presse du 23 mars 2011 : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 avril 2011**

Les actionnaires de Société Française de Casinos sont informés de la décision du Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire), le 26 avril 2011 à 9 heures, au centre « La Tête Dans Les Nuages » de Passage des Princes sis 5, boulevard des Italiens – 75002 Paris.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont disponibles sur le site Internet de la société, [www.casinos-sfc.com](http://www.casinos-sfc.com) dans la rubrique « Finance », dans « Publications » et ont été publiés au BALO du 21 mars 2011.

#### **Communiqué de presse du 12 avril 2011 : Prolongation de la période d'observation**

Nous vous informons que, sur décision du Tribunal de Commerce de Paris, la période d'observation de Société Française de Casinos a été prolongée pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 12 août 2011.

#### **Communiqué de presse du 15 avril 2011 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2011**

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	4.022.200
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominative	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	4.022.200

### Communiqué de presse du 6 mai 2011 : Copte rendu de l'assemblée générale du 26 avril 2011

L'assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) s'est réunie comme prévu le 26 avril 2011 et a notamment approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010, ratifié le transfert du siège social ainsi que la cooptation d'un administrateur et délégué compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social.

Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le Conseil d'Administration est le suivant :

Résolutions ordinaires	Résultat des votes
1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2010 et quitus aux administrateurs	Adoptée à l'unanimité
2 - Affectation du résultat	Adoptée à l'unanimité
3 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010	Adoptée à l'unanimité
4 - Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	Adoptée à l'unanimité
5 - Ratification du transfert du siège social	Adoptée à l'unanimité
6 - Ratification de la cooptation de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS en qualité d'administrateur	Adoptée à l'unanimité
7 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Adoptée à l'unanimité
Résolutions extraordinaires	Résultat des votes
8 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Adoptée à l'unanimité
9 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Adoptée à l'unanimité
10 - Délégation au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres faisant l'objet d'une augmentation de capital	Adoptée à l'unanimité
11 - Augmentation de capital réservée aux salariés de la société	Rejetée à l'unanimité
12 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Adoptée à l'unanimité

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possédaient ensemble, pour la partie des résolutions à titre ordinaire, 1.449.335 actions et 1.841.694 voix, soit 40,19% des actions ayant le droit de vote et, pour les résolutions à titre extraordinaire, 1.451.335 actions et 1.845.694 voix, soit 40,24% des actions ayant le droit de vote. A la date de l'assemblée, le capital de la société est constitué de 3.606.650 actions représentant 4.022.830 droits de vote.

### Communiqué de presse du 27 mai 2011 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2011

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	4.022.830
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominative	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	4.022.830

## **Communiqué de presse du 15 juin 2011 : Les principaux actionnaires apportent leur soutien au plan de continuation**

Société Française de Casinos annonce que les principaux actionnaires ont signé un accord et apporté leur soutien au projet du plan de continuation déposé le 4 mai dernier par la direction de Société Française de Casinos.

Dans la continuité de son exercice 2009-2010 marqué par une forte amélioration de ses résultats financiers, démontrant sa viabilité opérationnelle, la direction de Société Française de Casinos a déposé un projet de plan de continuation solide et réaliste le 4 mai dernier.

Ce projet de plan prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires et apport en numéraire permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 3,8M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société.

La Société précise que ce projet de plan de continuation est en cours de circularisation auprès des créanciers et sera soumis à l'homologation du Tribunal lors de l'audience du 23 juin prochain.

Ce projet de plan, a été amélioré par la finalisation d'un accord entre les représentants des principaux actionnaires (Frameliris, EEM et Verneuil Participations), signé le 19 mai 2011 et permettant la levée des conditions suspensives précitées.

Aux termes de cet accord, les parties sont convenues d'une réorganisation de la gouvernance de la Société ainsi que du maintien d'une représentation équilibrée des parties en présence dans l'actionnariat.

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 a entériné cette réorganisation de la gouvernance de la Société, en décidant de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ainsi, le Conseil d'Administration est désormais composé de 6 membres dont :

- 2 sont proposés par Frameliris, à savoir :
  - M. Pascal PESSIOT, désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration,
  - M. Maurice BIR,
- 2 sont proposés par EEM et Verneuil Participations, à savoir :
  - M. Patrick CUITOT, confirmé aux fonctions de Directeur Général et qui continuera d'assurer la gestion opérationnelle de la Société,
  - la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, représentée par M. Frédéric DOULCET,
- 2 professionnels du monde des casinos et qui ne sont liés ni à Frameliris, ni à EEM et Verneuil Participations, à savoir :
  - M. Claude SERVAJEAN, dirigeant du casino de Chatel Guyon,
  - M. Daniel REYNE dirigeant des casinos de Gruissan et Port la Nouvelle.

Par ailleurs, en respect des stipulations de cet accord, les parties signataires ont mis au porteur l'intégralité de leurs actions nominatives qu'elles détiennent, matérialisant ainsi la renonciation à leurs droits de vote double.



L'accord signé le 19 mai dernier prévoit également des modifications statutaires :

- augmentation(s) de capital en numéraire et/ou par compensation de créance,
- suppression de l'attribution de droit de vote double aux actions inscrites au nominatif pendant une durée de 2 ans,
- suppression de la voix prépondérante du Président du Conseil d'Administration.

Ces modifications seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui sera prochainement convoquée.

### **Communiqué du 30 juin 2011 : Présentation du plan de continuation au Tribunal de Commerce de Paris**

Société Française de Casinos annonce que le plan de continuation a été présenté au Tribunal de Commerce lors de l'audience du 23 juin dernier. Le jugement sera rendu à la fin du mois de juillet.

Ce plan de projet prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan,
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant d'apurer le passif pour un montant de plus de 4 M€. Ces opérations seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société qui sera bientôt convoquée.

### **Communiqué de presse du 7 juillet 2011 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2011**

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	3.638.516
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominative	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	3.638.516

### **Communiqué de presse du 18 juillet 2011 : Mise en ligne du Rapport financier semestriel**

Nous vous informons que le rapport financier semestriel 2010-2011 du Groupe SFC a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et est disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique Finance - Publications (<http://www.casinos-sfc.com>).

**Communiqué de presse du 22 juillet 2011 : Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2010-2011 – Chiffre d'affaires : 6,5 M€ - Hausse de la fréquentation des casinos – Résultat opérationnel courant quasi à l'équilibre**  
Société Française de Casinos publie ses résultats semestriels 2010-2011.

<i>En K€</i> <i>(Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2010- 2011</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2009- 2010</b>	<b>Variation</b>
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>6 450</b>	<b>6 431</b>	<b>+0,3%</b>
- dont Casinos (*)	5 144	5 109	+0,7%
- dont jeux virtuels	1 305	1 322	-1,3%
<b>EBITDA</b>	<b>524</b>	<b>1 041</b>	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(159)</b>	<b>278</b>	<b>-</b>
<b>Résultat opérationnel courant retraité (**)</b>	<b>(22)</b>	<b>107</b>	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 266)</b>	<b>277</b>	<b>-</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(28)</b>	<b>(536)</b>	<b>-95%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(1 344)</b>	<b>(249)</b>	<b>-</b>

\* L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

\*\* Afin de rendre cet indicateur comparable, les chiffres 2009-2010 ont été retraités de l'effet positif rétroactif de la séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels pour 171 K€ et ceux de 2010-2011 des frais liés à la procédure collective pour 137 K€.

Société Française de casinos précise que les comptes sont certifiés conformes par les Commissaires aux comptes et ont été validés par le Conseil d'Administration.

#### Activité Casinos

La fréquentation des casinos de la société est en hausse de 4,4% au cours du premier semestre de l'exercice 2010-2011 grâce aux différentes actions marketing menées au cours des derniers mois, montrant ainsi une fidélisation toujours plus forte des joueurs. La baisse des prélèvements de 7,5% compense la baisse du panier moyen par joueur liée à la baisse du pouvoir d'achat et permet au produit net des jeux de rester stable à 4,1 M€ de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires hors jeux est en hausse de 3,4%, signe d'une bonne reprise des activités annexes avec une augmentation des recettes Restaurant de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Au total, le chiffre d'affaires de l'activité Casinos est en légère augmentation de 0,7%, à 5,1 M€ pour le premier semestre de l'exercice 2010-2011.

#### Activité Centres de Jeux Virtuels

Au premier semestre de l'exercice 2010-2011, l'activité Centres de Jeux Virtuels reste stable avec un chiffre d'affaires de 1,3 M€.

L'implantation en 2010 de quatre pistes de bowling, d'une zone billard et d'un espace de restauration automatique a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de ce site de plus de 6%.

Par ailleurs, l'activité dans les cinémas et les bowlings partenaires reste impactée par la baisse de la dépense moyenne par client, particulièrement ressentie sur les consommations annexes (jeux vidéo, snacking).

Résultats du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010-2011

Le Groupe affiche un résultat opérationnel courant quasi à l'équilibre à -22 K€, retraité des frais liés à la procédure collective en cours qui ont pesé pour 136 K€ dans les comptes semestriels.

Au 30 avril 2011, l'EBITDA s'élève à 524 K€, contre 1 041 K€ au 30 avril 2010. Certaines charges opérationnelles ont impacté le 1<sup>er</sup> semestre, dont des coûts de communication, qui seront lissés sur l'année. Les chiffres 2009-2010 ont également été retraités de l'effet positif rétroactif de la séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels pour un montant de 171 K€, et ceux de 2010-2011 des frais liés à la procédure collective pour un montant de 137 K€.

La somme de 1 100 K€ a été provisionnée dans les comptes, le litige avec la société Atlantis (ancien acquéreur du Casino d'Agadir) s'étant concrétisé, impactant le résultat opérationnel qui s'établit ainsi en perte comptable de -1,3 M€, contre 276 K€ au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie générés par l'exploitation positifs à 622 K€

Au cours de ce premier semestre, les flux de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 622 K€ et ont largement couvert les investissements d'exploitation qui s'établissent à 354 K€, démontrant ainsi le bon fonctionnement opérationnel de Société Française de Casinos.

Au 30 avril 2011, l'endettement financier net s'élève à 11,4 K€. Le résultat financier atteint -28 K€ contre -536 K€ l'année précédente. Le résultat net part du groupe s'établit à -1,3 M€ contre -0,2 M€, et les capitaux propres s'inscrivent à 9,6 M€.

Perspectives

Suite à la présentation de son plan de continuation, bien accueilli par le Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin dernier, le Groupe Société Française de Casinos reste confiant quant au jugement qui sera rendu à la fin du mois de juillet.

SFC précise que les augmentations de capital qui sont prévues par conversion de créances dans le plan d'un montant de 4 M€ permettront d'alléger la situation financière de la société et de lui donner les moyens de poursuivre son développement, l'étalement du passif permettant à lui seul d'assurer la gestion opérationnelle de la société. L'Assemblée Générale appelée à ratifier ces opérations devrait se tenir le 30 septembre prochain.

#### **Communiqué de presse du 5 août 2011 : Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2011**

Actions du capital	3.606.650
1. Droits de vote théoriques	3.636.997
Actions privées de droit de vote	0
2. Auto-détention au nominative	0
3. Auto-détention au porteur	0
4. Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de votes exerçables (1-(2+3+4))	3.636.997

Communiqué de presse du 9 août 2011 : Validation du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris – Forte amélioration de la visibilité

**Société Française de Casinos a reçu confirmation par le Tribunal de Commerce de Paris du jugement rendu le 21 juillet, entérinant le plan de continuation présenté le 23 juin dernier.**

Ce plan prévoit notamment l'apurement de la totalité du passif de 9,4 M€ en huit annuités progressives et la sauvegarde de l'ensemble des emplois. L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son périmètre actuel.

Ayant mis à profit cette période pour mener les restructurations nécessaires et optimiser son fonctionnement opérationnel, le Groupe Société Française de Casinos sort renforcé avec ce plan de continuation, prêt à ouvrir une nouvelle page de son histoire avec de nouvelles perspectives de développement.

A ce titre les actionnaires, confirmant leur volonté de soutenir la société et leur confiance dans l'avenir de celle-ci, se sont d'ailleurs engagés dans le cadre de ce plan à convertir leurs créances de 4,0 M€ en capital. Une Assemblée Générale appelée à ratifier ces opérations devrait se tenir le 30 septembre prochain.

Fort de ses moyens financiers accrus, le Groupe entend désormais poursuivre l'amélioration de ses fondamentaux économiques, accélérer ses investissements de croissance et étudier toute opportunité de création de valeur dans son secteur.

#### **20.7 Politique de distribution des dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 octobre 2008 et 2007, 2006, 31 décembre 2005, 2004. La Société n'a pas distribué de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2009.

Les dividendes futurs que pourrait distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

#### **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices (art. 243 du CGI)**

Nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDES (€)	AVOIR FISCAL / ABATTEMENT (€)	TOTAL (€)
31/10/2009	0	0	0
31/10/2008	0	0	0
31/10/2007	0	0	0

#### **20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### **20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été placée en redressement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 août 2010.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a entériné le plan de continuation présenté par la Société, lequel plan prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires et apport en numéraire permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 4M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société.

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dénomination sociale : SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Siège social : Tour de l'Horloge, 4 place Louis Armand - 75012 Paris

Date de constitution de la Société : 12 octobre 1993

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Durée : La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

Registre du Commerce : La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 393 010 467.

A.P.E. (Code d'activité) : 9132 Z

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Capital souscrit

##### Capital social souscrit

A la date du dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à la somme de 9.918.287,50 €uros, divisé en 3.606.650 actions ordinaires d'un montant nominal de 2,75 €uros chacune entièrement libérées et de même catégorie.

##### Capital à libérer

Il n'existe pas de capital à libérer.

##### Capital autorisé non émis

Il n'existe pas de titre de capital de la Société émis mais non libéré.

L'assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) en date du 26 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, le cas échéant avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder aux opérations suivantes :

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal (en K€)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2013	15.000
Emission par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2013	15.000 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Autorisation à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en case d'émission avec maintien ou suppression	26 mois 25 juin 2013	15% de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

de droit préférentiel de souscription		tableau)
Emission avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des salariés	26 mois 25 juin 2013	2% du capital social de la Société (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

### Nantissements, garanties et sûretés

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement sur les titres de capital de la Société.

#### **21.1.2 Titres non représentatifs de capital**

La Société a procédé à compter du 13 juillet 2007 à l'émission, sans appel public à l'épargne, d'un emprunt obligataire d'un montant de 5.062,5 K€ composé de 125 obligations de 40.500 € de valeur nominale chacune, portant intérêt au taux de 9% l'an, remboursable en principal et intérêts à échéance maximale de six ou, à l'option de la Société, douze mois à la seule option de la Société.

Suite à la conversion en capital d'une partie de la dette obligataire décidée par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009 et constatée par le Conseil d'Administration du même jour, le montant en nominal de l'emprunt obligataire a été ramené à 2.511 K€.

Cette émission obligataire est détaillée au point 4.4.4 du présent Document de Référence.

#### **21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales**

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune des actions de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

#### **21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription**

Néant.

#### **21.1.5 Droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital**

Néant.

#### **21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

Voir le paragraphe 17.2.

#### **21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques**

##### *a) Tableau d'évolution du capital social*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis le 31 octobre 2007 jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence :

Date	Nature de l'opération	Nominal en €	Montant de la variation en €	Prime d'émission ou d'apport en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
						en €	en actions
<b>AG du 25.10.07</b>	Augmentation de capital par apports en nature	2,75	4.466.558,25	11.531.841,75	1.624.203	7.436.456,50	2.704.166
<b>AG du 30.01.09</b>	Augmentation de capital par compensation de créances	2,75	2.481.831	4.333.071	902.484	9.918.287,50	3.606.650
	- dont créances en compte courant		1.283.331,50	2.916.662,50	466.666		
	- dont créances obligataires		1.198.499,50	1.416.408,50	435.8180		

*b) Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années*  
Voir le paragraphe 18.1

### **21.2 Actes constitutifs et statuts**

Date de dernière mise à jour des statuts : 26 novembre 2011.

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège social par toute personne habilitée.

#### **21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet en France et dans tous pays, à titre principal, directement ou indirectement :

- la prestation de services sous toutes ses formes dans le domaine de centres de loisirs et plus particulièrement de lieux dits « Amusement Centers », ayant pour objet l'exploitation, la présentation, la démonstration, l'animation et la commercialisation de produits électroniques et de jeux vidéo individuels et / ou interactifs de technologie avancée ainsi que de leurs dérivés et / ou de leurs accessoires,
- le négoce des machines et produits électroniques, jeux vidéo individuels et / ou de leurs accessoires,
- toutes activités se rattachant à celles ci-dessus,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location gérance de tous biens ou droits, d'acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités, ou autrement,

et plus généralement, toutes opérations financières commerciales, civiles, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

#### **21.2.2 Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'Administration et de direction**

##### **a) Conseil d'Administration**

###### Nomination, révocation (article 13 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

###### Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les présents statuts aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette épreuve.

#### Délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, télex ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

#### Actions d'administrateur (article 14 des statuts)

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

### **b) Direction Générale**

#### Choix du mode de direction (sous-titre I des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 - 1 du Code de commerce, la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son Président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être, le cas échéant, remise en cause qu'une fois au cours de l'année civile.



Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

#### Nomination, révocation (article 18 des statuts)

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du Président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

#### Pouvoirs (article 18 des statuts)

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### **c) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du directeur général (article 19 des statuts)**

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, qui est portée aux charges d'exploitation. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux est déterminée par le Conseil d'Administration.

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

#### **a) Libération (article 9 des statuts)**

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir, sur appel du Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

**b) Forme** (article 10 des statuts)

Les Actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Après leur libération, les actions seront nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

**c) Cession et négociabilité** (article 11 des statuts)

Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, les actions sont librement cessibles.

La transmission des actions s'opère selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**d) Conditions d'exercice du droit de vote** (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et donne droit à la communication de certains documents sociaux, conformément à la loi et aux statuts.

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

**e) Droit de vote double** (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

#### **f) Répartition statutaire des bénéfices (article 28 des statuts)**

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait obligatoirement un prélèvement d'au moins 5 % affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social, il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires, lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, les actionnaires peuvent sur proposition du Conseil, reporter à nouveau tout ou partie de la part leur revenant dans les bénéfices, ou affecter tout ou partie de cette part à toutes réserves générales ou spéciales dont ils décident la création et déterminent l'emploi, s'il y a lieu.

Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou reportés à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales et le paiement en numéraire.

#### **21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires**

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits des actionnaires est soumise aux dispositions légales.

#### **21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Titre IV des statuts)**

##### **a) Convocations, ordre du jour**

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

##### **b) Admission aux assemblées, pouvoirs**

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

### **c) Conditions d'exercice du droit de vote**

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les 2 membres de l'assemblée présents qui disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

### **d) Assemblée générale ordinaire (article 23 des statuts)**

L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance

### **e) Assemblée générale extraordinaire (article 24 des statuts)**

L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'action régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale

### **f) Droit de communication**

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'assemblée.

## **21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée**

### **a) Franchissement de seuil**

Les statuts de la Société ne prévoient pas de seuils de déclaration de participation au capital ni de sanctions en cas de non déclaration de franchissement de seuil autres que ceux prévus par la loi.

En application de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la Société dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

En application de l'article L. 233-14 du Code de commerce, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions légales et réglementaires, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. En application du même article, le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, le ministère public entendu, sur demande du Président de la société, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, de ses droits de vote à l'encontre de tout actionnaire qui n'aurait pas procédé aux déclarations

Par ailleurs, les personnes physiques ainsi que les mandataires sociaux des personnes morales qui sciemment n'effectuent pas les déclarations exigées par la loi sont passibles d'une peine d'amende de 18.000 €.

#### **b) Identification des actionnaires (article 10 des statuts)**

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **21.2.7 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle**

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de ralentir, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

### **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats importants auxquels les sociétés du Groupe étaient parties au cours des deux dernières années concernent :

- le contrat d'acquisition auprès du Groupe Partouche de 55,56% du capital social de SHC (voir paragraphe 5.1.5),
- les contrats de délégation de service public relatifs aux casinos de Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2),
- les contrats de bail pour le casino et l'hôtel exploités à Gruissan ainsi que pour le casino exploité à Port la Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2),
- le contrat de bail pour le centre de jeux exploité Passage des Princes à Paris (voir paragraphe 6.5.1),
- le contrat de partenariat pour le centre de jeux exploité au centre commercial Belle Epine (voir paragraphe 6.5.1),
- le contrat d'exploitation avec la Compagnie des Alpes pour l'exploitation des centres de jeux dans les parcs d'attractions (Parc Astérix, Bagatelle, La Mer de Sable) (voir paragraphe 6.2).

### **23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Néant.

### **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social : Tour de l'Horloge - 4, Place Louis Armand- 75012 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn-sfc.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants ou une copie de ceux-ci, peuvent être consultés :

- actes constitutifs et statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document référence ; et
- les informations financières historiques du Groupe pour chacun des deux exercices précédant le dépôt du présent document de référence.

### **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de son résultat, figurent au Chapitre 7 du présent document de référence « Organigramme ».

## TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec l'annexe 1 du Règlement (CE) No 809/2004 du 29 avril 2004

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages du Document de Référence</b>
<b>1. Personnes responsables</b>	9
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	13
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	14
<b>4. Facteurs de risque</b>	17
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	28
5.1. Histoire et évolution de la société	28
5.2. Investissements	29
<b>6. Aperçu des activités</b>	31
6.1. Principales activités	37
6.2 Principaux marchés	34
<b>7. Organigramme</b>	43
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	45
<b>9. Examen de la situation financière</b>	46
9.1. Situation financière	46
9.2. Résultat d'exploitation	49
<b>10. Trésorerie et Capitaux</b>	50
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	53
<b>12. Information sur les tendances</b>	53
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	54
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	54
<b>15. Rémunération et avantages</b>	56
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	57
<b>17. Salariés</b>	60
<b>18. Principaux actionnaires</b>	61

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages du Document de Référence</b>
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	63
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	69
20.1. Informations financières historiques	69
20.2. Informations financières pro forma	69
20.3. Etats financiers	69
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	131
20.5. Date des dernières informations financières	136
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	136
20.7. Politique de distribution des dividendes	148
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	148
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	148
<b>21. Informations complémentaires</b>	149
21.1. Capital social	149
21.2. Actes constitutifs et statuts	151
<b>22. Contrats importants</b>	157
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	158
<b>24. Documents accessibles au public</b>	158
<b>25. Informations sur les participations</b>	158



## ANNEXE 1

### LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire), conformément à la loi et à nos statuts pour vous exposer l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation du résultat, les conventions réglementées ainsi que les comptes consolidés. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous soumettons également à votre approbation la ratification du transfert de siège social et de la cooptation d'un administrateur, ainsi que la réitération des délégations de compétences au Conseil d'Administration pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital en numéraire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de notre Société.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### LES COMPTES

##### LES COMPTES SOCIAUX

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent. La Société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette première application a été sans effet sur les capitaux propres à l'ouverture comme sur le résultat de l'exercice.

#### LES RESULTATS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 2.616 K€, contre 2.881 K€ au titre de l'exercice précédent. Il continue de subir les effets de la crise économique et de la restriction des dépenses liées aux loisirs qui en découle.

LE RESULTAT D'EXPLOITATION, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 280 K€, et dotations aux provisions sur actif circulant à hauteur de 193 K€, est négatif à hauteur de (921) K€, contre un résultat négatif de (933) K€ pour l'exercice précédent.

Ce résultat, bien qu'en amélioration par rapport à l'exercice précédent, transcrit la baisse du chiffre d'affaires qui n'est pas compensée malgré les plans d'économies mis en place qui ont permis d'enregistrer une réduction de près de 7,5% du montant des charges d'exploitation.

**LE RESULTAT FINANCIER** est négatif à hauteur de (6.282) K€, contre un résultat positif à hauteur de 890 K€ au 31 octobre 2009.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations constitués par les intérêts produits par les comptes courants de nos filiales (à hauteur de 250 K€), ainsi que des remontées de dividendes (à hauteur 890 K€) ;
- de dotations financières aux amortissements et provisions (à hauteur de 6.685 K€), correspondant principalement à la dépréciation du mali technique à hauteur de 4.873 K€ et des titres du casino de Port-La-Nouvelle à hauteur de 1.813 K€ ;
- d'intérêts et charges assimilées pour 757 K€ correspondant essentiellement aux intérêts sur la dette à l'égard de GROUPE PARTOUCHE dans le cadre de l'acquisition des titres de la SHC le 26 avril 2006 (à hauteur 159 K€) et des intérêts de l'emprunt obligataire émis en juillet 2007 (à hauteur 230 K€).

**LE RESULTAT EXCEPTIONNEL** est, quant à lui, négatif à hauteur de (6) K€, contre un résultat positif de 1.171 K€ au 31 octobre 2009 résultant de la cession du casino Le Mirage.

Il est constitué principalement du résultat net de la cession d'immobilisations.

**LE RESULTAT NET** de l'exercice clos le 31 octobre 2010 est négatif, à hauteur de (6.667) K€ contre un bénéfice de 1.527 K€ au 31 octobre 2009.

#### **SITUATION D'ENDETTEMENT**

La situation financière de la Société, fait ressortir un taux d'endettement de 48,17% par rapport aux capitaux propres (9.578 K€/19.882 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts (pour 6.134 K€) et des dettes sur immobilisations et comptes rattachés (pour 3.733 K€) inscrits dans les passifs financiers,
- de laquelle est déduit le montant des disponibilités (289 K€).

#### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette comptable de (6.666.713) € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de report à nouveau.

Nous vous proposons également de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

#### **AUTRES INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES**

##### **Activité en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

##### **Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du CGI**

Pour l'exercice considéré, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

### **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices (art. 243 du CGI)**

Nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDES (€)	AVOIR FISCAL/ ABATTEMENT (€)	TOTAL (€)
31/10/2009	0	0	0
31/10/2008	0	0	0
31/10/2007	0	0	0

## **LES COMPTES CONSOLIDES**

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 19 : sur les écarts actuariels,
- IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère),
- IAS 23 : coûts d'emprunts (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intragroupe,
- IAS 39 et IFRS 7 : reclassement des actifs financiers (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2008),
- IFRS 1 révisé : 1<sup>ère</sup> adoption des IFRS (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2010),
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée : regroupements d'entreprises et consolidation (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009),
- IFRS 8 : secteurs opérationnels (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IFRIC 15 : contrats de construction immobilière (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- IFRIC 17 : distribution d'actifs non monétaires (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- IFRIC 18 : transfert d'actifs des clients (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- Amendements à l'IAS 23 : (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Amendements à l'IAS 32 et à l'IAS 1 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation,
- Amendements à l'IFRS 1 : exemptions complémentaires pour les premiers adoptants (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- Amendements à l'IFRS 2 : conditions d'acquisition et annulations (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les normes suivantes, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation :

Au titre des nouvelles normes :

- IAS 24 : informations relatives aux parties liées (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011),
- IFRS 1 : exemption limitée à la présentation d'informations comparatives (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Au titre des amendements de normes existantes :

- Amendement à l'IAS 32 : classement des émissions de droit (applicable au 1<sup>er</sup> février 2011).

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

### LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 octobre 2010, le périmètre de consolidation du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège	RCS	Pourcentage de contrôle	
			31.10.10	31.10.09
SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS	Paris	395 010 467	Consolidante	
Centre d'Animation Le Phœbus	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Chatel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port la Nouvelle	Port la Nle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Chatel Guyon (SEMCG)	Châtelguyon	395 780 380	61,37%	61,37%
Compagnie Thermale de Chatel Guyon	Châtelguyon	395 780 364	59,90%	59,90%
SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan (AZT)	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme (SIHCT)	Paris	347 497 844	97,54%	97,54%
Société du Casino Le Mirage	Agadir		Cédé le 19/10/2009	
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Châtelguyon	395 780 075	61,23%	61,23%
SCI Foncière des Grands Hôtels	Châtelguyon	342 241 791	61,49%	61,49%
SCI de l'Hôtel du Casino	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
SCI Centre d'Animation Le Phœbus	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	99,80%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques (SF2D)	Paris	419 926 597	99,90%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 octobre 2010 de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 13.497 K€ et le produit des activités ordinaires s'élève à 13.551 K€.

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>Répartition par activité :</b>		
Jeux virtuels	2.617	2.881
Casinos	10.934	10.546
<b>Total</b>	<b>13.551</b>	<b>13.427</b>

**LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT** de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 625 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>Résultat opérationnel courant :</b>		
Jeux virtuels	37	(436)
Casinos	1.416	783
Structure	(827)	35
<b>Total</b>	<b>625</b>	<b>382</b>

**L'EBITDA** de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 2.062 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>EBITDA :</b>		
Jeux virtuels	345	(523)
Casinos	2.542	1.900
Structure	(825)	(3)
<b>Total</b>	<b>2.062</b>	<b>1.374</b>

**LE RESULTAT OPERATIONNEL** de l'exercice 2009-2010 s'élève à (11.200) K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>Résultat opérationnel :</b>		
Jeux virtuels	(9.475)	281
Casinos	(897)	780
Structure	(827)	35
<b>Total</b>	<b>(11.200)</b>	<b>1.096</b>

**LE RESULTAT NET 2010** est négatif à hauteur de (11.274) K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
<b>Résultat net :</b>		
Jeux virtuels	(9.339)	290
Casinos	(970)	103
Thermes	-	(22)
Structure	(965)	34
<b>Total</b>	<b>(11.274)</b>	<b>405</b>

## SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière du Groupe, fait ressortir un taux d'endettement de 93,87% par rapport aux capitaux propres (10.247 K€/ 10.916 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 1.148 K€), ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédit, des emprunts et dettes financières divers et dettes sur acquisition d'immobilisations inscrits dans les passifs financiers courants (pour 10.765 K€) ;
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.666 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, décomposé par dettes d'échéances :

	<b>31.10.2010</b>	<b>31.10.2009</b>
<b>Solde des dettes à l'égard des fournisseurs</b>	1.246.592	885.073
Décomposition selon les dates d'échéance :		
- Dettes à échoir entre 0 et 30 jours	14.743	129.409
- Dettes à échoir entre 30 et 60 jours	190.668	230.265
- Dettes à échoir à plus de 60 jours		356.014
- Dettes échues	1.041.181	169.385

#### **SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE**

L'événement le plus important survenu au cours de l'exercice 2009-2010 reste l'ouverture, par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 août 2010, d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la SFC, avec une première période d'observation de 4 mois, depuis renouvelée jusqu'au 12 avril 2011.

Cette situation résulte de la remise en cause, par l'Assemblée Générale des obligataires du 5 mai 2010, de l'accord signé entre la Société et le représentant de la masse des obligataires, en date du 5 octobre 2009, et de l'échec des négociations engagées à l'issue de cette Assemblée Générale des obligataires.

Un plan de continuation sera prochainement présenté au Tribunal de Commerce de Paris, après consultation préalable des créanciers.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le groupe pour la préparation des états financiers au 31 octobre 2010, repose sur les actions mises en œuvre par la Société pour présenter un plan de continuation auprès du Tribunal de Commerce de Paris dans les prochains mois.

Les locaux du cinéma théâtre de Châtelguyon, inclus dans les bâtiments occupés par le casino, ont été cédés à la municipalité le 22 décembre 2009 pour le prix symbolique de 1 € compte tenu de leur état.

La Mairie de Châtelguyon a pour objectif de procéder à la rénovation desdits locaux et permettre ainsi la réouverture des lieux au public.

A terme, il est envisagé de conclure, entre la Ville de Châtelguyon et le casino, un accord de partenariat portant sur la gestion du cinéma théâtre.

SFC a souscrit, aux côtés de 19 autres actionnaires détenant ensemble 40 casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34% du capital de la Société 200% POKER.

Cette Société constitue un regroupement unique de casinotiers permettant de générer des synergies entre les différents acteurs, notamment en termes de marketing, mais également de mutualiser les clients joueurs de Poker qui participent actuellement aux tournois organisés dans chaque établissement.

Le 13 juillet 2010, 200% POKER a obtenu de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne) un agrément lui permettant d'exploiter un site de poker en ligne : [www.200pourcentpoker.fr](http://www.200pourcentpoker.fr).

Compte tenu de la défaillance de règlement des acquéreurs des titres et du compte courant d'actionnaire détenus par SFC dans son casino marocain « Le Mirage », SFC a résilié les accords portant sur la vente du casino d'Agadir, conservant, comme contractuellement prévu, le montant des sommes versées (soit 1,1M€) à titre de clause pénale.

Aux termes de discussions engagées avec un nouvel acquéreur, le Groupe a finalisé la cession de ce casino, pour un prix total de 1,6 M€ (pour les titres et le compte courant d'actionnaire), le 19 octobre 2009. Le règlement de cette somme, effectué en plusieurs fois, a été finalisé le 12 février 2010.

Le 14 avril 2010, la SFC a été assignée en justice par les précédents acquéreurs de ce casino aux fins, notamment de contester la conservation, par SFC, de la somme versée par eux à titre de clause pénale.

A ce stade, au vu de l'état d'avancement du dossier, aucune provision n'a été constituée.

### JEUX VIRTUELS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, SFC a poursuivi sa politique de développement des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidation des accords existants.

Ainsi, le 21 avril 2010, la Société a ouvert son seizième centre en partenariat dans le Parc d'attraction animalier « Le Pal », dans l'Allier, cinquième plus gros parc de loisirs de France qui accueille chaque année plus de 500 000 visiteurs.

Par ailleurs, la Société a mis en exploitation au sein du Centre « La Tête dans les Nuages » de Passage des Princes, 4 pistes de mini bowling « Highway 66 », 6 billards « pool et américains » ainsi qu'une zone de restauration automatique.

Ces nouveautés ont reçu un réel engouement de la part de la clientèle et ont permis une véritable redynamisation du Centre.

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2010 se présente comme suit :

<b>(en K€)</b>	<b>31.10.2010</b>	<b>31.10.2009</b>
Actifs non courants	1.289	1.223
<i>dont immobilisations corporelles</i>	1.093	1.066
Actifs courants	771	1.008
<i>dont - clients et comptes rattachés</i>	293	274
<i>- autres actifs courants</i>	417	680
<b>ACTIF</b>	<b>2.060</b>	<b>2.231</b>
Capitaux investis (*)	629	170
Passifs non courants	102	89
Passifs courants	1.329	1.973
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	954	1.540
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	343	260
<b>PASSIF</b>	<b>2.060</b>	<b>2.231</b>

(\*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité jeux virtuels, des capitaux propres part du groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

Le produit des activités ordinaires s'est élevé à 2.617 K€, et l'exercice se traduit par un résultat net déficitaire à hauteur de (9.339) K€ :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
Produit des activités ordinaires	2.617	2.881
Résultat opérationnel courant	37	(436)
Résultat opérationnel	(9.475)	281
Résultat net	(9.339)	290

### CASINOS

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2010 se présente comme suit :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
Actifs non courants	33.504	46.176
<i>dont goodwill</i>	-	10.193
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	29.521	31.041
Actifs courants	541	466
<i>dont stocks et en-cours</i>	136	139
<b>ACTIF</b>	<b>34.045</b>	<b>46.642</b>
Capitaux investis (*)	21.303	33.035
Passifs non courants	10.031	10.514
<i>dont impôts différés passif</i>	9.742	10.281
Passifs courants	2.711	3.093
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	491	740
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	1.662	1.875
<b>PASSIF</b>	<b>34.045</b>	<b>46.642</b>

(\*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité casinos, des capitaux propres part du groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

Le produit des activités ordinaires s'est élevé à 10.934 K€, et l'exercice se traduit par un résultat net déficitaire à hauteur de (970) K€ :

(en K€)	31.10.2010	31.10.2009
Produit des activités ordinaires	10.934	10.546
Résultat opérationnel courant	1.416	783
Résultat opérationnel	(898)	780
Résultat net	(970)	103

Il est rappelé que la Société a adhéré au « Jackpot Multisite », piloté par le syndicat Casinos de France, lequel a été mis en service à compter du 6 septembre 2009 au sein des trois casinos du Groupe.

Suite à la publication au Journal Officiel le 13 mai 2010 de la loi du 12 mai 2010, les dispositions concernant la séparation des barèmes de prélèvements entre les jeux de table et les machines à sous sont applicables.

Cette séparation des barèmes est rétroactive au 1<sup>er</sup> novembre 2008 et impacte positivement les comptes annuels de 352 K€.



A la suite de négociations menées avec la Mairie de Port la Nouvelle, le Casino de Port la Nouvelle a obtenu un gel du montant de son loyer, le maintien du taux de prélèvement à 8%, ainsi qu'une suppression du paiement du montant de la redevance pour l'exercice.

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2010, le casino de Port-La-Nouvelle a procédé à la reconstitution de ses capitaux propres à hauteur de la moitié au moins de son capital social, au moyen d'une augmentation de capital de 2.538 K€, libérée par incorporation de compte courant et réservée à la SFC, suivie d'une réduction de capital de 2.407 K€.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, la Société du casino de Port-La-Nouvelle a renégocié, avec la Société Générale, le prêt qui lui avait été consenti en 2006, pour un montant initial de 2.250.000 € et modifié par avenant du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Ainsi, par avenant finalisé le 29 décembre 2010, il a été conclu avec la banque :

- le report du paiement des échéances trimestrielles de septembre 2010, décembre 2010 et mars 2011 sur la durée du prêt restant à courir, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- le report en septembre 2011, du paiement de la retenue de garantie (correspondant à une échéance trimestrielle) initialement due en septembre 2010,
- par conséquent, aucun remboursement ne devra être effectué au titre du prêt avant juin 2011.

Par ailleurs, en sus des garanties déjà existantes, les sociétés SFC et VERNEUIL PARTICIPATIONS, actionnaire important de la SFC, se sont portées caution solidaire et indivisible pour le remboursement du solde des échéances du prêt.

Le Groupe a poursuivi, pendant l'exercice 2009-2010, les importants plans d'économies de charges mis en place au sein des casinos du Groupe ainsi que les restructurations de l'activité restauration, ce qui a permis de redynamiser le chiffre d'affaires.

Le casino de Châtelguyon a déposé un dossier de réponse à l'appel public à candidatures lancé par la Mairie de la ville, préalablement au lancement de la procédure d'appel d'offre. Cette proposition a reçu l'assentiment du Maire et des conseillers municipaux de la Ville de Châtelguyon en charge du dossier. Sa candidature a été retenue et le cahier des charges a été renouvelé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, jusqu'au 31 octobre 2021.

Par ailleurs, l'autorisation de jeux de CHATELCASINO a été renouvelée pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 octobre 2014.

## HOTELLERIE

Il est rappelé que les activités hôtelières de CHATEL-GUYON ayant été cédées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, le Groupe a choisi de ne pas présenter séparément l'activité hôtelière de Gruissan.

Par conséquent, les produits et les charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino.

## STRUCTURE

Ce secteur d'activité est principalement composé des prestations fournies par la SFC, consistant en l'animation et la gestion d'un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels, sociétés immobilières et jeux virtuels tant en France qu'à l'étranger.

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC, supporte un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2010 se présente comme suit :

<b>(en K€)</b>	<b>31.10.2010</b>	<b>31.10.2009</b>
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	148	164
<i>dont autres actifs courants</i>	132	104
<b>ACTIF</b>	<b>148</b>	<b>164</b>
Capitaux investis (*)	(768)	(209)
Passifs non courants	-	50
Passifs courants	916	324
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	633	148
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	100	152
<b>PASSIF</b>	<b>148</b>	<b>164</b>

(\*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité structure, des capitaux propres part du groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

Le produit des activités ordinaires est égal à 0 K€, et l'exercice se traduit par un résultat net déficitaire à hauteur de (965) K€ :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2010</b>	<b>31.10.2009</b>
Produit des activités ordinaires	-	-
Résultat opérationnel courant	(827)	35
Résultat opérationnel	(827)	35
Résultat net	(965)	34

## **EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a, par souci d'économies, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, résilié par anticipation, le bail des locaux de son siège social et transféré, par décision du Conseil d'Administration du 26 novembre 2010, en application des dispositions de l'article 4.2 des statuts, ledit siège social à compter du 7 décembre 2010.

Depuis cette date, le siège social est sis Tour de l'Horloge - 4, Place Louis Armand - 75012 PARIS.  
La ratification de cette décision sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

### **JEUX VIRTUELS**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a poursuivi sa politique de développement des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidation des accords existants.

Ainsi, des négociations ont été poursuivies notamment avec des professionnels du bowling.

En parallèle, l'activité jeux virtuels bénéficie favorablement du report des dépenses de la clientèle vers des activités de loisirs de proximité, sans pour autant subir l'interdiction de fumer dans les lieux publics dans la mesure où la majorité des Centres « La Tête dans les Nuages » sont depuis l'origine des espaces non fumeur.

### **CASINOS**

La Société du casino de Port-La-Nouvelle a finalisé la renégociation de son emprunt bancaire évoqué ci-dessus en date du 29 décembre 2010.

Les casinos ont, parallèlement, mis en place des animations complémentaires adaptées à leur clientèle (tournois de poker, loto, belote, tombola, roue de la chance et spectacle).

Cette stratégie se traduit par l'augmentation du chiffre d'affaires net du restaurant et, plus généralement, de la fréquentation.

Les casinos du Groupe vont poursuivre leurs plans de maîtrise des charges afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **JEUX VIRTUELS**

Les objectifs du Groupe restent principalement la poursuite :

- du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat permettant de limiter les charges de structure qui sont supportées par les partenaires (telles que les loyers et charges, les frais de surveillance, les salaires du personnel).
- de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre, de la maîtrise des coûts de structure.

La Société axe également son développement sur :

- le développement de l'activité par la conclusion de nouveaux accords de partenariat avec différents acteurs du loisir ;
- la poursuite du développement dans des grands groupes comme la Compagnie des Alpes (Mer de sable, Parc Astérix et Parc Bagatelle).

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS maintient sa politique de rotation du parc machines chez ses partenaires avec un renouvellement permettant de compléter un parc d'environ 500 appareils, en grande partie amortis.

Elle s'attache également à la pérennité de son site en nom propre du Passage des Princes, avec une fréquentation de plus de 330.000 clients en 2010, stable par rapport à l'exercice précédent :

- un centre toujours plus attractif et une gamme de produits encore plus diversifiée grâce à notre collaboration avec notre fournisseur machines MBA, particulièrement la mise en exploitation, en avril 2010, de 4 pistes automatiques de mini bowling (Highway 66), d'un espace de 6 billards (pools et américains), ainsi qu'un renouvellement permanent du parc machines en nom propre ;
- le réaménagement et la mise en exploitation d'un espace de snack-restauration automatique de 32 places assises, autogéré et installé en lieu et place de l'ancien restaurant Mac Donald's ;
- la promotion récurrente, par voie de tracts, pour la promotion du mini-bowling, des billards et de l'espace de restauration automatique ;
- renouvellement pour une nouvelle année de l'offre Imagine'R en partenariat avec la RATP (environ 14% du CA en 2010) et nous étoffons l'offre permanente, de promotion ponctuelles, nous permettant de communiquer, aux 900.000 détenteurs de la carte Imagine'R, nos événements et nouveautés ;
- maintien du partenariat avec Atlanteam sur la partie Internet /jeux en réseau (7,5% du CA en 2010) ;
- intensification de la diffusion de notre formule anniversaire, via des partenariats avec les sites Internet de référencement d'offre de loisirs (STEPHYPROD) ;
- actions en termes de développement de l'activité de location de tout ou partie du site pour des événements spécifiques (plaquette de présentation, référencement Internet et auprès de sociétés spécialisées dans l'évènementiel) ;
- poursuite de l'offre pour les plus petits et les ados, de produits annexes, gadgets, peluches, bonbons, sucettes en distribution automatique avec DISCAPA, partenaire de CHUPA CHUPS et TOMY pour toutes les figurines des personnages de dessins animés.

## CASINOS

Les casinos du Groupe vont poursuivre la maîtrise des charges afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux.

Par ailleurs, le Groupe continuera de répondre à l'engouement croissant de sa clientèle pour le poker (257 tournois organisés et plus de 14.000 inscrits au cours de l'exercice 2009-2010), et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous, par son engagement dans le cadre du « Jackpot multisites » qui connecte en réseau 100 casinos français et plus de 330 machines à sous et offre une perspective de gagner des jackpots de plusieurs millions d'euros.

Le Groupe poursuit en 2010-2011 ses actions de redynamisation de la fréquentation de ses casinos et de ses centres de jeux. La forte attirance de la clientèle pour le poker et la perspective de nouveaux jackpots conséquents, tels que celui de 5,5 M€ gagné en mai dernier par le biais de l'opération « Magic Casinos Jackpot », ne devrait que renforcer cette tendance haussière.

Dans le cadre de la période d'observation actuellement en cours, la Direction de SFC, bien que ne pouvant garantir une issue favorable à cette procédure compte tenu des incertitudes inhérentes aux négociations, reste confiante dans sa capacité à trouver une solution qui permettra d'assainir progressivement la structure bilancielle du Groupe.

SFC bénéficie en effet aujourd'hui d'un bon niveau d'activité et de profitabilité, d'une situation d'exploitation saine et de projets prometteurs.

Enfin, le lancement du site « 200pourcentpoker.fr » auquel SFC est associée dans le cadre de l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard sur Internet, se révèle tenir ses promesses en termes de progression et, afin de soutenir ces perspectives, SFC a récemment souscrit à l'augmentation de capital de la Société 200% POKER lancée le 31 janvier dernier.

## **AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES**

### **Mandats et fonctions exercés par les administrateurs actuellement en fonction au 31 octobre 2010**

**Patrick CUITOT** (Président Directeur Général, Administrateur)

Administrateur de CHATEL CASINO (SAS),

Représentant permanent de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en qualité d'administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS (SAS), CHATEL CASINO (SAS) et de la SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA).

**Maurice BIR** (Administrateur)

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA),

Président de KEUR HOLDING (SAS),

Gérant de FINANCIERE SAINT-CYR (SARL), ALBARINO PASSY (SNC), REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), SANDY PLAGES (SARL) et BIR INVEST (SCI).

**ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR** (Administrateur)

Administrateur de la Société FMB AQUAPOLE (SA), de HDH (SA) et de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES.

**François GONTIER** (Administrateur)

Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) et de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,

Président du Conseil d'Administration de DUC (SA) et de FMB-AQUAPOLE (SA),

Administrateur de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA), DUC (SA) et de FMB-AQUAPOLE (SA),

Gérant de ROTISSERIE DUC DIJON (EURL), de COBRAL (SARL), de COBRAL LA CHEZE (SARL), de FOCH INVESTISSEMENTS (SNC), de MATIGNON (SNC), de AMAURY (SCI), de PAVILLON BELVEDERE (SCI), de MAILLOT ARGENTINE (SCI) et de MURILLO COURCELLES (SCI)

Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS en qualité de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de H.D.H. (SA),

Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE en qualité de gérant de BOULOGNE SEVRES (SCI).

**Robert LABATI** (Administrateur)

Gérant de CERETO (SARL),

Administrateur de CTA HOLDING (SA),

Directeur Général Délégué et administrateur de FINAXIA (SA),

Président du Conseil de Surveillance de GEP (SA),

Membre du Conseil de Surveillance de NEWS INVEST (SA).

**Jean-François PANEL** (Administrateur)

**Arnaud SANSON** (Administrateur)

Gérant de BUILDING ASSETS MANAGEMENT (SARL), HORUS DEVELOPPEMENT (SARL), LE CLOS VICTORIA (SARL), SCCV NOTTING HILL (SC), SCI LE DOMAINE DES ACACIAS, SCI DU BOIS DE LA GREE DEUX,

Administrateur de L'IMMOBILIERE HOTELIERE (SA).

**VERNEUIL PARTICIPATIONS** (Administrateur)

## **RISQUES**

### **Risques liés à l'environnement économique général**

Le Groupe est présent sur deux marchés principaux : celui des centres de jeux virtuels (jeux vidéos) lequel a représenté 19,38% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 (2.616 K€) et celui des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) représentant 80,62% de ce chiffre d'affaires (10.881 K€). Ces marchés sont dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Il est rappelé que, pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux, défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs, diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs.

Depuis la cession des activités hôtelières de Châtel Guyon en 2007, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît plus comme une catégorie à part entière, et les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan sont intégrés dans le résultat du casino de Gruissan.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels-restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs.

Cette évolution conjuguée à une chute des pourboires résulte de manière mécanique en un accroissement du montant à la charge du Groupe de la part des minima garantis aux salariés du Groupe affectés à l'activité des casinos.

Les jeux de table ne représentaient toutefois qu'une part marginale du produit net des jeux du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Un ralentissement économique pourrait ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Néanmoins, le ralentissement économique peut parfois avoir un effet favorable sur les jeux : les joueurs recherchant dans l'espoir de gain ce qu'ils n'ont pas dans leur quotidien.

Cependant, l'adhésion au « Jackpot Multisite » a pour vocation de redynamiser l'intérêt des joueurs avec une perspective de gains plus importante.

Par ailleurs, la participation au capital de la Société 200% POKER, titulaire d'un agrément lui permettant d'exploiter un site de Poker en ligne constitue également un débouché non négligeable pour la SFC.

### **Risques concurrentiels**

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes. Ceci concerne, par exemple pour les jeux virtuels, les fabricants et exploitants de centres de loisirs (cinémas notamment) qui étendraient leurs activités pour proposer des jeux d'arcades similaires à ceux du Groupe ou s'installeraient à proximité des centres exploités par le Groupe.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant) situé dans l'Hérault et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (Tahoe et en cours de cession).

Le Groupe considère que le casino de Châtelguyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche).

Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle, tous deux exploités par le Groupe, sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe peut subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que par exemple les jeux et paris en ligne sur internet. En l'état actuel de la réglementation française, l'exploitation de jeux et paris en ligne sur le territoire français est prohibée. Néanmoins, la compatibilité de cette prohibition avec le principe de libre circulation des services dans l'Union Européenne est discutée. Un rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel du 23 novembre 2006 constituée à l'initiative du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie préconise ainsi une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences. Une telle évolution de la réglementation française serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Le Groupe estime cependant avoir développé en interne des études lui permettant de déposer un dossier de demande de licence pour l'exploitation de jeux en ligne dans l'hypothèse où la réglementation française serait modifiée.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur la fréquentation des centres de jeux virtuels (jeux vidéo) et casinos du Groupe.

### **Risques liés aux activités du Groupe**

#### **Risque lié à l'historique des pertes**

Au cours de l'exercice de 10 mois clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'établit à 10.284 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 759 K€.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'établissait à 17.439 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de (705) K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2008 affichait un chiffre d'affaires consolidé de 14.059 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de (3.641) K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires consolidé de la Société de 13.336 K€ pour un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 391 K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2010 fait apparaître un chiffre d'affaires consolidé de la Société de 13.497 K€ pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de (11.253) K€.

#### **Risques liés à l'absence de dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 octobre 2009, 31 octobre 2008, 31 octobre 2007, 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005.

Elle n'envisage pas de distribuer de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2010. Les dividendes futurs que pourrait distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

#### **Risque lié au marché des actions de la Société**

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

#### **Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes**

L'exploitation du centre de jeux virtuels du Groupe situé Passage des Princes à Paris est soumise à une autorisation préfectorale (dénommée « licence kermesse ») délivrée pour une durée indéterminée au Directeur Général de la Société de manière nominative. Le chiffre d'affaires généré par ce centre de jeux virtuels s'élève à 1.575 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010. Dans l'hypothèse où les conditions d'octroi de cette licence viendraient à ne plus être réunies, la licence kermesse permettant d'exploiter ce centre pourrait faire l'objet d'un retrait.

#### **Risques liés aux contrats de délégation du service public d'exploitation de casinos et des autorisations de jeux (casinos)**

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.



L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 18 années entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initiée par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter.

L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Commune	Date de fin de la délégation de service public	Date de renouvellement de l'autorisation de jeux
Châtelguyon	31 octobre 2021	31 octobre 2014
Gruissan	28 février 2017	30 juin 2012
Port La Nouvelle	23 novembre 2022	31 octobre 2013

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiées que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge.

En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge.

Les communes, en leur qualité de délégant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le Ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

### **Risques règlementaires et juridiques**

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients.

#### **Risques liés aux litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Le montant des provisions pour litiges au 31 octobre 2010 s'élève à 118 K€. Ces provisions concernant essentiellement des litiges prud'homaux, correspondent au total des demandes formulées par les salariés.

Ces litiges ne sont, par conséquent, pas considérés par la Société comme étant significatifs.

#### **Risques liés aux évolutions règlementaires**

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public -au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds- pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le « produit brut des jeux » (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) auquel est appliqué un abattement légal de 25% et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Cette fiscalité est composée, d'une partie fixe constituée de prélèvements de 0,5% au premier euro sur les jeux de table et de 2% sur le produit des machines à sous, et d'une partie variable constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010, ces prélèvements ont représenté au total 6.468 K€.

Une modification substantielle de ces prélèvements ou la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos pourrait affecter négativement les résultats du Groupe.

Le désengagement du Groupe des activités hôtelières et thermales peut avoir pour effet de lui faire perdre le bénéfice d'une partie des abattements décrits ci-dessus, résultant en un accroissement de la fiscalité supportée par le Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des gains. L'activité des machines à sous représente plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos du 31 octobre 2010.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle « fumeur ».

L'application de la loi Evin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans les casinos du Groupe, de même que - dans une moindre mesure- ses établissements hôteliers et restaurants, a eu, à ce jour peu de conséquences financières défavorables, la baisse de la fréquentation de nos établissements étant restée très limitée.

Le Groupe a également engagé des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs (cabines équipées d'un système d'extraction).

L'évolution de la réglementation française en faveur d'une autorisation des jeux sur Internet pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur » qui pourrait se déporter sur le jeu en ligne mais qui n'a, pour l'instant pas été confirmée et laisse entrevoir de belles perspectives pour les résultats du Groupe, à hauteur de sa participation dans le capital de la Société 200% POKER, depuis l'obtention, par cette dernière, d'une licence l'autorisant à exploiter cette activité.

### Risques industriels liés à l'environnement

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisation, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

Le Groupe estime que les risques industriels liés à l'environnement ne sont pas significatifs.

Les risques les plus fréquents sont couverts par les polices d'assurances multirisques industrielles et hôtellerie souscrites par le Groupe.

Il n'existe pas de provision spécifique couvrant les risques environnementaux.

### Risques de marché

#### Risque de taux

Au 31 octobre 2010, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 11.913 K€, dont 10.809 K€ à taux fixe, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2010, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe.

<i>En K€</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Passif financier</b>	10.765 <sup>1</sup>	1.088 <sup>2</sup>	60	11.913 <sup>3</sup>
<b>Actif financier (disponibilités)</b>	1.666	-	-	1.666
<b>Position nette (actif - passif) avant gestion</b>	-9.099	-1.088	-60	-10.247
<b>Hors bilan</b>	0	0	0	0
<b>Position nette (actif - passif) après gestion</b>	-9.099	-1.088	-60	-10.247

<sup>1</sup> Dont 3.248 K€ au titre d'avances d'actionnaires et de leurs sociétés apparentées.

<sup>2</sup> Dont 2.781 K€ au titre de l'emprunt obligataire émis le 13 juillet 2007.

<sup>3</sup> Dont 3.559 K€ de dettes sur acquisitions d'immobilisations (au titre du contrat d'acquisition des actions de SHC conclu avec le Groupe Partouche).

Une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant net de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 1.092 K€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé du Groupe de 10,92 K€.

Cet impact est marginal par rapport à la taille de la Société et ne constitue pas un facteur de risque majeur susceptible d'être signalé.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

### **Risque de change**

La totalité des revenus du Groupe sont libellés dans sa devise d'opération.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquelles les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Par conséquent, l'utilisation d'instruments de couverture de change n'est pas justifiée ni employée. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

### **Risque actions**

La Société ne détient pas d'actions propres ni de portefeuille OPCVM actions.

### **Risque de liquidité - sûretés d'emprunt**

Les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués :

- d'emprunts bancaires (pour 1.543 K€) et obligataire (pour 2.781 K€),
- d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (pour 3.248 K€).

### **Emprunts bancaires**

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, un emprunt de 7.500 € a été souscrit pour permettre l'acquisition d'un véhicule utilitaire par la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2010 le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;
- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan et du casino de Port la Nouvelle ;
- des cautions solidaires.

La Société ne dispose pas de lignes de crédit autorisées.

### **Emprunt obligataire**

Par contrats en date des 13,17, 19 et 25 juillet 2007, votre Société a émis des emprunts obligataires d'un montant total de 5.062.500 euros majorés des intérêts, commissions, frais et accessoires, composé de 125 obligations de 40.500 € de nominal chacune émises au pair, répartis comme suit :

- 2.470.500 euros pour la Société ELECTRICITE ET EAU DE MADAGASCAR ;
- 2.025.000 euros pour la Société PLANET MOD ;

- 121.500 euros pour Monsieur Alexandre SANSON ;
- 202.500 euros pour MERY SANSON NP/USUF ;
- 202.500 euros pour la Société INVEST SECURITIES CORPORATE ;
- 40.500 euros pour Monsieur Robert LABATI.

Ces obligations portent intérêts au taux de 9% l'an, le principal et les intérêts étaient initialement remboursables en juillet 2008 et ce terme a été successivement reporté par décision de l'Assemblée Générale des obligataires, jusqu'au 31 décembre 2009.

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS exploitant le casino de Gruissan.

La Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et Monsieur LABATI ont converti leur créance obligataire en capital. Cette augmentation de capital a été réalisée le 30 janvier 2009.

En date du 5 octobre 2009, un accord a été signé avec le représentant de la masse des obligataires prévoyant notamment :

- un report de la date d'exigibilité de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2014 à hauteur de 1.551,5 K€ ;
- un abandon des intérêts dus au titre de l'année 2009 (soit 230 K€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009) et une franchise d'intérêts jusqu'au 30 juin 2011, le taux d'intérêts étant, par ailleurs, revu à la baisse ;
- la conversion, en obligations remboursables en actions, du solde de la créance obligataire, soit 1.000 K€, convertibles à partir de leur émission.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale des obligataires du 7 mai 2010, le protocole d'accord signé le 5 octobre 2009 n'a pas été ratifié.

#### **Avances consenties par les actionnaires et leurs sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

### **Endettement financier net**

Au 31 octobre 2010, l'endettement financier net consolidé s'élève à 10.247 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 10.320 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En €)	31.10.10	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>A. Trésorerie</b>	<b>1.665.817</b>					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
<b>D. Liquidités (A)+(B)+(C)</b>	<b>1.665.817</b>					
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>-</b>					
F. Dettes bancaires à court terme	26.440	26.440	-	-	-	-
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	394.348	22.601	83.026	288.721	-	-
H. Autres dettes financières à court terme	10.344.068	9.438	-	10.334.630	-	-
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)</b>	<b>10.764.856</b>	<b>58.479</b>	<b>83.026</b>	<b>10.623.351</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)(1)</b>	<b>9.099.039</b>					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	1.148.161	-	-	-	1.088.161	60.000
L. Obligations émises	-	-	-	-	-	-
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	-	-	-	-	-	-
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)</b>	<b>1.148.161</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.088.161</b>	<b>60.000</b>
<b>O. Endettement financier net (J)+(N) (1)</b>	<b>10.247.200</b>					

(1) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(2) La dette obligataire a été comptabilisée sur la ligne H « Autres dettes financières à court terme ».

### **Gestion et couverture des risques**

#### **Gestion des risques**

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaires dès la réception par le Groupe d'une assignation en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

#### **Assurances**

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché. Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

#### **a) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des centres de jeux virtuels**

##### **Assurance multirisque Centres**

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de 12 mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou

plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 42.569,86 Euros.

#### **Assurance responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages**

Cette assurance garantit, pour des montants plafonnés estimés comme approprié, selon le cas, par sinistre et/ou par année d'assurance, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société, du fait de son activité, de dommages matériels causés aux biens qui lui sont confiés, de dommages immatériels consécutifs ou non.

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 4.825,11 Euros, calculée sur le montant du chiffre d'affaires H.T.

#### **Assurance marchandises transportées**

Cette assurance garantit, pour leur valeur vénale, dans la limite de 300.000 € par risque, les marchandises transportées par des professionnels du transport par voie terrestre, maritime ou aérienne, contre les risques de disparition, vol, pertes de poids ou de quantité, destruction ou détérioration.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.178,30 Euros.

#### **Assurance missions**

Cette assurance garantit les préposés salariés de la Société lorsqu'ils utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par la Société au titre de la responsabilité civile, bris de glace, catastrophes naturelles sans limitation de montant, ainsi qu'au titre des recours, avances sur recours, incendie, vol, dommages accidentels et protection juridique, pour des montants plafonnés estimés comme approprié.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 1.539,27 Euros.

#### **Assurance flotte**

Cette assurance garantit la responsabilité civile de la Société (dommages corporels, pour un montant illimité, et dommages matériels, pour un montant plafonné par sinistre), les dommages subis par les véhicules, à hauteur de la valeur du véhicule déterminée par expert (sous déduction des franchises), les bris de glace et pare-brise, à hauteur de la valeur de remplacement à neuf, et la protection juridique.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 6.504,61 Euros.

#### **b) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, des thermes et de l'hôtellerie-restauration**

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôtelières pour l'activité de ses casinos, hôtels et thermes. Le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 à ce titre s'élève à 32.058,43 K€.

#### **c) Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux**

Cette assurance garantit les dirigeants (de fait ou de droit) personnes physiques dont la responsabilité personnelle pourraient être mise en jeu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 2.711,99 €.

## CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental existantes au sein de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses filiales n'exercent pas d'activité pouvant les exposer à des risques directs et majeurs en matière environnementale.

### Ressources en eau, matières premières et énergie - Utilisation des sols - Rejets dans l'air - L'eau et le sol - Nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Les activités du Groupe SFC génèrent peu de rejets dans l'air et dans l'eau susceptibles d'exercer des impacts directs sur l'environnement.

Les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement des communes où sont situées l'entreprise et ses filiales.

Les rejets dans l'air sont constitués de la faible émission de CO<sup>2</sup> résultant de la consommation d'énergie nécessaire aux besoins de nos activités.

Aucune activité du Groupe ne génère de nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

### Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

L'activité de la SFC et de ses filiales est sans impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées.

### Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

L'activité principale de loisirs du Groupe ne nécessite pas d'entreprendre de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

### Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Malgré le faible impact de son activité sur l'environnement, le Groupe SFC a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Ainsi, le suivi et le traitement des affaires relatives à l'environnement sont assurées par le responsable de chaque entité.

### Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement :

Compte tenu de ce qui a précédemment été exposé, le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société et de ses filiales sur l'environnement est non significatif.

### Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement - Formation et l'information des salariés - Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement - Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements du Groupe :

Néant

### Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :

Néant



Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Néant

Responsabilité sociale

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable au sein des casinos, le Groupe s'est attaché à assurer la protection des joueurs.

Les contrats passés avec la Société ADICTEL, société spécialisée dans la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants, ont été reconduits.

La formation du personnel des casinos en contact avec la clientèle, destinée à inculquer les notions relatives à la prévention du jeu excessif est régulièrement assurée.

L'information de la clientèle est également assurée directement, par voie d'affichage.

Il est rappelé qu'au 31 octobre 2010, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS employait 21 salariés et le Groupe, un total de 164 salariés.

**DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Au 31 octobre 2010, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>% du capital</b>	<b>% des droits de vote</b>
<b>FRAMELIRIS</b>	1.790.869	49,65%	44,53%
<b>VERNEUIL PARTICIPATIONS</b>	937.214	25,99%	32,85%
<b>ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR</b>	468.806	13,00%	11,66%
<b>Ensemble des autres actionnaires nominatifs</b>	51.572	1,43%	2,06%
<b>Public</b>	358.189	9,93%	8,91%
<b>TOTAL</b>	3.606.650	100,00%	100,00%

## ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, les rémunérations, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,

ont été les suivantes :

(en K€)	31.10.2010			31.10.2009		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme *	112	53	165	101	48	149
Jetons de présence	10	0	10	0	0	0
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>53</b>	<b>175</b>	<b>101</b>	<b>48</b>	<b>149</b>

\* Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

### Dirigeants mandataires sociaux

En K€	Patrick CUITOT Président Directeur Général			
	31.10.2010		31.10.2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	108	108	102,5	102,5
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	4	4	4	4
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>106,5</b>	<b>106,5</b>

Le Président Directeur Général a perçu, de la part de la Société, pendant l'exercice 2009-2010, au titre de son contrat de travail avec SFC, une rémunération brute avant impôts de 88 K€, ainsi que, au titre de son mandat de Président Directeur Général, une rémunération d'un montant annuel brut avant impôt de 23 K€.

Il n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par SFC ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Patrick CUITOT, P.D.G. Début de mandat : 02.06.09 Fin de mandat : 2013	X			X		X		X

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

En ce qui concerne les mandataires sociaux non dirigeants, nous vous confirmons que, au titre des exercices clos les 31 octobre 2009 et 31 octobre 2010, aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit, à l'exclusion des rémunérations perçues par Messieurs DECAIX et BIR, administrateurs et membres du Comité d'Audit de la Société, en cette dernière qualité, respectivement à hauteur de 6,7 K€ et 3,3 K€. Ces rémunérations sont comptablement assimilées à des jetons de présence.

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'a été consentie par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

### **DELEGATION EN COURS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2009 a délégué au Conseil d'Administration toute compétence pour lui permettre de procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques de son choix, à des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières se traduisant par une augmentation du capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant des émissions d'actions pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne peuvent excéder QUINZE MILLIONS (15.000.000) Euros de nominal, sauf à ajouter à ce plafond le montant nominal des actions supplémentaires qui devront être émises pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant vocation à des actions.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder DIX MILLIONS (10.000.000) Euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises s'imputera sur le plafond de 15.000.000 Euros susvisé.

Cette délégation a été accordée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 22 septembre 2011.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2009 a également délégué au Conseil d'Administration toute compétence pour décider, sur ses seules décisions, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission.

Une telle augmentation de capital pourra être décidée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 22 septembre 2011.

### **RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

#### **Opérations d'achat ou de cession dépassant 5.000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées**

A la connaissance de la Société, aucune opération d'achat ou cession de titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dépassant 5.000 € n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

#### **Opérations de rachat réalisées au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS n'a ni acquis ni vendu d'actions.

### **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que le montant des honoraires pris en charge au compte de résultat, par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices 2010 et 2009, s'est élevé à :

	SYNERGIE-AUDIT				FIDEURAF				MCR Baker Tilly				EXCO				AL AUDIT				
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)				
	10	%	09	%	10	%	09	%	10	%	09	%	10	%	09	%	10	%	09	%	
Au 31 octobre																					
<b>Audit</b>																					
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																					
Emetteur	30	59	30	88	30	100	30	88													
Filiales intégrées globalement	17	33							0	0	21	100	18	100	13	100	5	100	6	100	
Sous-total	47	92	30	88	30	100	30	88	0	0	21	100	18	100	13	100	5	100	6	100	
Missions accessoires																					
Emetteur	4	8	4	12	0	0	4	12													
Filiales intégrées globalement																					
Sous-total	4	8	4	12	0	0	4	12													
Total	51	100	34	100	30	100	34	100	0	0	21	100	18	100	13	100	5	100	6	100	

## **AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES À STATUER**

### **APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre conseil d'administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Des conventions courantes significatives par leur objet ou leurs implications financières pour les parties ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration ; la liste de ces conventions a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

### **RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-36 du Code de Commerce, de ratifier le transfert du siège social de Société, réalisé pour des raisons d'économies, du 9, rue de Téhéran - 75008 PARIS à Tour de l'Horloge - 4, Place Louis Armand - 75012 PARIS, à compter du 7 décembre 2010, décidée par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2010, en application de l'article 4 alinéa 2<sup>nd</sup> des statuts.

### **RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration a procédé, lors de sa réunion du 26 novembre 2010, à la nomination de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, S.A. au capital de 10.992.650 €uros, dont le siège social est situé 29, rue Viala - 75015 PARIS, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro B 542.099.890, représentée par son Président, Monsieur Frédéric DOULCET, en qualité d'administrateur à titre provisoire en remplacement de Patrice DECAIX, démissionnaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

### **PROJETS DE DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'EMETTRE DES ACTIONS ET/OU VALEURS MOBILIERES ENTRAINANT IMMEDIATEMENT OU A TERME UNE AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

#### **Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder, à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues de la présente délégation;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant maximal de 15.000.000 Euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10.000.000 Euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que le Conseil d'Administration pourra décider que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seront attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.
- de décider, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres du capital ou les valeurs mobilières émises, que le Conseil d'Administration aura la faculté, dans l'ordre qu'il déterminera, soit de limiter conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'émission décidée, soit de répartir les actions non souscrites totalement ou partiellement, soit d'offrir les titres non souscrits totalement ou partiellement au public en France et, le cas échéant, à l'étranger ;
- de décider que, dans les limites de la présente délégation, le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des valeurs mobilières et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de décider que la présente délégation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder à toute augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions des articles L. 233-32 et suivants du Code de commerce, en France ou à l'étranger, en faisant publiquement appel à l'épargne, par voie d'émission d'actions, ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, disposera de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des titres émis dans le cadre de la présente délégation ; en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-135, 2<sup>ème</sup> alinéa, la faculté d'apprécier s'il y a lieu de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues de la présente délégation ;
- de prendre acte que la décision d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières donnent droit ;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant maximal de 15.000.000 €uros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société ;
- de décider que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur ce plafond global ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital, émises dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10.000.000 €uros (ou leur contre-valeur à la date d'émission) et s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) soit, limiter conformément et dans les conditions prévues par la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celles-ci atteignent au moins les trois-quarts de l'émission décidée, soit, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit, les offrir au public en tout ou partie ;

- de décider que le Conseil d'Administration déterminera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport à l'Assemblée Générale, le prix de souscription des actions à émettre en vertu de la présente délégation, étant précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- de décider que, dans les limites de la présente délégation, le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des actions et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de décider que la présente délégation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Projet d'augmentation du nombre de titres faisant l'objet d'une augmentation de capital**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence pour décider, sur ses seules décisions, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actions émises dans le présent cadre seront émises au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être décidées et réalisées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 15.000.000 d'euros susvisé ;
- de décider qu'une telle augmentation de capital pourra être réalisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Délégation de compétences en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions réservées aux salariés**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder, dans une durée maximale de dix-huit mois, à une ou plusieurs augmentations de capital sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie :(i) d'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et de tout ou partie des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 et L.233-16 du Code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou, conformément aux dispositions des articles L.3344-1 et 3344-2 du Code du travail, d'un plan d'épargne de groupe, et/ou (ii) d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite, selon les modalités légales et réglementaires, d'actions ou d'autres



titres donnant accès au capital de la Société aux salariés visés au (i).

Nous vous demandons également :

- de supprimer, en faveur des salariés visés au (i), le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, objet de la ou des augmentation(s) de capital, prévue(s) à la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société attribués gratuitement dans le présent cadre ;
- de décider que le montant nominal des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant de deux pour cent (2%) du montant nominal du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'Administration, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par votre Assemblée Générale ;
- de décider que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à 3332-24 du Code du travail et que la décote éventuelle pourra consister, en tout ou partie, en l'attribution d'actions gratuites ;
- de décider que le Conseil d'Administration aura, dans les limites de la présente délégation, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions législatives et réglementaires, notamment pour :
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront souscrire aux actions émises,
  - fixer, dans les limites légales, les conditions que devront remplir les bénéficiaires et, en particulier, le cas échéant, l'ancienneté exigée pour souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, aux actions émises en vertu de la présente délégation,
  - arrêter la liste des bénéficiaires salariés et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, dans la limite des plafonds susvisés,
  - déterminer que les émissions pourront être souscrites directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs visés par les lois et règlements,
  - fixer le délai de libération des actions, étant précisé, d'une part, que ce délai ne pourra excéder trois ans et, d'autre part, que, conformément à la loi, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
  - conclure toute convention en vue d'assurer la bonne fin des augmentations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - et, d'une manière générale, dans les limites de la présente délégation, fixer les conditions des émissions et notamment en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- de décider que la présente délégation devra être utilisée par le Conseil d'Administration dans un délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois, l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la Société.

Pour cette raison, nous vous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE 2

### RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES INTERNES ET LA GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire (loi « DDAC »), à ceux de la loi sur les nouvelles régulations économiques et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financier, je vous rends compte dans le présent rapport, des travaux du Conseil, ainsi que des procédures internes mises en place par votre Société et la gestion des risques.

#### **I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est une société anonyme classique.

Le Conseil d'Administration a considéré que compte tenu de la taille de la Société, il n'était pas nécessaire qu'un règlement intérieur formalise les rapports entre ses membres et ses règles de fonctionnement.

Un Comité d'Audit a été mis en place au cours de l'exercice 2007-2008 et il s'est tenu 4 réunions pendant la durée de l'exercice.

Le Conseil d'Administration n'a pas non plus jugé opportun de créer d'autres comités formels que le Comité d'Audit, sans toutefois s'interdire, pour des besoins ponctuels de mettre en place avec la Direction Générale et certains membres, des équipes de réflexion sur des sujets précis.

#### **A - Composition du Conseil d'Administration**

Votre Conseil d'Administration est composé de huit administrateurs.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à trois ans.

Lors de sa réunion du 2 juin 2009, le Conseil d'Administration a décidé que les fonctions de Directeur Général seraient assumées par le Président du Conseil d'Administration, qui prend le titre de Président Directeur Général.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010, est la suivante :

**Patrick CUITOT**, Président Directeur Général, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 13 février 2009 et dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Administrateur de CHATELCASINO (SAS),

Représentant permanent de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en qualité d'administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS (SAS), CHATELCASINO (SAS) et de la SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA).

**Maurice BIR**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 50 actions.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA),

Président de KEUR HOLDING (SAS),

Gérant de FINANCIERE SAINT-CYR (SARL), ALBARINO PASSY (SNC), REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), SANDY PLAGE (SARL) et BIR INVEST (SCI).

**ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Elle détient 468.806 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Administrateur de la Société FMB AQUAPOLE (SA), de HDH (SA) et de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES.

**François GONTIER**, Administrateur depuis novembre 2000. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 5.000 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) et de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,

Président du Conseil d'Administration de DUC (SA) et de FMB-AQUAPOLE (SA),

Administrateur de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA), DUC (SA) et de FMB-AQUAPOLE (SA),

Gérant de ROTISSERIE DUC DIJON (EURL), de COBRAL (SARL), de COBRAL LA CHEZE (SARL), de FOCH INVESTISSEMENTS (SNC), de MATIGNON (SNC), de AMAURY (SCI), de PAVILLON BELVEDERE (SCI), de MAILLOT ARGENTINE (SCI) et de MURILLO COURCELLES (SCI)

Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS en qualité de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de H.D.H. (SA),

Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE en qualité de gérant de BOULOGNE SEVRES (SCI).

**Robert LABATI**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 100 actions.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Gérant de CERETO (SARL),

Administrateur de CTA HOLDING (SA),

Directeur Général Délégué et administrateur de FINAXIA (SA),

Président du Conseil de Surveillance de GEP (SA),

Membre du Conseil de Surveillance de NEWS INVEST (SA).

**Jean-François PANEL**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 1.760 actions.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Néant

**Arnaud SANSON**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Gérant de BUILDING ASSETS MANAGEMENT (SARL), HORUS DEVELOPPEMENT (SARL), LE CLOS VICTORIA (SARL), SCCV NOTTING HILL (SC), SCI LE DOMAINE DES ACACIAS, SCI DU BOIS DE LA GREE DEUX,

Administrateur de L'IMMOBILIERE HOTELIERE (SA).

**VERNEUIL PARTICIPATIONS**, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. La ratification de cette cooptation est soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale. Elle détient 937.214 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2010 :

Néant

## **B - Fréquence des réunions**

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil s'est réuni sept fois.

Le taux de participation des administrateurs au cours de l'exercice s'est élevé à 96,15%

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

DATE	ORDRE DU JOUR
2 mars 2010	Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2009 ; Proposition d'affectation du résultat ; Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 ; Conventions relevant de l'article L.225-38 du Nouveau Code de Commerce ; Mise à jour des statuts ; Point sur la situation des mandats des administrateurs ; Projet de nomination de nouveaux administrateurs ; Projet d'émission d'obligations remboursables en actions ; Projet de délégation de compétences au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières entraînant immédiatement ou à terme une augmentation du capital social ; Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration, et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) ; Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) et établissement de l'ordre du jour.
27 avril 2010	Examen et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration précédente ; Examen de l'assignation délivrée à la Société par l'un de ses administrateurs et actionnaires ; Proposition de report de l'Assemblée Générale Mixte.
29 avril 2010	Examen et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration précédente ; Reconduction du Président Directeur Général ; Pouvoirs du Directeur Général ; Rémunération des dirigeants ; Pouvoir pour formalités ; Projet(s) de la Société relativement aux jeux en ligne sur Internet.
3 juin 2010	Examen et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration précédente ; Activité et résultats du premier trimestre 2009-2010 ; Projet de valorisation de l'entreprise ; Suites à donner à la démission de Monsieur Patrice DECAIX de ses fonctions d'administrateur.
9 juillet 2010	Examen et arrêté des comptes du premier semestre 2009-2010 ; Etablissement du tableau d'activité et de résultats et du rapport d'activité ; Point sur l'activité de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales ; Point sur les discussions en cours dans le cadre de la procédure de mandat.
21 septembre 2010	Examen de la situation du troisième trimestre ; Point sur l'activité de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales ; Point sur la procédure de redressement judiciaire ; Proposition de cooptation d'un administrateur en remplacement de Monsieur Patrice DECAIX, démissionnaire.
12 octobre 2010	Confirmation des engagements de la Société en qualité d'actionnaire de la SFJI ; Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

### **C - Convocation des administrateurs**

Conformément à l'article 15 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens, par écrit ou oralement.

En application des dispositions de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil ayant examiné les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

#### **D - Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

#### **E - Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social mais peuvent se tenir, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, en tout autre endroit en France ou hors de France.

#### **F - Décisions adoptées**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 ;
- Refus de reporter l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) ;
- Reconduction du Président Directeur Général dans ses fonctions et ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
- Accord sur la prise de participation de la SFC dans le capital de la SFJI (SOCIETE FRANÇAISE DE JEUX SUR INTERNET, devenue ensuite 200% POKER) et pouvoirs au Président Directeur Général pour ce faire ;
- Arrêté des comptes du premier semestre 2009-2010 ;
- Confirmation des engagements de la Société en qualité d'actionnaire de la SFJI ;
- Autorisation de la conclusion d'avenants à des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé au cours de l'exercice, à la mesure quantifiée de son efficacité et n'a, en conséquence, fait référence à aucun des référentiels utilisés classiquement en la matière.

Il s'est cependant penché sur l'analyse de son activité et estime qu'il a au cours de l'exercice apporté un concours utile à de nombreuses prises de décision.

Il est par ailleurs convaincu qu'il a, par son action et le suivi qu'il a apporté aux actions de la Direction Générale en matière d'optimisation des procédures administratives et financières et de maîtrise des frais généraux, contribué de façon non négligeable à l'efficacité de la bonne gouvernance de la Société.

#### **G - Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

#### **H - Rémunération des organes de direction**

Le Président Directeur Général a perçu, au titre de son mandat, pour l'exercice 2009/2010, une rémunération brute avant impôts de 23 K€ de la part de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. Il n'a rien perçu de la part des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Le détail des rémunérations directes et indirectes octroyées aux administrateurs figure ci-après, ainsi que dans le rapport du Conseil d'Administration au paragraphe « Rémunération des dirigeants ».

Pendant la même période, au titre de son contrat de travail, Monsieur CUITOT a perçu une rémunération brute avant impôts de 88 K€.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010, aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit, à l'exclusion des rémunérations perçues par Messieurs DECAIX et BIR, administrateurs et membres du Comité d'Audit de la Société, en cette dernière qualité, respectivement à hauteur de 6,7 K€ et 3,3 K€. Ces rémunérations sont assimilées à des jetons de présence.

Il n'existe par ailleurs aucun avantage accordé aux dirigeants à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe aucune autre rémunération servie à ces personnes autre que celles visées ci-dessus, pas plus que de régime de retraite spécifique.

## **II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

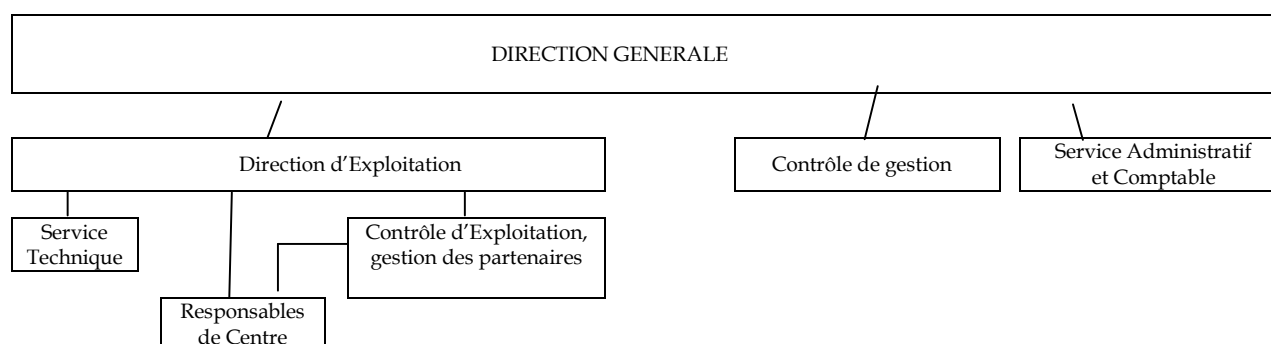
Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de se donner en permanence, dans la mesure du possible, une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à la Société d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations comptables et financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives des équipes dirigeantes sont respectées.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le présent descriptif concerne la holding SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ainsi que ses filiales opérationnelles.

L'organisation générale interne de l'entreprise se présente comme suit :



Le service juridique est assuré, depuis le 16 juin 2005, par la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, en vertu d'une convention d'assistance préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

Le présent rapport a été présenté lors du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2010.



## **A - LE SERVICE EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DE JEUX VIRTUELS**

### **1 - Les principaux facteurs de risques liés à l'activité**

Au sein des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages », la quasi-totalité des transactions est réalisée en espèces, par l'intermédiaire d'automates (« machines de change ») ou directement sur les simulateurs de jeu pour certains Centres en partenariat, ce qui nécessite un encadrement et un suivi particuliers.

La gestion des espèces est basée sur de strictes procédures d'encaissement, de comptage et de remise instaurées par la Société depuis 1999 puis constamment améliorées (procédures « cash », « jetons » et d'inventaire).

Ces procédures de contrôle interne sont renforcées par les missions de l'équipe de contrôle du siège, par des inventaires réguliers et par la surveillance journalière du reporting des Centres.

Elles sont évaluées et validées régulièrement par nos compagnies d'assurances ainsi que par nos Commissaires aux Comptes.

### **2 - Gestion et présentation des principales procédures de contrôle interne**

#### **2.1 - Les acteurs du contrôle interne**

Les procédures existantes sont en permanence supervisées par 1 Contrôleur d'Exploitation, rattaché à la Direction d'Exploitation, qui est chargé de les parfaire et d'en vérifier la bonne application.

Dans ce but, il réalise des contrôles inopinés et réguliers sur les différents Centres. Ponctuellement, il est aidé par d'autres salariés du siège (comptables, directeur).

#### **2.2 - Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

Les procédures de contrôle interne font l'objet d'un manuel qui retranscrit un mois d'activité et qui détaille toutes les opérations journalières et les documents à utiliser, pour la bonne exploitation administrative d'un Centre « La Tête dans les Nuages ».

Un exemplaire du manuel des procédures se trouve sur chacun des sites.

#### **La procédure « cash »**

Afin de limiter au maximum la circulation des espèces, les Centres de jeux exploités en propre, ainsi que certains Centres en partenariats, disposent de machines automatiques (« machines de change ») qui, contre paiement (en espèces et/ou par carte bancaire) distribuent des jetons permettant de jouer sur les simulateurs. D'autres machines automatiques exclusivement chargées de faire de la monnaie sont également exploitées dans ces Centres.

La procédure de collecte des fonds et de réapprovisionnement des machines de change en monnaie et en jetons est réalisée, par un nombre restreint de personnes dûment habilitées, en dehors des heures d'ouverture du Centre au public afin de réduire au maximum les risques en termes de sécurité des biens et des personnes.

Les caisses des machines de change (contenant des pièces et des billets) sont collectées quotidiennement par le responsable du Centre ou son adjoint dûment habilité.

Un ticket de contrôle, automatique, infalsifiable, numéroté et horodaté est imprimé par chaque machine de change lors de l'opération, ainsi que par la machine acceptant le paiement par carte bancaire.

Les machines sont réapprovisionnées en monnaie et en jetons en quantité suffisante pour éviter les manipulations en pleine journée d'exploitation.

La collecte effectuée, les espèces font l'objet d'un comptage physique dans le local coffre. Le résultat de ce comptage est rapproché du ticket de contrôle susvisé et retranscrit dans des tableaux EXCEL. Les différences éventuelles sont analysées et justifiées.

Le chiffre d'affaires résulte de la somme des espèces comptabilisées dans les machines de change, du montant des transactions réalisées par carte bancaire et du montant (peu significatif) recueilli dans les machines de jeu acceptant les Euros.

La remise bancaire, ensuite établie, correspond à la recette de la journée de laquelle sont retirées les pièces de 1 et 2 Euros, reconditionnées par sacs de 500 unités en vue d'être réutilisées pour faire de la monnaie aux clients.

Le montant de chaque remise est placé dans un sac de remise, numéroté et scellé.

La collecte des fonds pour transfert à la banque est réalisée, selon le cas, par une société de convoyage de fonds ou par le responsable du Centre ou son adjoint.

#### **La procédure « jetons » (exclusivement pour les Centres fonctionnant en jetons)**

Au minimum une fois par semaine, il est effectué un relevé du nombre de parties jouées inscrit sur le compteur installé sur chaque machine de jeu.

Les jetons contenus dans chaque machine de jeu sont collectés et comptabilisés.

Le nombre de jetons collectés est ensuite rapproché, machine par machine, du nombre de parties indiqué par le compteur et reporté sur des tableaux EXCEL, avant leur reconditionnement par sacs de 1 000 unités.

Les écarts éventuels sont analysés et justifiés. Ils donnent lieu, le cas échéant et si nécessaire, à une intervention technique sur la machine concernée.

#### **La procédure d'inventaire**

Au minimum deux fois par mois, le premier et le seize, sur les Centres (en propre et en partenariat) dont la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS assure la gestion, il est effectué une procédure d'inventaire.

Cette procédure consiste à comptabiliser physiquement les espèces et les jetons présents sur le Centre à cette date et à effectuer un rapprochement avec le contenu des documents de gestion du Centre concerné pour vérifier leur correspondance et justifier les éventuels écarts constatés.

Pour les Centres exploités en Euros, les recettes contenues dans les monnayeurs des machines de jeu sont collectées au moins une fois par semaine et rapprochées du nombre de parties indiqués par les compteurs.

Ces informations sont ensuite reportées dans les tableaux EXCEL spécifiquement élaborés à cet effet, transmis au service Contrôle de notre Société pour vérification.

Le montant du chiffre d'affaires ainsi établi sert de base à la facturation entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses partenaires conformément aux dispositions de la convention conclue entre eux, laquelle détermine également la partie en charge de la remise bancaire.

## **B - L'ACTIVITE CASINOTIERE**

### **1 - Méthodologie adoptée**

L'activité de notre Groupe est principalement réalisée au sein de casinos situés en France, qui comportent trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu « réunis sous une direction unique sans qu'aucunes d'elles puissent être affirmées » (article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans un cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvement des taxes par les Collectivités Publiques et de Surveillance.

L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- Les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisations des jeux,
- Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
- Les règles de fonctionnements des jeux,
- La comptabilité et le prélèvement progressif,
- La surveillance et le contrôle.

Il est rappelé que le casino de Gruissan exploite, en sus, une activité hôtelière sous l'enseigne « Best Western ». Cette activité reste néanmoins marginale car elle ne représente que 11% du chiffre d'affaires réalisé par ledit casino.

### **2 - Principes et acteurs du contrôle interne**

#### **2.1 - Analogie avec la réglementation des casinos**

Outre les données sommaires énoncées ci-dessus, la réglementation des casinos stipule qu'un casino doit être géré et contrôlé par un comité de direction composé d'un directeur responsable et de plusieurs membres du comité de direction.

Le dispositif, décrit ci-après, constitue un socle commun, qui doit être appliqué par les directions des casinos et leurs filiales éventuelles. Celles-ci ont la responsabilité de le compléter le cas échéant, par la mise en place de processus propre à chaque site.

#### **2.2 - Des structures décentralisées**

En conséquence, le Groupe est organisé de sorte que les filiales soient des structures décentralisées qui reposent sur la responsabilisation des dirigeants locaux.

Le choix du groupe d'avoir une structure avec des responsabilités décentralisées et une autonomie accordée au niveau local, a pour corollaire un contrôle rigoureux des opérations, qui doit couvrir l'ensemble des processus et l'ensemble des filiales.

L'organisation de chaque filiale comprend des services administratifs et comptables chargés de gérer toutes les opérations courantes et de respecter le reporting et les délais imposés par le siège sous le contrôle du directeur responsable.

### **2.3 - La réglementation**

En s'appuyant au maximum sur la réglementation des jeux et en respectant les processus proposés ou imposés de ces organismes de tutelles des casinos, le contrôle est assuré avec un degré de garantie dont peu de professions peuvent s'enorgueillir.

Les contrôles permanents avec la visite hebdomadaire du Représentant local des Renseignements Généraux qui vise un livre d'observation permettent un auto-suivi, celui-ci renforcé par les contrôles réguliers des services de la Sous-direction des Courses et Jeux qui ont lieu dans chaque établissement, en moyenne, tous les 2 ans.

En ce qui concerne les activités « hors-jeu » (restauration, hôtellerie, spectacles, ...), des contrôles périodiques sont également effectués, notamment par les autorités sanitaires et celles en charge du respect de la concurrence et de la répression des fraudes.

### **2.4 - Les budgets**

Les budgets de chaque exploitation sont arrêtés en concertation avec le siège au plus tard dans le mois qui précède l'ouverture de chaque exercice.

Ceux-ci sont suffisamment détaillés pour que le contrôle de gestion soit rigoureux et immédiat.

## **C- LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **1 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

Le service comptabilité et trésorerie a les objectifs suivants :

- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont établis en respect des normes et règlements applicables et du principe de permanence des méthodes comptables, et qu'ils donnent une image sincère de l'activité et de la situation de la Société et du Groupe,
- assurer la mise à disposition des informations financières sous une forme et dans des délais en permettant une utilisation efficace,
- définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

L'activité comptable du Groupe est assurée par le service comptabilité et trésorerie qui a en charge :

- la définition des règles comptables du Groupe et l'élaboration des états financiers consolidés,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination, avec les Commissaires aux Comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

### **1.1 - Organisation de la fonction comptable et financière**

La fonction comptable et financière de la Société est assurée en interne, par une équipe comptable composée de 2 personnes (1 Chef Administratif et Comptable encadrant 1 comptable), directement rattachée à la Direction Générale.

Ainsi, les opérations de saisie comptable, gestion des immobilisations, déclarations fiscales, etc... sont réalisées sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

Le traitement de la paie du personnel de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été externalisé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005, le volume de salariés s'étant considérablement réduit au fur et à mesure de la restructuration de l'entreprise.

### **1.2 - Systèmes comptable, d'information et reporting**

Les travaux comptables peuvent également être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables ou encore de l'évaluation des engagements hors bilan.

Les travaux comptables sont réalisés dans le cadre d'un système d'information homogène par une équipe au siège.

Cette centralisation facilite le contrôle des traitements comptables dans le respect des principes et normes comptables et permet d'en vérifier l'exhaustivité, la réalité et l'exactitude.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dispose d'une comptabilité analytique par Centre permettant de réaliser un reporting ainsi qu'un contrôle budgétaire précis et réguliers, d'établir un comparatif avec les exercices précédents ainsi que d'évaluer la rentabilité de chaque Centre.

Dans cette organisation, la comptabilité utilise plusieurs logiciels :

- un logiciel de comptabilité standard paramétré en fonction des besoins et de la spécificité d'exploitation de l'entreprise ;
- un logiciel spécifique est dédié au traitement et au suivi des immobilisations. Ce logiciel, ne s'intégrant pas automatiquement en comptabilité, fait l'objet d'un contrôle précis et fréquent.

### **La comptabilité générale**

La comptabilité générale a en charge les opérations et prévisions de trésorerie, les déclarations et rapprochements de T.V.A. sur les encaissements, les déclarations légales et fiscales, le contrôle des stocks de marchandises, l'élaboration du bilan semestriel.

### La comptabilité clients

Les clients de la Société sont de trois ordres : le public, qui règle principalement en espèces, les partenaires (y compris les sous-locataires) qui paient par chèque ou virement et, en dernier lieu, l'Etat et les collectivités qui règlent d'avance.

Peu de factures étant établies, la Société n'a pas de logiciel de facturation.

Le risque d'impayé étant quasi-inexistant, la Société n'a pas recours à l'affacturage.

### La comptabilité fournisseurs

Après leur comptabilisation, les factures sont vérifiées par un rapprochement entre bons de commande et de livraison, validées par le responsable du service concerné, avant de faire l'objet de règlement (deux fois par mois, le 15 et le 30).

### La trésorerie

Les encaissements et décaissements font l'objet d'un suivi quotidien.

Par ailleurs, les fonds disponibles sont placés à court (F.C.P., SICAV) et/ou moyen terme.

Tous les règlements s'effectuent par chèque ou par virement à partir d'un état préparé deux fois par mois (le 15 et le 30) dans le cadre de la procédure de comptabilité fournisseurs susmentionnée.

### Les immobilisations

Deux fois par an, il est procédé, sur l'intégralité des Centres, à l'inventaire physique des immobilisations dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels et annuels.

Cet inventaire consiste à rapprocher les immobilisations situées physiquement sur chaque site avec le listing informatique édité par le service comptabilité à partir du logiciel d'immobilisations. La paie

Comme évoqué ci-dessus, la fonction paie a été confiée à un prestataire extérieur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005. Les données sont transmises mensuellement par le prestataire puis intégrées en comptabilité. La concordance entre les informations comptables et de paie (montants des salaires bruts, des charges, etc...) sont vérifiées régulièrement.

### La paie

Comme évoqué ci-dessus, la fonction paie a été confiée à un prestataire extérieur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005. Les données sont transmises mensuellement par le prestataire puis intégrées en comptabilité. La concordance entre les informations comptables et de paie (montants des salaires bruts, des charges, etc...) sont vérifiées régulièrement.

### **Les outils de suivi et de contrôle**

La Direction Générale établit chaque année le budget de l'entreprise qui est mis à jour périodiquement à partir des réalisations de l'année.

Les écarts entre la prévision initiale et les résultats sont analysés et commentés.

### Le budget

Il s'agit d'un outil de pilotage réalisé dans les domaines commerciaux et financiers.

Les prévisions commerciales sont établies par la Direction d'Exploitation.

Les prévisions de dépenses sont établies par le service administratif et comptable sur la base des dépenses de l'exercice précédent et des événements raisonnablement déterminables, avant d'être validées avec le responsable de chaque service.

La Direction Générale valide l'ensemble du budget qui devient alors l'outil de référence pour le suivi des résultats à venir.

Il est ensuite diffusé, pour la partie qui lui est propre, sur chaque Centre concerné.

### Les reporting

Pour chaque Centre exploité, il est établi périodiquement, pour chaque mois, un reporting du chiffre d'affaires réalisé avec indication du réalisé de l'année précédente et la progression enregistrée.

Le contrôle de gestion s'assure chaque trimestre que les données arrivées en comptabilité sont complètes.

A partir des données de la comptabilité générale et analytique, les comptes économiques trimestriels sont établis, par Centre, selon un modèle de compte de résultat.

Ils intègrent ainsi les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ainsi que le résultat net et mentionnent le « cash-flow ».

A chaque rubrique est indiqué le comparatif avec le budget de l'année en cours et le réalisé de l'année précédente.

Une projection en fin d'année est réactualisée semestriellement en fonction d'éléments nouveaux survenus en cours de période et non encore enregistrés en comptabilité.

L'ensemble de l'information financière et comptable est vérifié semestriellement par les Commissaires aux Comptes.

### **1.3 - Procédures de production et de contrôle de l'information financière**

#### Constatation du chiffre d'affaires

Le service comptabilité produit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par centralisation du chiffre d'affaires réalisé par chaque entité (lequel est transmis mensuellement par les différentes filiales aux services du siège).

#### Procédures d'analyse et de contrôle

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude et d'erreur.

#### Procédures d'arrêté des comptes

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une présentation par le service comptabilité ainsi que d'une analyse des postes d'inventaire. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques par étude auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe le Président Directeur Général, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes provisoires de toutes les sociétés du Groupe et les comptes consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Conseil d'Administration en vue de leur arrêté.

#### Communication financière

Le Président Directeur Général est le principal intervenant dans la communication des informations financières au Marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières l'agence de communication du Groupe, le service communication ainsi que le service juridique.

Pour assurer la communication financière, sont à disposition les états financiers et comptables de l'ensemble des entités du Groupe, les documents émanant du service comptable, les rapports de gestion des filiales et de SFC, les Documents de Référence, les rapports d'activité, les communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services concernés : juridique, ressources humaines, comptabilité, exploitation, ... puis l'ensemble est validé par la Direction Générale. Enfin, le Document de Référence est déposé auprès des services de l'AMF.

Toutes ces informations sont disponibles gratuitement à première demande. Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont Internet, le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et de communiqués de presse également mis en ligne sur le site Internet de l'AMF.

## **2 - Le contrôle administratif et juridique**

Le contrôle administratif et juridique est assuré en interne par le Chef Administratif et Comptable et la Responsable Juridique de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS (en respect de la convention d'assistance signée le 16 juin 2005), sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

### **2.1 - En matière opérationnelle**

Les risques identifiés sont analysés par le service juridique avec, le cas échéant, l'assistance de conseils externes.

Une procédure de validation systématique des projets de contrats par le service juridique a été mise en place.

Ce même service assure une veille législative et réglementaire et centralise :

- la gestion des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que l'administration du personnel,
- le traitement des questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et droit boursier,
- les relations avec les instances représentatives du personnel, en qualité d'assistant de l'employeur.

### **2.2 - En matière d'assurances**

Les risques liés à l'activité de la Société sont présentés dans le rapport de gestion ainsi qu'au Chapitre IV du Document de Référence.

Le contrôle est effectué au niveau du service administratif qui centralise la mise en œuvre et la gestion des couvertures.

Compte tenu de l'évolution des structures et des niveaux d'activité, un contrôle annuel de l'adéquation de la couverture de la Société est effectué avec le courtier d'assurance afin d'effectuer, le cas échéant, des révisions des polices en cours.

## **III - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration du 2 juin 2009 a décidé que la Direction Générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration, qui prend le titre de Président Directeur Général. Monsieur Patrick CUITOT a été nommé aux fonctions de Président Directeur Général et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Le Président Directeur Général est expressément autorisé à consentir des délégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs catégories d'opérations déterminées.



#### **IV - MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont celles définies par la loi et les statuts.

#### **CONCLUSION**

Nous estimons que les procédures actuellement mises en œuvre ainsi que les actions entreprises sur l'exercice en la matière permettent de parvenir à des modalités de contrôle interne acceptables dans toutes ses filiales. Nous nous préoccupons activement, dans ce cadre, de proportionner ses coûts de gestion et de contrôle à la taille des participations.

Pour l'exercice 2010-2011, l'un des principaux objectifs de la Société en matière de contrôle interne restera la réalisation d'économies de coûts de gestion sans porter atteinte à la qualité des procédures de contrôle.

**Patrick CUITOT**  
**Président Directeur Général**

## ANNEXE 3

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE « SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS SA » EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SFC SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **I. Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à:

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **II. Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

**SYNERGIE-AUDIT**

**FIDEURAF**

Membre du réseau Fiducial

**Michel BACHETTE-PEYRADE**

**Jean-Pierre BOUTARD**

## **ANNEXE 4**

### **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010/2011**

#### **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL**

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 13 juillet 2011

**Patrick CUITOT**  
**Directeur Général**

## RAPPORT D'ACTIVITE DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2010-2011 (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

### RESULTATS

#### Activité et résultats consolidés - présentation IFRS (en milliers d'euros)

	30/04/2011 (6 mois)	31/10/2010 (12 mois)	30/04/2010 (6 mois)
Produit des activités ordinaires	6.466	13.551	6.521
<i>dont - jeux virtuels</i>	1.305	2.617	1.322
<i>- casinos</i>	5.161	10.934	5.199
Résultat opérationnel courant	(159)	625	278
Résultat opérationnel	(1.266)	(11.200)	277
Coût de l'endettement financier net	(28)	(619)	(536)
Résultat net part du Groupe	(1.344)	(11.253)	(249)
Résultat net de base par action (en €)	(0,37)	(3,12)	(0,07)

Les états financiers consolidés semestriels au 30 avril 2011 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2010, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2011 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2010.

Les normes suivantes, modifiées ou entrées en vigueur sur l'exercice, sont appliquées mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 19 : sur les écarts actuariels
- IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère)
- IAS 23 : coûts d'emprunts (applicable au 01/01/09),
- IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intragroupe,
- IAS 39 et IFRS 7 : reclassement des actifs financiers (applicable au 01/07/08),
- IFRS 3 révisé et IAS 27 amendée : regroupements d'entreprise et consolidation (applicable au 01/07/09),
- IFRS 8 : secteurs opérationnels (applicable au 01/01/09),
- IFRIC 15 : contrats de construction immobilière (applicable au 01/01/10),
- IFRIC 17 : distribution d'actifs non monétaires (applicable au 01/11/09),
- IFRIC 18 : transfert d'actifs des clients (applicable au 01/11/09),
- Amendements à l'IAS 23 (applicable au 01/01/09),
- Amendements à l'IAS 32 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation,

- Amendements à l'IFRS 1 : exemptions complémentaires pour les premiers adoptants (applicable au 01/01/10),
- Amendements à l'IFRS 2 : conditions d'acquisition et annulations (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les normes suivantes, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation.

Au titre des nouvelles normes :

- IAS 24 : informations relatives aux parties liées (applicable au 01/01/11),
- IFRS 1 : exemptions limitée à la présentation d'informations comparatives (applicable au 01/07/07).

Au titre des amendements de normes existantes :

- Amendement à l'IAS 32 : classement des émissions de droits (applicables au 01/02/11).

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

Comme exigé par la norme IAS 1 révisée, le Groupe présente désormais un état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

## **FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE**

### **SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Au premier semestre de l'exercice 2010-2011, l'activité Centres de Jeux Virtuels reste stable avec un chiffre d'affaires de 1,3 M€. La réorganisation du centre du Passage des Princes avec l'activité des quatre pistes de bowling, d'une zone billard et d'un espace de restauration automatique, implantés en 2010, ont permis de faire évoluer le chiffre d'affaires de ce site de plus de 6%.

Toutefois, l'activité dans les cinémas et les bowlings partenaires reste impactée par la baisse de la dépense moyenne par client, particulièrement ressentie sur les consommations annexes (jeux vidéos, snacking).

Au vu de la défaillance des acquéreurs quant au paiement du solde du prix et de non respect des accords conclus, la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a résilié, le 24 septembre 2009, les accords pris avec la Société ATLANTIS FINANCES, ancien acquéreur du Casino « Le Mirage », filiale marocaine de la SFC.

La quote-part du prix, réglée par la Société ATLANTIS FINANCES, soit la somme de 1 180 K€ a été conservée, par la SFC, à titre de pénalité tel que cela avait été prévu aux termes desdits accords.

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a ensuite procédé à la cession, à un nouvel acquéreur, de la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que du compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1.600 K€.

Le 14 avril 2010, SFC a été assignée par la Société ATLANTIS FINANCES. La procédure suit son cours et aucun jugement n'a encore été rendu.

Suite à un accord conclu entre les représentants des principaux actionnaires le 19 mai 2011, SFC a autorisé la Société FRAMELIRIS à se rapprocher des associés de la Société ATLANTIS FINANCES afin de trouver un accord transactionnel à ce litige.

La Société FRAMELIRIS s'est engagée, en cas de conclusion d'un accord transactionnel, à prendre financièrement à sa charge les modalités de cet éventuel accord à hauteur d'un montant maximum de 1.100 K€.

Cette somme serait ensuite inscrite en compte courant dans les livres de la SFC et la Société FRAMELIRIS s'est engagée à convertir cette créance dans le cadre d'opérations d'augmentation de capital.

Au 30 avril 2011, la SFC a provisionné dans ses comptes une charge non courante à hauteur d'un montant de 1.100 K€.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée 2 fois et se termine le 12 août 2011.

Un projet de plan de continuation a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011. La circularisation des créanciers est en cours.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le Groupe pour la préparation des états financiers au 30 avril 2011, repose sur les actions mises en œuvre par la Société pour respecter les modalités de son plan de continuation.

## **FILIALES**

Il est rappelé que les résultats du Groupe SFC sont mécaniquement déficitaires au 1<sup>er</sup> semestre de chaque exercice.

En effet, le pôle casinos est soumis à un effet de saisonnalité. Il connaît une période estivale de plus forte activité dans la mesure où les casinos sont situés dans des zones touristiques.

La fréquentation des casinos de la société est en hausse de 4,4% au cours du premier semestre de l'exercice 2010-2011 grâce aux différentes actions marketing menées au cours des derniers mois, montrant ainsi une fidélisation toujours plus forte des joueurs. La baisse des prélèvements de 7,5% compense la baisse du panier moyen par joueur liée à la baisse du pouvoir d'achat et permet au produit net des jeux de rester stable à 4,1 M€ de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires hors jeux est en hausse de 3,4%, signe d'une bonne reprise des activités annexes avec une augmentation des recettes Restaurant de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Au total, le chiffre d'affaires de l'activité Casinos est en légère baisse de 0,7%, à 5,1 M€ pour le premier semestre de l'exercice 2010-2011.

Ainsi, le pôle casinos a réalisé un chiffre d'affaires semestriel consolidé de 5,16 M€.

Malgré un environnement juridique peu favorable (interdiction de fumer dans les lieux publics), le chiffre d'affaires quotidien des machines à sous reste maintenu grâce aux efforts mis en œuvre par la Société depuis plusieurs mois pour conserver un niveau de fréquentation satisfaisant.

Ainsi, les espaces de jeux ont été dynamisés par la mise en place de nouvelles machines avec petite

dénomination (0,05 €, 0,02 € et 0,01 €), pendant que les tournois de Hold'em Poker connaissent toujours un vif succès à Gruissan.

### **EVOLUTION DU SECOND SEMESTRE**

Société Française de Casinos a déposé le 4 mai 2011 un projet de plan de redressement par voie de continuation qui a été présenté devant le Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011. La date de délibéré a été fixée au 21 juillet 2011.

Le plan de continuation, amélioré par un accord conclu entre les principaux actionnaires, prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan,
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant d'apurer le passif pour un montant de plus de 4 M€. Ces opérations seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui sera prochainement convoquée,
- des opérations d'augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant minimum de 1,1 M€.

Aux termes de cet accord, les parties sont également convenues d'une réorganisation de la gouvernance de la Société ainsi que du maintien d'une représentation équilibrée des parties en présence dans l'actionariat.

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 a entériné cette réorganisation de la gouvernance de la Société, en décidant de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ainsi, le Conseil d'Administration est désormais composé de 6 membres dont :

- 2 sont proposés par FRAMELIRIS, à savoir :
  - M. Pascal PESSIOT, désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration,
  - M. Maurice BIR,
- 2 sont proposés par EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS, à savoir :
  - M. Patrick CUITOT, confirmé aux fonctions de Directeur Général et qui continuera d'assurer la gestion opérationnelle de la Société,
  - la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, représentée par M. Frédéric DOULCET,
- 2 professionnels du monde des casinos et qui ne sont liés ni à FRAMELIRIS, ni à EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS, à savoir :
  - M. Claude SERVAJEAN, dirigeant du casino de Châtel Guyon,
  - M. Daniel REYNE dirigeant des casinos de Gruissan et Port la Nouvelle.

Par ailleurs, en respect des stipulations de cet accord, les parties signataires ont mis au porteur l'intégralité de leurs actions nominatives qu'elles détiennent, matérialisant ainsi la renonciation à leurs droits de vote double.

Ces modifications seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui sera prochainement convoquée.



## **TENDANCES ET PERSPECTIVES**

Les objectifs du Groupe restent principalement la poursuite du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat avec des acteurs du loisir (bowlings, parcs d'attractions, villages de vacances, etc...) ainsi que de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre.

Tout au long de l'exercice 2010-2011, les casinos du Groupe poursuivront une stratégie prudente s'appuyant, d'une part, sur le maintien du plan de maîtrise des charges et, d'autre part, sur la relance de leur activité hors jeux. Le Groupe continuera de répondre à l'engouement de sa clientèle pour le poker et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous, notamment grâce à son engagement dans le cadre du « Jackpot multi-sites » qui connecte en réseau 100 casinos français, offrant ainsi une perspective de gain de plusieurs millions d'euros et assurant une retombée médiatique significative pour l'ensemble des casinos du groupement.

## **REPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2011**

Au 30 avril 2011 à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

	Nombre de titres	% capital	% droits de vote
<b>FRAMELIRIS</b>	1.790.869	49,65	44,52
<b>VERNEUIL PARTICIPATIONS</b>	937.214	25,99	32,85
<b>ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR</b>	468.806	13,00	11,65
<b>Ensemble des autres actionnaires nominatifs</b>	62.723	1,74	2,35
<b>Public</b>	347.038	9,62	8,63
<b>TOTAL</b>	3.606.650	100,00	100,00

La répartition du capital de la Société n'a pas évolué de manière significative depuis le 31 octobre 2010.

## **PARTIES LIEES**

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport au 31 octobre 2010.

## **PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANT DE L'EXERCICE**

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport aux risques et incertitudes décrits dans le rapport de gestion du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 (« Risques », pages 18 et suivantes du rapport financier annuel 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011).

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

### BILANS CONSOLIDES

Actif (en euros)	Au 30.04.2011	Notes	Au 31.10.2010	Au 30.04.2010
	6 mois		12 mois	6 mois
Ecarts d'acquisition	-	1	-	10 192 592
Immobilisations incorporelles	29 526 413	2	29 522 042	31 039 496
Immobilisations corporelles	4 713 995	3	5 002 738	5 598 190
Autres actifs financiers non courants	274 797	4	257 879	189 335
Impôts différés	8 916		10 542	10 936
<b>Actifs non courants</b>	<b>34 524 121</b>		<b>34 793 201</b>	<b>47 030 549</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	5	-	-
Stocks et en-cours	191 509		187 415	187 266
Clients	362 170		362 718	354 805
Autres actifs courants	901 912	6	900 870	1 233 476
Actif d'impôt exigible	11 807		8 987	3 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 765 905	7	1 665 817	1 088 527
<b>Actifs courants</b>	<b>3 233 303</b>		<b>3 125 807</b>	<b>2 867 941</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 757 424</b>		<b>37 919 008</b>	<b>49 898 490</b>

Passif (en euros)	Au 30.04.2011	Notes	Au 31.10.2010	Au 30.04.2010
	6 mois		12 mois	6 mois
Capital	9 918 287		9 918 287	9 918 287
Réserves consolidées	401 670		11 654 274	11 604 273
Composante capital (ORA)	-		-	-
Ecarts de conversion	-		-	-
Résultat net part du Groupe	(1 343 540)		(11 252 546)	(249 440)
Capitaux propres part du Groupe	8 976 417		10 320 015	21 273 120
Intérêt des minoritaires	597 959		596 324	607 646
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 574 376</b>	D	<b>10 916 339</b>	<b>21 880 766</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 012 147	7	1 148 161	1 074 267
Emprunts et dettes financières divers	13 720		21 970	21 970
Autres passifs non-courants	90 739	8	96 196	2 906 043
Provisions non courantes	1 354 791	9	272 890	266 050
Impôts différés	9 791 285		9 741 979	10 281 774
<b>Passifs non courants</b>	<b>12 262 682</b>		<b>11 281 196</b>	<b>14 550 104</b>
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	5	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	394 514	7	479 444	840 383
Emprunts et dettes financières divers	11 794 099	7	6 726 124	6 753 422
Fournisseurs	1 271 720	10	2 077 335	2 459 928
Dettes fiscales et sociales	1 888 384	11	2 105 376	1 952 019
Autres passifs courants	502 904	12	4 247 879	1 354 849
Provisions courantes	68 745	13	85 315	107 019
Passif d'impôt exigible	-		-	-
<b>Passifs courants</b>	<b>15 920 366</b>		<b>15 721 473</b>	<b>13 467 620</b>
<b>Total du passif</b>	<b>37 757 424</b>		<b>37 919 008</b>	<b>49 898 490</b>

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

(en euros)	Au 30.04.2011 6 mois	Notes	Au 31.10.2010 12 mois	Au 30.04.2010 6 mois
Chiffre d'affaires	6 449 646		13 497 120	6 512 940
Autres produits opérationnels	16 278		53 424	8 440
Produits des activités ordinaires	6 465 924	14	13 550 544	6 521 380
Achats consommés	(392 501)		(791 484)	(334 489)
Charges externes	(2 456 979)		(4 600 793)	(2 316 617)
Charges de personnel	(2 776 380)		(5 452 935)	(2 604 189)
Impôts et taxes	(241 266)		(569 158)	(307 992)
Dotation nette aux amortissements	(652 527)		(1 388 138)	(693 826)
Dépréciations nettes des reprises :				
Sur badwill	138		-	-
Sur immobilisations	-		-	-
Sur actifs financiers	553		(512)	(889)
Sur actifs courants	(63 478)		(32 941)	(38 096)
Provisions nettes des reprises	31 922		(15 036)	(29 900)
Autres (charges) produits opérationnels	(74 657)		(74 304)	82 662
Résultat opérationnel courant	(159 251)		625 243	278 044
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1 106 856)		(11 825 667)	(1 335)
Résultat opérationnel	(1 266 107)	14	(11 200 424)	276 709
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	157		20 890	20 890
Coût de l'endettement financier brut	(28 335)	7	(639 900)	(556 827)
Coût de l'endettement financier net	(28 178)		(619 010)	(535 937)
Autres produits (charges) financiers	1 571		1 727	469
Résultat avant impôt	(1 292 714)		(11 817 707)	(258 759)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(48 111)		543 842	(678)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 340 825)		(11 273 865)	(259 437)
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 343 540)		(11 252 546)	(249 440)
- attribuable aux actionnaires du groupe				
- attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	2 715		(21 319)	(9 997)
Résultat net par action (part du Groupe)	(0,37 €)	16	(3,12)	(0,07 €)
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	(0,37 €)		(3,12)	(0,07 €)

**ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

(en euros)	Au 30.04.2011 6 mois	Au 31.10.2010 12 mois	Au 30.04.2010 6 mois
Résultat net part du Groupe	(1 343 540)	(11 252 546)	(249 440)
Ecart de conversion	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Réévaluation des immobilisations nettes d'impôts	-	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	(1 343 540)	(11 252 546)	(249 440)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	(1 343 540)	(11 252 546)	(249 440)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	2 715	(21 319)	(9 997)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 340 825)	(11 273 865)	(259 437)

*Conformément à IAS 1 révisée, le Groupe présente désormais un « état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres » (application aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010).*

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

(en euros)	Au 30.04.2011 6 mois	Au 31.10.2010 12 mois	Au 30.04.2010 6 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 340 825)	(11 273 865)	(259 437)
Charges d'intérêts	28 335	639 900	556 827
Produits d'intérêts	(1 728)	(20 890)	(20 890)
Impôt sur les sociétés	48 111	(543 842)	678
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	1 717 858	13 119 561	725 376
Autres (produits) et charges calculés	(553)	15 035	-
(Plus-values), moins-values de cession	49 547	94 756	1 335
Capacité d'autofinancement	500 745	2 030 655	1 003 889
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	(4 094)	1 978	2 127
Clients	548	84 320	92 233
Fournisseurs	406 496	(300 752)	31 841
Variation des autres actifs et passifs	(235 582)	3 441	(511 011)
Impôt (payé) ou remboursé	(45 291)	1 331	1 332
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	622 822	1 820 973	620 411
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(438 118)	(542 441)	(319 178)
Acquisitions d'immobilisations financières	(16 504)	(87 486)	(19 319)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise			-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 419	22 036	11 160
Cessions d'immobilisations financières		837	837
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs			-
Intérêts reçus	1 728		-
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	78 086	4 526	7 393
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(354 389)	(602 528)	(319 107)
Dividendes mis en paiement	(1 003)	(943)	(943)
Frais sur augmentation de capital			-
Souscription d'emprunts		150 998	-
Remboursement d'emprunts	(224 215)	(545 493)	(278 786)
Remboursements à groupe Partouche			-
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	9 455	874 898	902 198
Intérêts payés	(10 708)	(448 209)	(435 968)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(226 471)	31 251	186 501
Variation de trésorerie	41 963	1 249 697	487 806
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 639 377	389 681	389 681
Impact des différences de change			
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 681 339	1 639 377	877 486

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Compo- sante Capi- tal	Obliga- tions Rembour- sables en Actions	Ecart de convers- ion	Résultat	Réserves conso- lidées	Capi- taux propres part du groupe	Intérêts des minori- taires	Capitaux propres conso- lidés
Au 31.10.2009 Normes IFRS	9 918	905	-	391	11 309	22 523	618	23 141
Affectation du résultat				(391)	391	-		
Résultat de l'exercice				(249)		(249)	(10)	(259)
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Augmentation de capital								
Obligations Remboursables en Actions		(905)			(95)	(1 000)		(1 000)
Au 30.04.2010 Normes IFRS	9 918	-	-	(249)	11 605	21 274	607	21 881
Affectation du résultat				(391)	391	-		
Résultat de l'exercice				(11 253)		(11 253)	(21)	(11 274)
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Obligations Remboursables en Actions		(905)			(95)	(1 000)		(1000)
Variation de périmètre					50	50		50
Au 31.10.2010 Normes IFRS	9 918	-	-	(11 253)	11 654	10 320	596	10 916
Affectation du résultat				11 253	(11 253)	-		
Résultat de l'exercice				(1 343)		(1 343)	3	(1 340)
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Variation de périmètre								
Au 30.04.2011 Normes IFRS	9 918	-	-	(1 343)	401	8 976	598	9 574

## **ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS**

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE**

#### **1) Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du casino « Le Mirage » à Agadir**

Le 24 septembre 2009, la Société Française de Casinos a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

Société Française de Casinos a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1 600 K€.

En date du 14 avril 2010, la Société Française de Casinos a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

Suite à un accord entre les représentants des principaux actionnaires signé le 19 mai 2011, la Société Française de Casinos a autorisé la société Frameliris à se rapprocher de la société Atlantis et de ses associés afin de rechercher les termes d'un accord transactionnel.

La société Frameliris s'est engagée à prendre financièrement à sa charge les modalités de cet éventuel accord à hauteur de 1 100 K€ par apport en compte courant qui sera convertie par la suite en capital.

Au 30 avril 2011, la société a provisionné dans ses comptes une charge non courante pour 1 100 K€.

#### **2) Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce**

L'assemblée Générale des obligataires réunie le 5 mai 2010 ayant remis en cause l'accord du 5 octobre 2009 signé entre le représentant de la masse des obligataires et la société, de nouvelles négociations ont été amorcées.

Ces nouvelles négociations n'ayant pas abouti, Société Française de Casinos a été contrainte de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, en se déclarant juridiquement en cessation de paiement.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée 2 fois et se termine le 12 août 2011.

Un projet de plan de continuation a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011, après consultation préalable des créanciers.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le groupe pour la préparation des états financiers au 30 avril 2011, repose sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son plan de continuation.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt	
				30.04.2011	31.10.2010
Société Française de casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	61,37%	61,37%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	59,90%	59,90%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,55%	97,54%
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	61,23%	61,23%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	61,49%	61,49%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Structure	Paris	390 785 723	100,00%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Structure	Paris	419 926 597	100,00%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

## PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### REFERENTIEL

Les états financiers consolidés semestriels au 30 avril 2011 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2010, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2011 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2010.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 19 : sur les écarts actuariels,
- IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère),
- IAS 23 : coûts d'emprunts (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intragroupe,
- IAS 39 et IFRS 7 : reclassement des actifs financiers (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2008),
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée : regroupements d'entreprises et consolidation (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009),
- IFRS 8 : secteurs opérationnels (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- IFRIC 15 : contrats de construction immobilière (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),



- IFRIC 17 : distribution d'actifs non monétaires (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- IFRIC 18 : transfert d'actifs des clients (applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2009),
- Amendements à l'IAS 23 : (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Amendements à l'IAS 32 : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation,
- Amendements à l'IFRS 1 : exemptions complémentaires pour les premiers adoptants (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010),
- Amendements à l'IFRS 2 : conditions d'acquisition et annulations (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les normes suivantes, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation :

Au titre des nouvelles normes :

- IAS 24 : informations relatives aux parties liées (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011),
- IFRS 1 : exemption limitée à la présentation d'informations comparatives (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Au titre des amendements de normes existantes :

- Amendement à l'IAS 32 : classement des émissions de droit (applicable au 1<sup>er</sup> février 2011).

Comme exigé par la norme IAS 1 révisée, le Groupe présente désormais un état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

### **Contribution économique territoriale (CET)**

Cette nouvelle taxe votée par la loi de finances pour 2010 se substitue à la taxe professionnelle (TP) pour les exercices fiscaux ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le groupe considère que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimum TP également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Cette dernière sera comptabilisée au compte de résultat selon une affectation identique à l'ancienne TP, de ce fait aucun impôt différé passif n'a été constaté dans les comptes consolidés (cf. communiqué du Conseil national de la comptabilité - devenu Autorité des normes comptables du 14 janvier 2010).

Les comptes consolidés semestriels ont été arrêtés par le conseil d'administration de SFC le 6 juillet 2011.

## COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

### 1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	30.04.2011	31.10.2010
Valeur d'acquisition à l'ouverture	10 193	10 193
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	10 193	10 193
Pertes de valeur à la clôture	(10 193)	(10 193)
Valeur nette	-	-

La part de goodwill rattaché à l'ensemble du pôle casinos a été dépréciée à 100% au 31 octobre 2010.

### 2) Immobilisations incorporelles

	30.04.2011	31.10.2010
Valeur brute à l'ouverture	31 769	31 787
Acquisitions	9	2
Diminutions	(38)	(20)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur brute à la clôture	31 741	31 769
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	2 247	746
Dotations de l'exercice	5	1 522
Reprise de l'exercice	(38)	(20)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	2 214	2 247
Valeur nette	29 526	29 522
Dont :		
Casino de Gruissan	16 824	16 824
Casino de Châtelguyon	11 805	11 803
Casino de Port-la-Nouvelle	894	894
Autres	4	1
	29 526	29 522

La valeur nette des immobilisations incorporelles des casinos représente essentiellement la juste valeur des droits d'exploitation. Au 30 avril 2011, le Groupe n'a pas relevé d'indices de perte de valeur sur les différentes Unités Génératrice de Trésorerie. En conséquence, le Groupe n'a pas procédé à des tests d'impairment pour la clôture semestrielle.

La méthode d'élaboration des tests d'impairment au 31 octobre 2010 est décrite dans les comptes consolidés du 31 octobre 2010

### 3) Immobilisations corporelles

	30.04.2011	31.10.2010
Valeur brute à l'ouverture	18 300	18 290
Acquisitions (1)	429	540
Diminutions	(359)	(530)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Virement de poste à poste	-	-
Valeur brute à la clôture	18 369	18 300
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	13 297	12 305
Dotations de l'exercice	648	1 405
Reprise de l'exercice	(289)	(413)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Virement de poste à poste	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	13 655	13 297
Valeur nette	4 714	5 003
Dont :		
Jeux virtuels	1 037	1 093
Casinos	3 677	3 909
Structure & divers	-	-
	4 714	5 003

(1) Au 30.04.2011 : Investissements dans les casinos de Gruissan 163 K€, Port-la-Nouvelle 16 K€, le casino de Châtelguyon 112 K€ et les jeux virtuels (SFC) 120 K€. Les immobilisations en cours s'élèvent à 18 K€.

Au 31.10.2010 : Investissements dans les casinos de Gruissan 96 K€, Port-la-Nouvelle 9 K€, le casino de Châtel-Guyon 102 K€ et les jeux virtuels (SFC) 329 K€ dont retraitement de crédit bail pour 143 K€. Les immobilisations en cours s'élèvent à 6 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2010	Augmen- tation	Diminu- tion	Virement de poste à poste	Transfert de (vers) des actifs à céder	Ecart de conver- sion	30.04.2011
Terrains	47						47
Constructions	2 795	33					2 828
Installations techniques	9 587	316	(249)	143			9 798
Autres immobilisations corporelles	5 395	62	(110)	(143)			5 203
Immobilisations en cours	477	18					495
Valeurs brutes	18 300	429	(359)	0	0	0	18 369
Terrains	-						-
Constructions	1 284	71					1 356
Installations techniques	7 682	441	(222)				7 901
Autres immobilisations corporelles	3 866	135	(68)				3 934
Immobilisations en cours	464						464
Amort. et pertes de valeurs *	13 297	648	(289)	0	0	0	13 655
Valeurs nettes	5 003	(219)	(70)	0	0	0	4 714
(*) Dont pertes de valeur	464						464

#### 4) Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

La catégorie des « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	33	354	191	578
Cumul des pertes de valeur	-		(320)		(320)
Valeur nette au 31.10.2010	-	33	34	191	258
Investissements				16	16
Cessions, remboursements					
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur					
Valeur brute		33	354	207	594
Cumul des pertes de valeur			(320)		(320)
Valeur nette au 30.04..2011	-	33	34	207	274

Les prêts et créances concernent essentiellement une créance sur la société Music and Dance d'un montant total (intérêts compris) de 302 K€, totalement provisionnée, ainsi que les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction. Les autres actifs financiers concernent des dépôts de garantie.

#### 5) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 30 avril 2011, Société Française de Casinos ne détient aucun actif et passif en vue de leur revente.

#### 6) Autres actifs courants

	30.04.2011	31.10.2010
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	411	349
Créances sur le personnel	16	15
Créances auprès des organismes sociaux	5	4
Autres créances diverses (1)	720	889
Charges constatées d'avance	397	283
Valeur brute	1 551	1 548
A déduire : dépréciation des créances diverses	(649)	(638)
Valeur nette	902	901

(1) Le poste « Autres créances diverses » se compose principalement d'une créance non récupérée sur la mairie de Beaulieu d'un montant de 565 K€. Cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour l'intégralité de son montant.

Les autres actifs courants ne portent pas intérêt.

## 7) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan ; du Passif de la Société Française de Casinos dans le cadre du Plan de Continuation augmentées des dettes non déclarées, non éteintes figurant sous le poste « Emprunts & dettes financières divers » courant, ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers ».

	30.04.2011	31.10.2010
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	1 012	1 148
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	-	-
Dettes sur acquisition d'immobilisations à plus d'un an	-	-
	I	1 012
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	1 012	1 088
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	-	60
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	306	394
Intérêts courus sur emprunts	4	59
Banques créditrices	85	26
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	11 794	6 726
Dettes sur acquisition d'immobilisations à moins d'un an	-	3 559
	II	12 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	1 766	1 666
	III	1 766
Endettement financier net (I + II - III)	11 435	10 247

### ● Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an

	30.04.2011	31.10.2010
Emprunt obligataire	-	2 552
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	229
	-	2 781
Avances consenties par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	-	35
Verneuil Participations	-	76
F.D. Conseils et Participations	-	2 592
Foch Investissements	-	82
Matignon	-	461
Divers associés	-	2
	-	3 248
Divers	14	697
Passif de Société Française de Casinos	11 780	
Total	11 794	6 726

L'ensemble des postes a été regroupé sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du plan de Continuation de la Société Française de Casinos qui se décompose ainsi :

- **Passif de Société Française de Casinos**

	30.04.2011
Passif de la Société Française de Casinos :	
Dettes fiscales et sociales	78
Dettes fournisseurs	981
Dette Partouche	3 559
Dette obligataire	2 207
Dettes convertibles en capital	4 046
Autres prêts	502
Dettes non déclarées, non éteintes	407
Total	11 780

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	30.04.2011	31.10.2010	30.04.2010
Charges d'intérêts des établissements de crédit	28	81	40
Charges d'intérêts des associés ou sociétés apparentées	-	127	79
Charges d'intérêts du groupe Partouche	-	159	102
Charges d'intérêts des obligataires	-	230	305
Charges d'intérêts des autres prêts	-	43	31
Charges d'intérêts des activités poursuivies	28	640	557

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	30.04.2011	31.10.2010
Taux fixe	414	10 809
Taux variable	994	1 092
Sans taux	11 792	11
	13 201	11 913
Faisant l'objet de garanties	127	140
Faisant l'objet de nantissement	7 535	7 802
Sans garanties ni nantissement	5 538	3 971
	13 201	11 913

## 8) **Autres passifs non courants**

Ils concernent principalement le prélèvement à employer correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

## 9) Provisions non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2010	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30.04.2011
Provisions pour litiges Prud'homaux	118						118
Avantages postérieurs à l'emploi	155			(18)			137
Provisions pour litige Agadir	-	1 100					1 100
Total	273	1 100	-	(18)	-	-	1 355

## 10) Fournisseurs et comptes rattachés

	30.04.2011	31.10.2010
Dettes fournisseurs	1 066	1 789
Fournisseurs, factures non parvenues	206	288
	1 272	2 077
Dont :		
Jeux virtuels	345	954
Casinos	605	491
Structure & divers	321	633
	1 272	2 077

## 11) Dettes fiscales et sociales

	30.04.2011	31.10.2010
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	445	562
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	428	440
	872	1 003
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	624	647
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	146	125
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	24	23
Etat, charges à payer	222	308
	1 016	1 103
Total	1 888	2 105
Dont :		
Jeux virtuels	353	343
Casinos	1 457	1 662
Structure & divers	78	100
	1 888	2 105

(1) Dont 0 K€ (31.10.2009 : 81 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Centre d'Animation le Phoebus.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

## 12) Autres passifs courants

	30.04.2011	31.10.2010
Subventions à moins d'un an	10	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78	174
Dettes d'acquisition auprès de Groupe Partouche (2)	-	3 559
Avances et acomptes reçus	28	24
Créditeurs divers	42	42
Autres charges à payer	118	164
Prélèvement à employer (1)	224	273
Produits constatés d'avance	3	2
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>4 248</b>
<b>Dont :</b>		
Jeux virtuels	62	29
Casinos	385	476
Structure	56	184
Non affecté, dette à l'égard de Groupe Partouche (2)	-	3 559
	<b>503</b>	<b>4 248</b>

(1) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

(2) La dette Partouche intégrée au Passif de la Société Française de Casinos a été reclassée en « emprunts et dettes financières divers » suite au dépôt du plan de continuation de la société.

### 13) Provisions courantes

	30.04.2011	31.10.2010
Jackpot	41	55
Autres	28	31
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>85</b>

### 14) Informations sectorielles

#### • Analyse du capital investi par activité

	30.04.2011		31.10.2010	
<b>Répartition par activité :</b>				
Jeux virtuels	1 273	6,1%	629	3,0%
Casinos	21 197	100,9%	21 303	100,7%
Structure	(1 461)	-7,0%	(768)	-3,6%
	<b>21 009</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 164</b>	<b>100,0%</b>
<b>Répartition par sites :</b>				
SFC	1 273	6,1%	629	3,0%
Gruissan	10 747	51,2%	10 643	50,3%
Port-la-Nouvelle	1 683	8,0%	1 852	8,7%
Châtelguyon	8 589	40,9%	8 619	40,7%
Structure	(1 283)	-6,1%	(578)	-2,7%
	<b>21 009</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 164</b>	<b>100,0%</b>
<b>Réconciliation du capital investi :</b>				
Capitaux propres	9 574	45,6%	10 916	51,6%
A ajouter :				
Endettement financier net (1)	11 435	54,4%	10 247	48,4%
<b>Total des capitaux investis</b>	<b>21 009</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 164</b>	<b>100%</b>

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.



● **Analyse sectorielle du bilan**

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		30.04.11	31.10.10
	2011	2010	2011	2010	2011	2010		
Goodwill								
Immobilisations incorporelles	4	1	29 523	29 521			29 526	29 522
Immobilisations corporelles	1 037	1 093	3 677	3 909			4 714	5 003
Autres actifs financiers	201	184	74	74			275	258
Impôts différés actifs	9	11					9	11
Actifs non courants	1 250	1 289	33 274	33 504			34 524	34 793
Actifs destinés à la vente								
Stocks et en cours	52	52	140	136			192	187
Clients et compte rattachés	282	293	65	54	15	15	362	363
Autres actifs courants	558	417	299	351	45	132	902	901
Actif d'impôt exigible	12	9					12	9
Actifs courants	903	771	504	541	60	148	1 467	1 460
Dettes financières diverses	14	22					14	22
Passifs non courants			91	96			91	96
Provisions non courantes	73	80	182	193	1 100		1 355	273
Impôts différés passif			9 791	9 742			9 791	9 742
Passifs non courants	86	102	10 064	10 031	1 100		11 251	10 133
Passifs destinés à la vente								
Fournisseurs	345	954	605	491	321	633	1 272	2 077
Dettes fiscales et sociales	353	343	1 457	1 662	78	100	1 888	2 105
Autres passifs courants	96	29	385	476	22	184	503	689
Provisions courantes		3	69	83			69	85
Passif d'impôt exigible								
Passifs courants	794	1 329	2 516	2 711	421	916	3 732	4 957
Capitaux investis	1 273	629	21 197	21 303	(1 461)	(768)	21 009	21 164

● **Analyse des résultats par activités**

	Jeux virtuels			Casinos			Structure			30.04.11	31.10.10	30.04.10
	04.11	10.10	04.10	04.11	10.10	04.10	04.11	10.10	04.10	6 mois	12 mois	6 mois
Produits des activités ordinaires	1 305	2 617	1 322	5 161	10 934	5 199				6 466	13 551	6 521
Charges opérationnelles	1 405	2 580	1 310	4 862	9 518	4 506	359	827	427	6 625	12 925	6 243
<i>Dont : dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	182	308	144	490	1 126	631	11	2	(12)	683	1 436	763
Résultat opérationnel courant	(99)	37	12	299	1 416	693	(359)	(827)	(427)	(159)	625	278
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1)	(9 512)	(1)	1	(2 314)		(1 107)			(1 107)	(11 826)	(1)
Résultat opérationnel	(100)	(9 475)	11	300	(898)	693	(1 466)	(827)	(427)	(1 266)	(11 200)	277
Résultat net des activités arrêtées/cédées												

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC, supporte notamment un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

- **Analyse des résultats par zone géographique**

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire, dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

### 15) Impôt sur les sociétés

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes constituent également un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

L'impôt du groupe consolidé au 30 avril 2011 a été apprécié sur la base d'un résultat annuel. Compte tenu de la conjoncture économique, le résultat fiscal du groupe ne devrait pas générer d'impôt à payer à la clôture de l'exercice. La société a donc décidé de ne pas comptabiliser d'impôt sur les sociétés dans les comptes consolidés semestriels du 30 avril 2011.

### 16) Résultat par action

(En euros)	30.04.2011	31.10.2010	30.04.2010
Résultat net part du groupe	(1 343 540)	(11 252 546)	(249 440)
Nombre d'actions pondérées	3 606 650	3 606 650	3 606 650
Nombre moyen d'actions diluées	3 606 650	3 606 650	3 606 650
Résultat net par action	<0,37€>	<3,12€>	<0,07€>
Résultat net dilué par action	<0,37€>	<3,12€>	<0,07€>

### 17) Saisonnalité des activités

Le Groupe constate des variations saisonnières qui peuvent affecter, d'un semestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

### 18) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titres de la Société Bordelaise de CIC.

Nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phoebus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel-Guyon au profit de Groupe Partouche à hauteur de sa créance.

- **Créances garanties par des suretés réelles**

La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

### 19) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	30.04.2011			31.10.2010		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	65	31	96	112	53	165
Jetons de présence	-		-	10		10
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>31</b>	<b>96</b>	<b>122</b>	<b>53</b>	<b>175</b>

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

### 20) Evénements postérieurs

- **Société Française de Casinos présente son Plan de Continuation devant le Tribunal de Commerce de Paris**

Société Française de Casinos a déposé le 4 mai 2011 un projet de Plan de Redressement par voie de Continuation qui a été présenté devant le Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011. Le délibéré interviendra le 21 juillet 2011.

Le plan de continuation prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan,
- des opérations d'augmentation de capital par conversion de créances d'actionnaires et d'obligataires pour un montant de 4 046 K€,
- des opérations d'augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant d'environ 1 100 K€.

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 30 avril 2011)**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société SFC, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 30 avril 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 -norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

1) les points suivants exposés dans la note « Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » et dans la note « Société Française de Casinos présente son Plan de Continuation devant le Tribunal de Commerce de Paris » du chapitre « Événements postérieurs » de l'annexe concernant :

- L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 août 2011 ;
- Le dépôt par la société SFC le 4 mai 2011, d'un projet de plan de redressement par voie de continuation qui a été présenté devant le tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011 ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son plan de continuation.
-

2) le point exposé dans la note « Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du casino - Le Mirage - à Agadir » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe concernant le litige avec Atlantis Finances SAS.

## **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Courbevoie, le 13 juillet 2011

Les Commissaires aux Comptes

**SYNERGIE-AUDIT**

**FIDEURAF**

*Membre du Réseau FIDUCIAL*

**Michel BACHETTE-PEYRADE**  
Associé

**Jean Pierre BOUTARD**